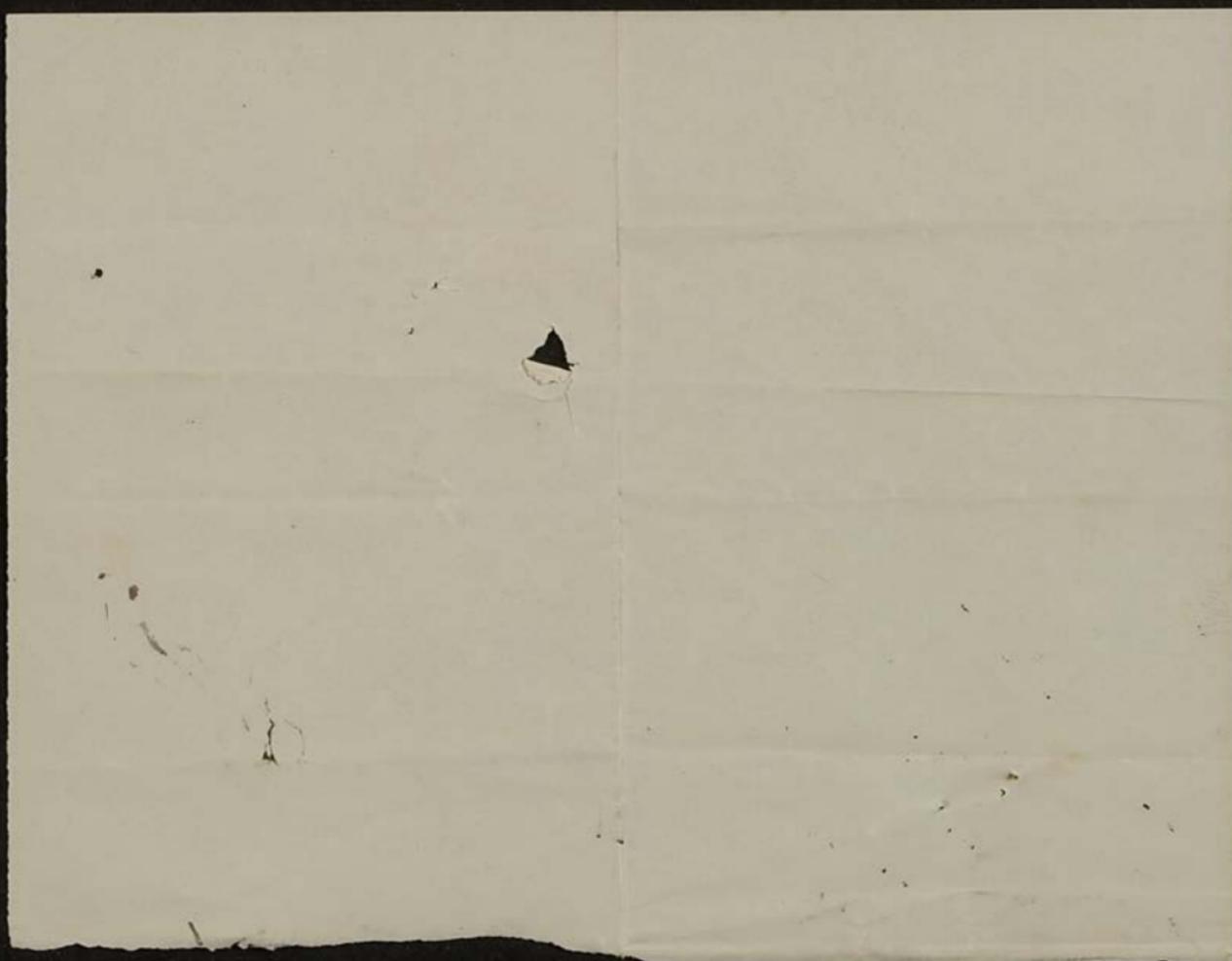


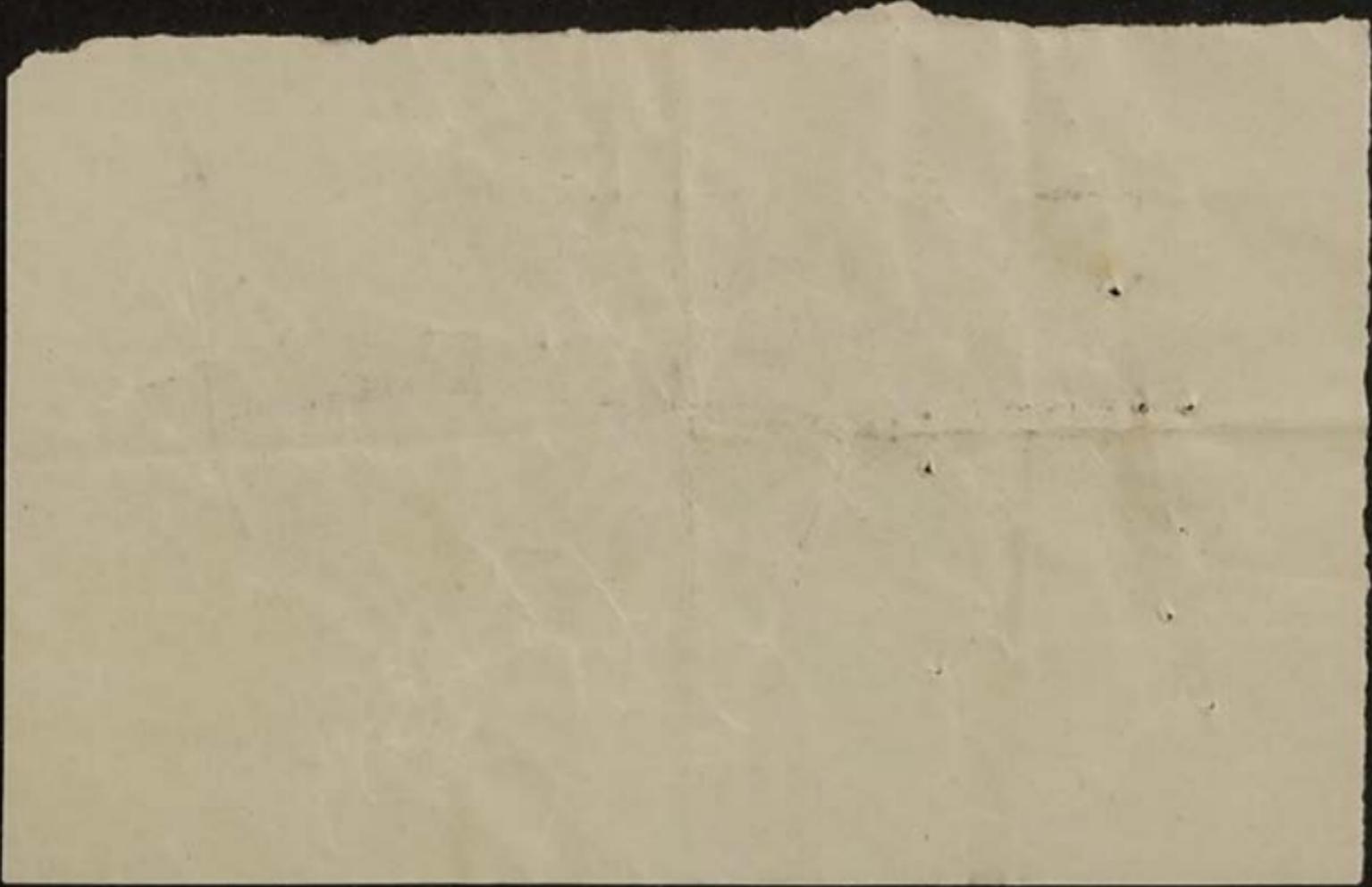
66S185, Tarn-et-Garonne : 1897.

Bullkins



9

July
11



10

Willy

M

Election Sénatoriale du 31 Octobre 1897

faut

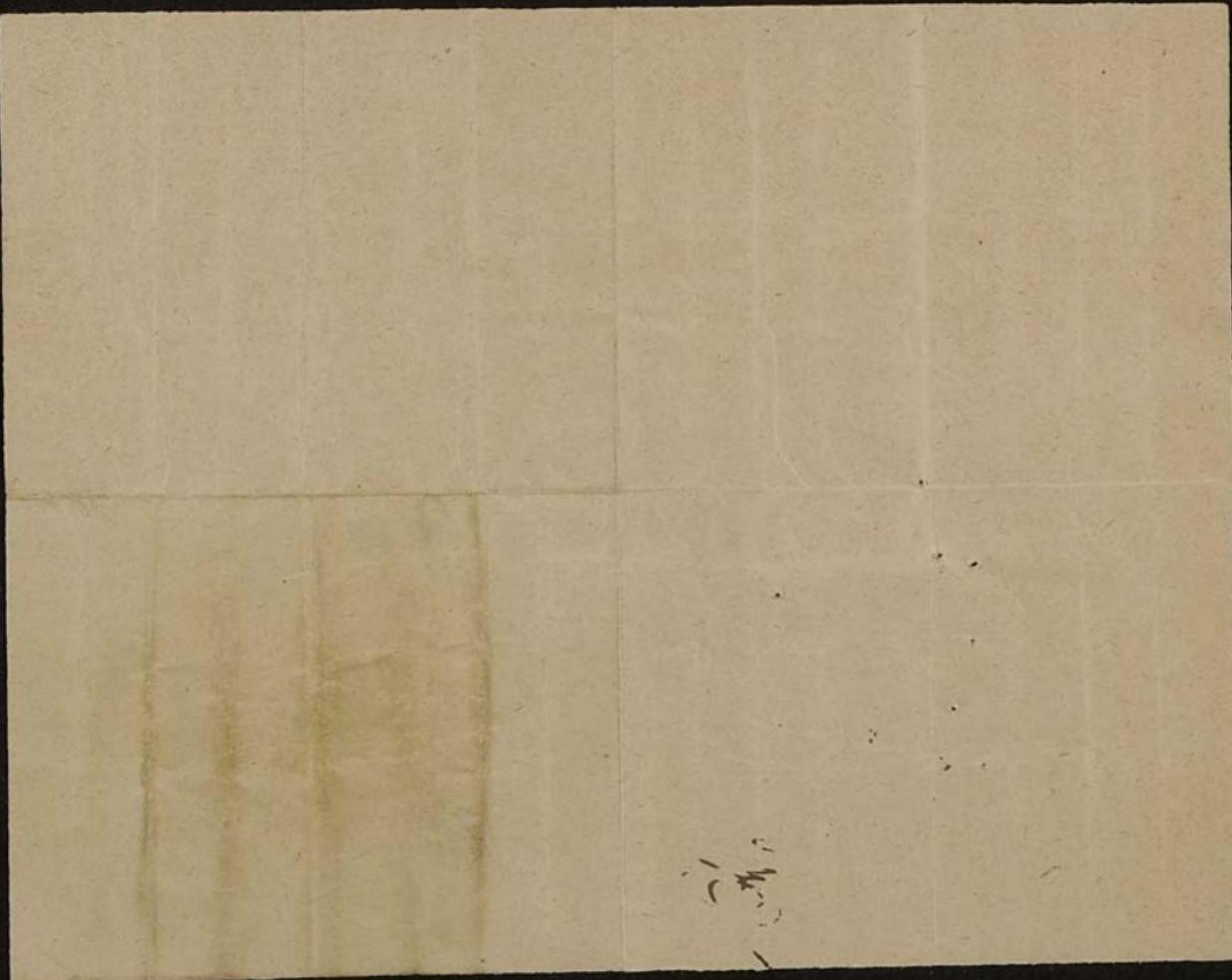
Candidat des Cercles Républicains Radicaux
Socialistes de Tarn-et-Garonne

~~CAMILLE DELTHILL~~

Ancien Sous-Préfet de la Défense Nationale

ANCIEN MAIRE DE MOISSAC

Moissac, Imp. Fauré



Ministère
de l'Intérieur.

Direction du Personnel
et du Secrétariat.

Bureau.

Paris, le

189

Quatrième
Note

Pièce à joindre au dossier
de l'élection senatoriale du 31 octobre
dernier.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
12 NOV 1897
BUREAU DES AFFAIRES POLITIQUES

Retenu à la Poste
le 13 nov 97

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

*PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 6 octobre 1896,
à Montauban, pour élire un sénateur.*

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le 6 octobre 1896, nous (1) Laboulbène Maurice, Président du tribunal de première instance de Montauban, nous sommes rendu dans la salle du Conseil Général à Montauban local désigné pour la réunion du collège électoral du département de Tarn et Garonne convoqué en vertu du décret du 13 Septembre 1896 à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Auzou Maurice (électeur plus âgé), né le 11 Mai 1832
M. Laplace Antoine (,, " "), né le 17 Septembre 1848
M. Allachoue Jean (,, " Jeune), né le 28 Avril 1862
M. Carles Sylvain (,, " "), né le 10 " 1867

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Charles Capéran adjoint au Maire de Montauban (délégué), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1^o Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2^o Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3^o Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4^o Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5^o Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6^o Les instructions ministrielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7^o Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8^o La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en 3 sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre N ^e 1 au	à la lettre N ^e 150 —	154	électeurs.
2 ^{re} Section,	— du numéro 151 au numéro 308	—	—
3 ^{re} Section,	— , , — 309 — 462	—	—
4 ^{re} Section,	—	—	—
5 ^{re} Section,	—	—	—
6 ^{re} Section,	—	—	—
7 ^{re} Section,	—	—	—
8 ^{re} Section,	—	—	—
9 ^{re} Section,	—	—	—
10 ^{re} Section,	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION....	Président.....	M. ⁽²⁾ Saulet Jules
	Scrutateurs.....	M. Hos Pierre
2 ^{re} SECTION....	Président.....	M. Plantade Ernest
	Scrutateurs.....	M. Pendaris Antoine
3 ^{re} SECTION....	Président.....	M. Delbrul Jean
	Scrutateurs.....	M. Léo de Laroch
4 ^{re} SECTION....	Président.....	M. Cambon Ludovic
	Scrutateurs.....	M. Moncouch Omer
5 ^{re} SECTION....	Président.....	M. Preuer Antoine
	Scrutateurs.....	M. Berbais Auguste
	Président.....	M. Bourzique.
	Scrutateurs.....	M. Carrouau Marcellin
	Président.....	M. Dupuy Pierre
	Scrutateurs.....	M. Labruyère Antoine
	Président.....	M. Raujeau Frédéric
	Scrutateurs.....	M.
	Président.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
	Président.....	M.
	Scrutateurs.....	M.

6 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.
7 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.
8 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.
9 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.
10 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'emargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	154	153		
2 ^e <i>idem</i>	153	154		
3 ^e <i>idem</i>	154	154		
4 ^e <i>idem</i>				
5 ^e <i>idem</i>				
6 ^e <i>idem</i>				
7 ^e <i>idem</i>				
8 ^e <i>idem</i>				
9 ^e <i>idem</i>				
10 ^e <i>idem</i>				
TOTALS.....		461	461	

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À								
				M. Bourgat	M. Cambe	M. Colombe	M. Courtois	M. Delaval	M. Deltell	M. Jouard	M. Lassalle	M. de Massion
												M.
1 ^{re} Section	154	153	;	35	22	17	7	31	23	5	1	11
2 ^e idem	154	154	,	31	17	22	7	36	24	13	1	3
3 ^e idem	153	153	,	25	21	19	1	49	17	16	1	5
4 ^e idem												
5 ^e idem												
6 ^e idem												
7 ^e idem												
8 ^e idem												
9 ^e idem												
10 ^e idem												
TOTAUX	469	469	"	91	60	78	15	116	64	34	3	19

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . Quatre cent soixante deux

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargements Quatre cent soixante un

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . Quatre cent soixante un

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants . . . Quatre cent soixante un 461

A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître⁽²⁾ 1

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.. 460

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾ 231

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Delboulle Henri	Ceul zeize	110
M. Bourgeat Louis	Quatre - vingt - onze	91
M. Delteil Camille	Sixante - quatre	64
M. Cambre Hippolyte	Sixante	60
M. Catteau	Cinquante huit	58
M. Izoulet Jean	Cent quatre	34
M. de Mauvain Ernest	Six - neuf	19
M. Courtal Henri	Quinze	15
M. Lassalle	Trois	3
M.		
Bulletins nuls (2).....		

2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M.⁽³⁾ Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue et y a lieu de procéder à un second tour de scrutin ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le délégué Cambodourou Henri délégué de Caze Mondenard
entrant dans le N° 135 à la 1^{re} section ayant par erreur voté à
la 2^{re} section le Bureau a décidé à l'unanimité que le délégué
Cambodourou soit émargé sur la liste de sa section et son vote maintenu
à la 2^{re} section. Tout le Bureau a voté sa caisse d'élection comme ayant
vote à ce bureau

Le President

Le serviteur

Charles Laperrière

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de ~~un~~ sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 1 heures.

Le Président

J. J. Gauthier

Les Membres du bureau,

Dalactonoff
Maurice
Laplace
Carle

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	154	153		
2 ^e idem.....	153	154		
3 ^e idem.....	154	154		
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
0 ^e idem.....				
TOTAUX.....		461	461	

Resultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	M. Bourgeat	M. Camba	M. Catane	M. Courcier	M. Delboul	M. Deltheil	M. Goulet	M.	M.	M.
1 ^{re} Section.....	154	153	"	50	14	18	0	33	29	7	2	Blancs.	
2 ^e idem.....	153	154		52	13	26	0	33	21	9			
3 ^e idem.....	154	154		43	10	20	0	49	22	10			
4 ^e idem.....													
5 ^e idem.....													
6 ^e idem.....													
7 ^e idem.....													
8 ^e idem.....													
9 ^e idem.....													
10 ^e idem.....													
TOTAUX.....	461	461		145	37	64	0	115	72	26			

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits. Quatre cent vingt-deux.

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargements quatre cent vingt-sept.

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes quatre cent vingt-sept.

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾ Quatre cent vingt-un 461

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾ deux 2

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

459
230

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Bourgeade Louis	Ceul quarante cinq	145
M. Delbœuf Henri	Ceul quinze	115
M. Delthil Camille	Soixante - douze	72
M. Catteau Anatole	Soixante quatre	64
M. Caubé	Trente - sept	37
M. Goulet Jean	Vingt six	26
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue d'un tiers de ses voix à un troisième tour, ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à Sept heures.

Le Président,

W. J. Abbott

Le Secrétaire,

Charles Caperton

Les Membres du bureau,

Pierre Tracy
Delasson
B. Corliss
Laplace

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'emargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^e Section	153	153		
2 ^e idem	153	153		
3 ^e idem	152	152		
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
7 ^e idem				
8 ^e idem				
9 ^e idem				
10 ^e idem				
TOTAL	458	458		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Bourgeat	M. Calame	M. Delbrel	M. Delthil	M. Goblet Rose	M. Blan	M. Cambe	M. Goulet	M. Faure	M. de Mauvoisin
				111	18	7	5	1	10	1	3	1	1
1 ^{re} Section	153	133	.	111	18	7	5	1	10	1	3	1	1
2 ^e idem	153	133	.	108	17	9	5		7	1	3	1	1
3 ^e idem	12	12	.	101	21	9	4		10	1	4		1
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
7 ^e idem													
8 ^e idem													
9 ^e idem													
10 ^e idem													
TOTAUX	458	418		320	56	24	14	1	27	2	7	1	22

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . *Quatre cent soixante deux*

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements *Quatre cent cinquante trois*

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes. *Quatre cent cinquante sept*

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Bourgeat Louis	trois cent vingt	320
M. Pature Anatole	Cinquante six	56
M. Delbrel Henri	vingt quatre	24
M. Delthil Camille	Quatorze	14
M. Goblet Rosine	une	1
M. Cambe	deux	2
M. Courtois Henri	deux	2
M. Lassalle	deux	2
M. Goulet Jean	Sept	7
M. Faure	une	1
M. de Mauvoisin	Deux	2
Bulletins nuls (2)	vingt sept	27

M (3) *Bourgeat Louis*
ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé sénateur .

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à ~~onze~~ heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'emargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 6 à 8, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 9 à 38, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	30
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.	
Bulletins sur papier non blanc.....	
Bulletins portant des signes extérieurs.....	
Bulletins divers.....	

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Le Secrétaire,
Charb. Capelan

Les Membres du bureau.

Delachaux
Maurice Tag
Sylbau
P. J. D.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EDITION COMPLÈTE

Paris et Départements : Un an, 40 fr.; 6 mois, 20 fr.; 3 mois, 10 fr.
Union postale : Un an, 76 fr.; 6 mois, 38 fr.; 3 mois, 19 fr.

EDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 18 fr.; 6 mois, 10 fr.; 3 mois, 5 fr.
Union postale : Un an, 54 fr.; 6 mois, 28 fr.; 3 mois, 14 fr.

L'EDITION COMPLÈTE comprend : 1^o le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; 2^o le Compte rendu in extenso des séances du Sénat; 3^o les Annexes du Sénat; 4^o le Compte rendu in extenso des séances de la Chambre; 5^o les Annexes de la Chambre; 6^o les Tables annuelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an. — L'EDITION PARTIELLE comprend : 1^o le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; 2^o le Compte rendu in extenso des séances du Sénat; 3^o le Compte rendu in extenso des séances de la Chambre.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un mandat-poste à l'Administration.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 51

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER SOIXANTE CENTIMES

SOMMAIRE DU 19 NOVEMBRE

PARTIE OFFICIELLE

Nomination d'un garde sanitaire au port de Marseille (page 6475).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant affectation d'immeubles domaniaux au département de la guerre (page 6476).

Décisions portant mutations dans l'infanterie, le génie et le service de la justice militaire (page 6476).

— portant inscriptions d'office au tableau de concours pour la médaille militaire (page 6477).

Documents du ministère de la marine :

Décret portant promotions dans le corps du génie maritime (page 6477).

— portant nominations dans le corps du commissariat de la marine (page 6477).

Décision portant mutations dans la gendarmerie maritime (page 6477).

Documents du ministère des colonies :

Rapport adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant interdiction de vente d'armes et munitions aux indigènes de la Nouvelle-Calédonie (page 6477).

Arrêté portant nomination d'un magasinier du corps des comptables coloniaux (page 6477).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes et correspondances (page 6477).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 18 novembre. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 6478).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 18 novembre. — Ordre du jour. — Convocation de commissions (page 6478).

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois d'octobre (page 6481).

Avis relatif à l'ouverture d'une succursale de la caisse nationale d'épargne à Caen (page 6479).

Avis commerciaux (page 6479).

Institut de France. — Séance publique annuelle de l'Académie française : Rapport de M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, sur les concours de l'année 1897; rapport de M. Jules Claretie, directeur de l'Académie française, sur les prix de vertu (page 6482).

Informations. — Statistique de la ville de Paris (page 6490).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 6491).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 6492).

Adjudications administratives et insertions obligatoires. — Bourses et marchés. — Annonces.

Tirages financiers : Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône. — Emprunt 5 p. 100 province de Bahia (Brésil).

CHAMBRES

Sénat. — Compte rendu in extenso des débats (pages 1317 à 1318).

Chambre des députés. — Compte rendu in extenso des débats (pages 2469 à 2488).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Novembre 1897.

Service sanitaire maritime (application de la loi du 23 juillet 1897). — A défaut de candidat appelé à bénéficier des dispositions de la loi du 18 mars 1889 concernant les emplois réservés aux sous-officiers rengagés, M. Fethet (Victor) a été nommé garde sanitaire (1^{er} tour) et affecté au service du port de Marseille, par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône, du 10 novembre 1897.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de la guerre, Vu l'ordonnance du 14 juin 1833 sur le mode à suivre dans tous les cas où il s'agit d'affecter un immeuble domanial à un service public de l'Etat:

Vu le procès-verbal de la conférence tenue à Rossly, le 20 juillet 1895, entre les représentants locaux du service du génie (Belfort) et de l'administration des forêts (Lure);

Vu l'assentiment donné, le 23 octobre 1895, aux conclusions de ce procès-verbal par M. le ministre de l'agriculture, sous la réserve :

a) Des conditions proposées par le service forestier local ci-après reproduites, savoir :

— 1^o Le bornage de la partie cédée au département de la guerre sera effectué par les soins et aux frais de l'autorité militaire. Cette opération sera constatée par un procès-verbal établi de concert entre l'administration et le service

du génie et appuyé d'un plan coté. Les bois à abattre, si le service militaire juge l'abatage utile, seront vendus par les soins et au bénéfice de l'administration des forêts.

— 2^o En cas d'abandon du terrain par le service militaire, celui-ci fera retour, de plein droit, à l'administration, sur une simple décision ministérielle constatant qu'il n'est plus utilisé; et s'il y a lieu de faire des reboisements, les frais en seront supportés par le département de la guerre.

— Les constructions suivront le sort du terrain.

— 3^o Le département de la guerre devra prendre fait et cause pour l'administration forestière dans le cas où celle-ci serait recherchée par des tiers, notamment par le fermier de la chasse ou par des adjudicataires de coupes.

— En outre, le département de la guerre remboursera, en cas de réclamation, aux fermiers de la chasse la portion payée d'avance du prix de location de la parcelle désignée ci-dessus.

— 4^o Il ne pourra réclamer à l'administration des forêts ou aux adjudicataires aucune indemnité pour les dommages qui pourraient être causés aux bâtiments militaires ou à leurs habitants par des accidents de force majeure : chablis, chute de rochers, etc., ou par la descente et l'abatage de bois exploités dans la partie supérieure de la forêt, sauf en ce qui concerne les adjudicataires, dans le cas de faute lourde résultant d'infractions aux clauses de leur marché, dûment constatées par le service forestier."

b) En outre, sous la réserve de la clause additionnelle suivante :

— 5^o Le département de la guerre ne pourra pas jouir du droit de chasse sur ladite enclave;

Vu la lettre du 4 février 1896, par laquelle le ministre des finances a déclaré donner également son acquiescement au projet d'affectation dont il sagit, sous la réserve, toutefois, qu'en ce qui concerne la stipulation ci-dessus reproduite sous le n° 1 et pour le cas où le service militaire réclamerait l'abatage d'arbres, le produit de la vente des bois serait versé dans la caisse des domaines;

Vu la lettre du 15 avril 1896, par laquelle le ministre de l'agriculture a déclaré accepter cette stipulation additionnelle, étant seulement spécifié que les versements qui seraient ainsi opérés dans la caisse des domaines y seraient encaissés au titre des « produits des forêts »;

Considérant qu'en vue de régulariser l'occupation, par le service militaire, des emplacements sur lesquels ont été construits, en 1876, les baraquements du Rossly, dans les dépendances de la place de Belfort, il y a lieu d'affecter au département de la guerre une parcelle de terrain, d'une contenance d'environ 55 ares 30 centiares, dépendant de la forêt domaniale de Saint-Antoine, et telle, au surplus, qu'elle est figurée par un liséré vert sur un plan parcellaire dressé, le 16 septembre 1895, par le chef du génie de Belfort et ci-annexé,

Décrète :

Art. 1^{er}. — La parcelle de terrain domanial

Sirben, du 12^e Reg. à Mar. (Paris), le 19 novembre 1897.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République, en date du 17 novembre 1897, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été promus dans le corps du génie maritime :

Au grade de sous-ingénieur de 3^e classe.

(Pour compter du 12 novembre 1897.)

Les élèves-ingénieurs :

MM. Mattei (Alfred-Georges-Paul).
Beausire (Léon-David).
Bourdelle (Pierre-Marc).
Hutter (Julien-Eugène).
Chapuis (Jean-Marie-Xavier).
Part (Gaston-Pierre).

(Paul)

Par décret du Président de la République, en date du 17 novembre 1897, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été nommés, après concours, dans le corps du commissariat de la marine, pour compter de ce jour et par application de l'article 13 du décret du 29 avril 1893 :

Au grade d'aide-commissaire.

Les commis de 3^e classe du commissariat de la marine :

MM. Baudic (Fernand-Eugène-Joseph).
Pape (Alexandre-Charles).
Le commis de 2^e classe des directions de travaux :
M. Bernard (François-Joseph).

MUTATIONS

Gendarmerie maritime. — Par décision ministérielle en date du 18 novembre 1897 :

M. Gensous, capitaine commandant la 3^e compagnie à Lorient, a été appelé à prendre le commandement de la 2^e compagnie à Brest.

M. Hourcade, capitaine commandant de lieutenance à la 2^e compagnie à Brest, a été appelé à prendre le commandement de la 3^e compagnie à Lorient.

Ces mutations compteront du 27 novembre 1897.

MINISTÈRE DES COLONIES

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Par suite des troubles récents qui ont eu lieu dans la colonie, le gouverneur de la Nou-

velle-Calédonie s'est vu dans la nécessité de prendre un arrêté interdisant la vente aux indigènes des armes, des munitions et de tous autres explosifs.

Cet arrêté, en date du 30 août dernier, édicte des pénalités supérieures à celles de simple police, doit, en vertu du décret du 6 mars 1877, être transformé en décret dans un délai maximum de huit mois.

La mesure prise par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie me paraissant justifiée, j'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des colonies,
ANDRÉ LEBOU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des colonies,
Vu le décret du 12 décembre 1874 sur le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 6 mars 1877, sur l'application du code pénal en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 18 juillet 1887, portant organisation de l'indigénat ;

Vu l'arrêté du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, du 30 août 1897,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Il est interdit de vendre, prêter ou procurer des armes à feu, des munitions et explosifs aux indigènes non munis d'une autorisation délivrée par le gouverneur.

Art. 2. — Tout contrevenant au présent décret sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. et de un à quinze jours de prison ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, l'emprisonnement sera toujours prononcé.

Le ministre des colonies est chargé

TÉLÉGRAMMES & CORRESPONDANCES

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 17 novembre.

Le ministre des finances de l'empire a donné les instructions nécessaires pour que les douanes russes acceptent les pièces de 20 fr. françaises à l'égal des demi-impériales. (Agence Havas.)

Saint-Pétersbourg, 17 novembre.

D'après le relevé publié par les douanes russes, les chiffres de l'importation et de l'exportation de la Russie, du 1^{er} janvier au 1^{er} juin dernier, sont les suivants :

224,998,000 roubles pour l'exportation ;
203,459,000 roubles pour l'importation.

(Agence Havas.)

ANGLETERRE

Londres, 17 novembre.

Deux délégués de la fédération des patrons et deux délégués des ouvriers mécaniciens se sont réunis aujourd'hui au Westminster-Palace-Hôtel et ont enfin arrangé les bases d'une conférence qui aura lieu au Westminster-Palace-Hôtel mercredi prochain, à onze heures. Chaque parti sera représenté par quatorze délégués, et chacun nommera son président.

En attendant, il a été établi un *modus vivendi* d'après lequel, jusqu'à la fin de la conférence, les patrons n'appliqueront pas les mises à pied déjà signifiées et n'en infligeront pas d'autres.

De plus, les unions ouvrières ne devront s'ingérer en rien dans le travail des hommes qui pourront être employés pendant la durée de la conférence.

(Agence Havas.)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 17 novembre.

L'empereur a reçu à midi la Délégation hongroise, et à une heure la Délégation autrichienne. Dans sa réponse aux allocutions des présidents, le souverain a exprimé ses remerciements pour les assurances de dévouement qui lui étaient données.

« Dans le courant de l'année dernière, a dit en outre l'empereur, la situation de l'Orient a causé à plusieurs reprises des inquiétudes qui sont heureusement considérées actuellement comme dissipées, grâce à l'accord des puissances. Le concert européen a prouvé de nouveau, pendant la période de temps en question, qu'il est un puissant facteur lorsqu'il s'agit d'aplanir les difficultés orientales ; et s'il n'est pas parvenu à empêcher un très regrettable conflit armé entre la Turquie et la Grèce, c'est du moins grâce à son action infatigable et sage que ce conflit a été localisé et finalement arrêté par suite de l'intervention des puissances.

« Le concert européen aura maintenant pour tâche de régler la situation de la Crète, à laquelle on donnera, tout en maintenant les droits de souveraineté de S. M. le sultan, une autonomie plus étendue et, par là, les garanties d'un avenir meilleur.

« Je puis constater avec satisfaction que nos relations avec toutes les puissances sont excellentes. Notre alliance avec l'Allemagne et l'Italie constitue, aujourd'hui comme par le passé, la base immuable de notre politique. Maintenir et consolider cette base est le but des continuels efforts de mon gouvernement.

« Aux garanties qui assuraient déjà le maintien de la paix s'ajoute désormais le caractère amical qu'ont pris nos relations avec l'empire russe. Les entrevues réitérées que j'ai eues avec S. M. l'empereur de Russie m'ont convaincu de l'accord qui existe entre ses intentions et les miennes ; elles ont été la base d'une confiance mutuelle entre nos deux gouvernements, et la consolidation de cette situation ne peut promettre que d'heureux résultats pour l'avenir.

« C'est avec un sentiment de vive satisfaction que je me rappelle les visites que S. M. l'empereur d'Allemagne, mon fidèle ami et allié, m'a fait la plaisir de me rendre à Vienne et récemment à Buda-Pesth.

« Je me rappelle avec non moins de reconnaissance le séjour que j'ai fait en Roumanie l'an dernier et la visite que m'ont rendue LL. MM. le roi et la reine de Roumanie

« La protection des intérêts de la paix européenne continuera d'être la principale tâche de mon gouvernement, et j'espère que nous pouvons, à ce point de vue, envisager l'avenir avec confiance. »

L'empereur a ensuite déclaré que, dans les demandes de crédits pour l'armée, le gouvernement tiendrait compte de la situation économique et financière de la monarchie, que l'augmentation accélérée du matériel de guerre, nécessitée par les événements du commencement de cette année, avait lieu dans les limites fixées pour le complétement de l'organisation de l'armée.

Le souverain a constaté en outre que le progrès et le développement des institutions en Bosnie et en Herzégovine s'opéraient d'une façon normale, et que les frais d'administration de ces provinces étaient couverts par les recettes du pays même.

Il a terminé en faisant appel à la sagesse, au patriotisme et au dévouement éprouvés des Délégués. (Agence Havas.)

Buda-Pesth, 17 novembre.

Le conseiller intime Béla Lukacs, commissaire du gouvernement hongrois à l'Exposition universelle de Paris, continue ses conférences.

Il a parlé hier soir, à la chambre de commerce de Buda-Pesth, devant un public d'élite. Il a constaté que la Hongrie exporte en France des quantités considérables d'un grand nombre d'articles, notamment de matières brutes. Il a dit qu'il organiserait à l'Exposition de 1900 une section commerciale pour consolider les relations des négociants hongrois avec la France.

Le député Lanczy, président de la chambre de commerce, a exprimé au conférencier les chaleureux remerciements de cette corporation pour les renseignements instructifs qu'il a donnés à ses auditeurs. (Agence Havas.)

ESPAGNE

Madrid, 17 novembre.

Le conseil des ministres de ce soir commencera par s'occuper du projet d'autonomie de Cuba. Les bases principales seraient :

1^o Jouissance de tous les droits accordés par la Constitution espagnole sans limite d'aucune sorte;

2^o Identité des droits politiques et civils pour les péninsulaires et les Cubains sans distinction de races ni de couleurs;

3^o Création d'une Chambre cubaine dont tous les membres seront nommés par l'élection populaire; en outre, un Sénat pourra être établi dans la suite;

4^o La Chambre cubaine aura la mission de voter le budget des dépenses et de faire les lois concernant les services publics, de rédiger les tarifs des douanes et d'exiger la responsabilité des délégués du pouvoir exécutif;

5^o La métropole serait chargée de la direction exclusive des affaires internationales, de la guerre, de la marine, de la juridiction, de la compétence et de l'organisation des tribunaux; elle serait également chargée de faire les lois politiques et civiles ayant un caractère national; elle serait aussi chargée de fixer les dépenses ayant le même caractère et intéressant Cuba et Porto-Rico;

6^o Le pouvoir exécutif sera exercé par le gouverneur général avec des délégués qu'il aura le droit de nommer. Ceux-ci seront responsables devant la Chambre cubaine. (Agence Havas.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 17 novembre.

La conférence des délégués anglais, canadiens et américains, relative aux pêcheries de phoques, s'est terminée sans que la question ait été définitivement réglée, mais les négociations seront continuées par correspondance. (Agence Havas.)

CHINE

Shanghai, 17 novembre.

L'escadre allemande, composée de quatre navires, a occupé la baie de Kwei-Tchéou dimanche; elle a arboré le drapeau allemand à terre. (Agence Havas.)

TRANSVAAL

Prétoria, 17 novembre.

La *Gazette officielle* d'aujourd'hui publie les déclarations du président Krüger, du général Joubert et de M. Schalk-Burger, membre du conseil exécutif, par lesquelles chacun d'eux annonce qu'il posera sa candidature à la prochaine élection présidentielle. (Agence Havas.)

INDES ANGLAISES

Simla, 17 novembre.

Dans sa marche de retour vers le camp de Maidan, l'expédition du général Kempster, qui a détruit la résidence du mullah Akbar, a été attaquée dans l'après-midi du 15 novembre par des forces supérieures.

Un détachement commandé par un lieutenant perdit sa route quand la nuit fut venue et fut coupé du reste de la colonne. Le commandant de ce détachement, un autre lieutenant et neuf hommes furent tués. Le reste de la colonne put rallier le corps principal.

Les Sikhs, qui tenaient les hauteurs, se sont bravement conduits et ont repoussé l'ennemi en lui infligeant de grandes pertes. De leur côté, ils ont eu le colonel Abbott, 1 capitaine, 1 lieutenant, 3 officiers indigènes et 22 hommes blessés, et 12 hommes tués. (Agence Havas.)

SÉNAT

Session extraordinaire de 1897.

Bulletin de la séance du jeudi 18 novembre.

Ordre du jour du mardi 23 novembre.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Tirage au sort des bureaux.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet le rachat par l'Etat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne. (N° 5 et 20, sess. extraord. de 1897. — M. Gauthier, rapporteur. — Urgence déclarée.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 23 novembre 1897 comprendront :

Galeries. — Depuis M. Sihol jusque et y compris M. Villard (Creuse).

Tribunes. — Depuis M. Mazeau jusque et y compris M. Antony Ratier.

Convocation du vendredi 19 novembre.

Commission relative aux conditions d'avancement dans la magistrature des cours et tribunaux, à trois heures. — Local du 3^e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

6^e législ. — Session extraordinaire de 1897.

Bulletin de la séance du jeudi 18 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est lu par M. Néron-Bancet, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Christophe, Henri Blanc, Amaury Simon, Sonnery-Martin, du Halgouet et Ermant, est adopté.

M. le président annonce la mort de M. du Bodan, député du Morbihan, et exprime les regrets de l'Assemblée.

La Chambre adopte, après en avoir déclaré l'urgence, la proposition de loi de MM. Léon Guillemin et Gustave Dron, portant modification de la loi du 22 juillet 1896, en vue de la protection des pigeons voyageurs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1898.

MM. Modeste Leroy, Leveillé, Rambaud, ministre de l'instruction publique, sont entendus.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

MM. Defafosse et le ministre de l'instruction publique ayant été entendus, les chapitres 3 et 4 sont adoptés.

Un amendement développé par M. Modeste Leroy, combattu par M. le ministre, est repoussé par 268 voix contre 253, sur 521 votants.

Le chapitre 5 est adopté.

Le chapitre 6 est adopté.

MM. Couyba, Georges Berry, auteurs d'amendements, et Bouge, rapporteur, sont entendus.

L'amendement de M. Berry est retiré.

M. Krantz, rapporteur général, ayant été entendu, l'amendement de M. Couyba est retiré.

MM. Vaillant, auteur d'un amendement; le ministre de l'instruction publique, sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

MM. de Folleville, auteur d'un amendement, et Lebret, sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

Un amendement de M. Isambard, accepté par la commission, est adopté.

M. Lhopiteau, auteur d'un amendement; Liard, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Guillemet retire un amendement.

MM. le comte d'Hugues, auteur d'un amendement; le ministre de l'instruction publique, et Sauzet sont entendus, ainsi que M. Chauvière, auteur d'un autre amendement.

L'amendement de M. Chauvière est repoussé par 345 voix contre 146, sur 491 votants.

L'amendement de M. le comte d'Hugues n'est pas adopté.

Le chapitre 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

MM. Graux, le ministre de l'instruction publique, Lavy, Martinon, Cochery, ministre des finances, et Desfarges sont entendus sur le règlement de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Demain à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 19 novembre.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Tirage au sort des bureaux.

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, relative à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques. (N°s 474-492-501-1038-2578-2716. — Urgence déclarée. — M. Guillemet, rapporteur.)

3. — 1^{re} délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention passée entre le ministre de l'intérieur et la compagnie ferrière de l'établissement thermal de Vichy. (N°s 1987-2391. — M. Maurice Lasserre, rapporteur.)

4. — 1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Descubes et plusieurs de ses collègues, relative à la sécurité publique dans les exploitations de chemins de fer et à la situation des mécaniciens et chauffeurs dans ces industries. (N°s 895-1700. — M. Descubes, rapporteur.)

5. — 1^{re} délibération sur : 1^o la proposition de loi de M. Paul Guieysse et plusieurs de ses collègues, relative à la création d'une caisse nationale ouvrière de prévoyance; 2^o la proposition de loi de M. Fernand de Ramel et plusieurs de ses collègues sur l'organisation d'une caisse de retraites des travailleurs et des invalides du travail et d'une caisse de capitalisation ou assurances sur la vie; 3^o la proposition de loi de M. Michelin, ayant pour objet : 1^o la constitution d'une rente au profit de tous les citoyens français, âgés de soixante ans, par la caisse nationale des retraites rendue obligatoire; 2^o la novation et l'amortissement de la dette publique par la création de la rente nationale; 4^o la proposition de loi de MM. Isam-

bard et Julien Goujon, tendant à organiser une caisse nationale de retraites pour les travailleurs des deux sexes; 5^o la proposition de loi de M. Brincard, relative à l'organisation d'une caisse de retraites pour la vieillesse; 6^o la proposition de loi de M. le général Lung, relative à la création d'une caisse d'assurance nationale destinée à permettre d'élever les enfants des indigents et de procurer une retraite aux travailleurs des villes et des champs atteints par l'âge et les maladies. (N°s 38-93-248-265-383-393-2185. — M. Audiffred, rapporteur.)

importées par les douanes de Saint-Thomas, du Prince et d'Angola acquitteront le droit de 15 reis (0 fr. 084) par kilogramme avec les droits différenciels établis aux tarifs de 1892.

Art. 2. — En conséquence, sont modifiés en la forme ci-dessus : l'article 13, alinéa d (1), du tarif A en vigueur dans la colonie de Saint-Thomas et du Prince, et l'article 19, alinéa c, du tarif A (2) en vigueur à Ambriz, Loanda Benguela et Mossamédés.

États-Unis.

Importation des sucre. — Sur la demande du département du Trésor, le secrétaire d'Etat a adressé, le 18 octobre 1897, aux consuls et agents consulaires des Etats-Unis une circulaire aux termes de laquelle les factures consulaires qui accompagnent les envois de sucre raffiné aux Etats-Unis devront, à l'avenir, mentionner le pays de provenance du sucre brut employé.

Cette mesure a pour but d'assurer l'exécution des dispositions du nouveau tarif américain soumettant les sucre qui auraient reçu dans le pays de leur production une prime à l'exportation à une surtaxe égale au montant de ladite prime.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Angleterre.

Commerce des clous à ferrer. — Le consul de France à Cardiff appelle, dans un rapport inséré au *Moniteur officiel du commerce* du 18 novembre, l'attention des fabricants français de clous à cheval sur la situation industrielle de cet article en Angleterre. Il termine en leur adressant les conseils suivants :

Il est à souhaiter que les fabricants français se rendent compte des difficultés auxquelles les industriels anglais sont aux prises avec leurs ouvriers, et qu'ils redoublent d'efforts en envoyant ici des commis-voyageurs munis d'échantillons.

Il ne suffit pas, en effet, de demander aux agents de la carrière consulaire de leur désigner des représentants ou de faire remettre par nous les échantillons dont ils accompagnent leurs lettres. Si leurs commis-voyageurs parlent la langue anglaise se présentent au consulat, ils pourraient y obtenir des renseignements utiles pour leur mission, et s'ils ne se laissaient pas rebuter par les premières difficultés que l'on rencontre dans une tâche nouvelle, ils gagneraient rapidement du terrain sur le marché anglais aux dépens des Allemands, qui, eux, travaillent avec activité, intelligence et sécurité. Je dis « sécurité » parce qu'il n'y a pas de marché plus sûr et plus riche que le marché anglais, où un bon article trouve toujours un acheteur solvable.

Autriche-Hongrie.

Traitemen appliqués aux voyageurs de commerce français. — L'office impérial et royal des affaires étrangères vient de remettre à l'ambassadeur de la République à Vienne, sur sa demande, les deux *pro memoria* qui suivent et qui sont relatifs au traitement appliqué aux voyageurs de commerce français en Autriche et en Hongrie :

AUTRICHE

Les voyageurs de commerce des maisons établies dans un pays à traités jouissent, en Autriche, du droit de voyager exclusivement pour le compte de la maison dont le nom est porté sur leurs cartes de légitimation, de rechercher des commandes ou de faire des achats de marchandises. Ils peuvent colporter avec eux des échantillons de marchandises, mais non des marchandises.

En outre, ils n'ont en Autriche que le droit de nouer des relations d'affaires avec des commerçants, des fabricants, des industriels exerçant la même branche d'industrie que celle qu'ils représentent, de leur soumettre dans ce but des échantillons, de leur communiquer le prix des marchandises de leurs patrons, de recevoir des commandes de ces marchandises, de prévenir leurs patrons des commandes qu'ils ont recueillies et, enfin, de faire des achats pour le compte de ces derniers.

(1) 120 reis (0 fr. 672) par kilogramme.

(2) 1 reis (0 fr. 0056) par kilogramme.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Une succursale de la caisse nationale d'épargne sera ouverte à Caen le 1^{er} décembre 1897. En conséquence, les déposants à la caisse nationale d'épargne qui sont titulaires d'un livret pris dans le département du Calvados (série n° 14) devront adresser leurs demandes de remboursement au caissier de la succursale de Caen et non plus à Paris, à partir du dernier jour du mois de novembre courant.

AVIS COMMERCIAUX

N°s 745. — 18 novembre 1897.

LEGISLATION COMMERCIALE ÉTRANGÈRE

Russie.

Taxation des plantes fraîches, fleurs et feuilles fraîches et séchées (colorées ou non colorées). — Les plantes fraîches, les fleurs et les feuilles fraîches et séchées (colorées ou non colorées) seront dorénavant admises à l'entrée en Russie avec subordination aux stipulations de l'article 62, paragraphe 4 (1), du tarif douanier, même si elles se trouvent réunies avec du fil de fer et d'autres matières ordinaires destinées à en assujettir les tiges. — (*Circulaire du département des douanes, en date du 24 septembre/6 octobre 1897, n° 19430.*)

Possessions portugaises d'Afrique.

Régime des farines à l'importation. — Le *Diario do Governo* du 6 novembre 1897 publie le décret suivant, daté du 5 novembre 1897 :

Art. 1^{er}. — Les farines de maïs et bonobo, de maïs, de seigle, d'orge, d'avoine et de manioc

(1) 12 TX 21 par 100 kilogr. brut (tarif minimum).

Les voyageurs de commerce ne sont pas autorisés :

1^o A entamer ou à conclure des affaires pour d'autres maisons que celles dont le nom est porté sur leur carte de légitimation;

2^o A se faire représenter par trois personnes;

3^o A transporter avec eux d'autres marchandises en dehors des échantillons;

4^o A tenir des magasins ou des dépôts de marchandises;

5^o A tenir un débit de marchandises;

6^o A entamer des affaires avec des personnes qui ne sont ni des industriels ni des commerçants.

Dans ces conditions, les voyageurs de commerce, et ceux de nationalité française ne sont pas exceptés, jouissent, dès qu'ils sont pourvus d'une carte de légitimation et s'ils ne transportent pas avec eux des marchandises, mais simplement des échantillons, de l'exemption de l'impôt pour leur métier.

Mais pour jouir de cette exemption d'impôt ils doivent :

1^o Ne pas acheter ou vendre à des particuliers,

2^o Et n'entrer en relations d'affaires qu'avec des industriels, et encore seulement pour des marchandises appartenant, pour les deux parties en présence, à la même branche d'industrie.

Par contre, il leur sera permis :

3^o De faire des affaires en machines ou en matières brutes, parce qu'il n'y a pas moyen de distinguer si ces articles sont destinés à la vente ou à la production.

Le montant des impôts à payer au cas d'une contravention aux règles imposées aux voyageurs de commerce sera calculé sur le chiffre de leurs affaires.

HONGRIE

Les voyageurs de commerce des Etats ayant des traités (de ce nombre sont les Français), lorsqu'ils sont munis d'une carte de légitimation industrielle, ne sont pas soumis, en Hongrie, au paiement d'impôts.

Sous les conditions suivantes, toutefois : 1^o réciprocité de la part de l'autre Etat; 2^o mention faite sur la carte de légitimation industrielle que la raison sociale dans l'intérêt de laquelle le voyageur exerce a acquitté les impôts établis par la loi dans son pays.

Dans l'état actuel de la législation hongroise, les commis-voyageurs français peuvent faire des achats et prendre des commandes non seulement chez tous les commerçants, mais aussi chez les particuliers.

Mais ils ne doivent avoir avec eux que des échantillons et non des marchandises.

Mais si la recherche de commandes auprès des particuliers venait à être défendue par la loi en Hongrie, l'effet de ces dispositions s'étendrait à tous les Etats à traités aussi bien qu'à la France, attendu qu'il est stipulé dans les traités que les voyageurs des pays contractants ont aussi à prendre en considération les prescriptions en vigueur sur le territoire de l'autre partie.

Italie.

Conditionnement des soies à Côme. — Ouverture d'un concours international. — Au cours d'une séance récente, la chambre de commerce de Côme a décidé d'ouvrir un concours international sur les questions suivantes :

1^o Indiquer un procédé rationnel, simple et direct, permettant de déterminer la nature et, s'il est possible, la quantité des différentes matières hétérogènes (telles que fibrine, savon, glycérine, pectose, gomme, huile, sucre, dextrine, formaline, sels minéraux, colle animale, gélatine de poisson, etc.) qui ont pu être ajoutées aux soies grêles ou ouvrées afin d'en augmenter le poids ;

2^o Décrire une installation pratique et simple où pourront s'effectuer les expertises de cette nature.

Les travaux des personnes qui voudraient prendre part au concours doivent être écrits en langue italienne, française ou allemande et être présentés au secrétariat de la chambre de commerce de Côme avant le 30 juin 1898 à quatre heures du soir ; ils seront signés d'une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée dans laquelle se trouveront indiqués le nom et le domicile de l'auteur.

Le conseil de la chambre accordera un prix de 1.000 lire au meilleur travail et, pour établir son jugement, il tiendra compte surtout des résultats pratiques obtenus par l'auteur. Ledit prix pourra être divisé entre deux ou plusieurs concurrents. Il pourra aussi ne pas être décerné si le conseil décide qu'aucun des concurrents n'a rempli des conditions suffisantes pour le mériter.

Après la décision, on ouvrira les enveloppes portant la devise des mémoires primés et on proclamera le nom de l'auteur récompensé.

La chambre de commerce de Côme se réserve la faculté d'utiliser, sans autre indemnité dans l'intérêt des services publics de la ville, les procédés décrits dans les mémoires récompensés, même dans le cas où ils seraient brevetés.

Le classement des travaux présentés sera fait par le conseil de la chambre de commerce avant le 31 octobre 1898, d'après l'avis d'une commission spéciale de techniciens nommée à cet effet. — (Communication du consul de France à Milan.)

Possessions anglaises d'Afrique. — Natal.

Restrictions à l'immigration. — Une loi sur l'immigration, en vigueur dans la colonie de Natal depuis le mois de mai 1897 (the Immigration restriction act, 1897), interdit l'entrée de la colonie aux illétrés. Toute personne qui arrive est tenue, à première réquisition, de libeller une requête dans une langue européenne, en vue d'obtenir le permis de séjour. En outre, cette loi interdit l'entrée à toute personne sans ressources et pouvant devenir une charge publique, aux idiots, aux aliénés et à toute personne atteinte d'une maladie répugnante ou contagieuse et dangereuse.

Cet acte est rigoureusement appliqué à tous les passagers débarquant à Durban, et tout spécialement aux illétrés.

Venezuela.

Commerce de la librairie. — D'après le tarif général des douanes du Venezuela, entré en vigueur le 19 mai 1897, les livres sont divisés en diverses catégories.

Ainsi, l'article 19 du tarif exempte de tous droits « les livres imprimés en feuilles ou brochés traitant de sciences et d'arts et métiers, catalogues, journaux et modèles d'écritures à l'usage des écoles primaires ».

Au contraire, l'article 152 du même tarif soumet à un droit de 0 bolivar 25 cent. par kilogramme « les livres imprimés en feuilles ou brochés non compris dans la classe 1, brochures, registres et cahiers destinés aux écoles primaires, importés sous la même forme ».

L'article 253 soumet à un droit de 0 bolivar 75 cent. par kilogramme « les livres imprimés, reliés, à l'exception de ceux dénommés à la classe 8 ».

L'article 511, qui appartient à la classe 8 du tarif des douanes du Venezuela, soumet à un droit de 10 bolivar par kilogramme « les livres et albums avec reliures en tout ou en partie de velours de soie, de nacre, d'écailler, d'ivoire, de cuir de Russie, ou avec filets ou ornements dorés ou argentés ».

Des interprétations erronées s'étant produites au sujet du régime auquel les articles de librairie sont soumis au Venezuela, le directeur général des postes et des télégraphes de ce pays viennent d'adresser au personnel sous ses ordres une circulaire ayant pour but de lui rappeler que les livres imprimés reliés ou brochés, scientifiques, artistiques ou professionnels, les catalogues, les journaux et échantillons d'écriture destinés à l'enseignement primaire, sont les seuls objets de librairie qui peuvent être introduits dans le pays par l'intermédiaire de la poste, en qualité de correspondance et sous la rubrique « imprimés ».

En conséquence, le directeur général des postes et des télégraphes du Venezuela a invité ses agents à prévenir les intéressés qu'au cas où des paquets de livres non compris dans la nomenclature ci-dessus, ou tous autres objets soumis au tarif des douanes, parviendreraient à leurs bureaux, ceux-ci seraient renvoyés au bureau d'origine, conformément à la convention postale.

Il va sans dire, ajoute le directeur général des postes et des télégraphes, que les objets dont il s'agit ci-dessus et arrivant par la poste

sont uniquement ceux qui viennent en colis postaux et par les bureaux ouverts à ce service. »

ADJUDICATIONS

Grèce.

Construction de deux bassins de radoub dans la baie de Kantharou, à l'entrée du Pirée. — Le chargé d'affaires de France à Athènes vient de faire parvenir la traduction d'un avis d'adjudication qui doit avoir lieu le 28 décembre prochain, vieux style, à Athènes, pour la construction de deux bassins de radoub dans la baie de Kantharou, à l'entrée du Pirée.

On peut prendre connaissance de ce document au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (direction du commerce, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Egypte.

Fourniture de limes. — L'administration des chemins de fer égyptiens recevra jusqu'au 13 décembre 1897, au Caire, des soumissions pour la fourniture de 1.200 douzaines de limes.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (direction du commerce, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Ministère de l'agriculture.

PROGRAMME d'un concours qui sera ouvert à Paris, le lundi 6 décembre 1897, pour la nomination d'un professeur de physique et chimie dans les rapports avec les industries agricoles, à l'école nationale des industries agricoles à Douai (Nord).

1^{re} épreuve. — Composition écrite sur une question de chimie générale.

Il est accordé quatre heures pour cette composition, qui doit être faite sans le secours d'aucun livre ni note.

2^e épreuve. — Exposé du programme du cours.

3^e épreuve. — Leçon d'une heure, après trois heures de préparation, sur une question du cours de physique, sans le secours de livres ni notes.

4^e épreuve. — Leçon d'une heure, après trois heures de préparation, sur une question de chimie agricole, sans le secours de livres ni notes.

5^e épreuve. — Leçon d'une heure, après vingt-quatre heures de préparation, sur une question de chimie appliquée aux industries agricoles.

6^e épreuve. — Epreuves pratiques au laboratoire, portant sur l'analyse qualitative et quantitative et sur l'emploi des instruments en usage dans le cours.

Le jury déterminera le temps qu'il jugera nécessaire pour l'exposé du programme et pour les épreuves du laboratoire.

Les candidats devront :

1^o Adresser leur demande d'inscription sur papier timbré huit jours au moins avant la date de l'ouverture du concours, au ministère de l'agriculture, direction de l'agriculture, 1^{er} bureau (Enseignement agricole);

2^o Justifier qu'ils sont Français ou naturalisés Français et qu'ils ont satisfait à la loi militaire;

3^o Produire un extrait de leur casier judiciaire;

4^o Produire une notice sur leurs titres et travaux scientifiques et sur leurs connaissances en langues étrangères. Les travaux imprimés seront joints à cette note.

Enfin, chaque candidat devra joindre aux documents énumérés ci-dessus le programme sommaire du cours tel qu'il entendrait le professer.

Les titres, travaux scientifiques et connaissances en langues étrangères compteront comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer, mais qui ne pourra être supérieure à celle d'une épreuve.

Le cours comprend trois leçons par semaine.

Le traitement de début est de 3,000 fr.

CAMPAGNE 1897-1898
du 1^{er} octobre 1897
au 30 septembre 1898.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

ANNÉE 1897

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois d'octobre 1897.

PRODUCTION	RÉSULTATS AFFÉRENTS AU PREMIER MOIS DES CAMPAGNES				PRODUCTION	RÉSULTATS AFFÉRENTS AUX DIX PREMIERS MOIS DES ANNÉES				
	1897-1898	1896-1897	Différence pour 1897-1898.			1897.	1896.	Différence pour 1897.		
			Augmentation.	Diminution.				Augmentation.	Diminution.	
<i>1^o Des bouilleurs et distillateurs de profession.</i>					<i>1^o Des bouilleurs et distillateurs de profession.</i>					
Quantités d'alcool provenant de la distillation des betteraves, des autres substances.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	Quantités d'alcool provenant de la distillation des betteraves, des autres substances.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	
vins.....	2.157	1.675	482	" 75	vins.....	59.609	28.902	30.707	" 974	
cidres et poirés.....	61	136	"	2.097	cidres et poirés.....	921	1.895	"	974	
marcs et lies.....	1.008	3.105	"	"	marcs et lies.....	12.750	7.923	4.827	"	
substances farineuses.....	40.222	34.886	5.336	"	substances farineuses.....	408.445	346.401	62.044	"	
betteraves.....	225.882	126.917	98.965	"	betteraves.....	318.066	226.811	91.255	"	
mélasses.....	45.454	58.461	"	13.007	mélasses.....	654.245	740.576	"	86.331	
autres substances.....	"	2	"	2	autres substances.....	646	1.157	"	511	
Total..... (A).	314.784	225.182	89.602	"	Total..... (A).	1.454.682	1.353.665	101.017	"	
<i>2^o Des bouilleurs de cru, par approximation.</i>					<i>2^o Des bouilleurs de cru, par approximation.</i>					
Produit de la distillation des vins.....	1.988	1.404	584	" 1.064	Produit de la distillation des vins.....	40.663	5.683	4.980	" 18.824	
cidres et poirés.....	1.354	2.418	"	"	cidres et poirés.....	21.976	40.800	"	"	
marcs et lies.....	10.132	8.409	1.723	"	marcs et lies.....	39.818	30.258	9.560	"	
Total..... (B).	13.474	12.231	1.243	"	Total..... (B).	72.457	76.741	"	4.284	
Production générale (lignes A et B).... (C).	328.258	237.413	90.845	"	Production générale (lignes A et B).... (C).	1.527.139	1.430.406	96.733	"	
Importations (d'après les écritures de la douane).... (D).	12.576	9.278	3.298	"	Importations (d'après les écritures de la douane).... (D).	108.594	107.632	962	"	
Reprises (stock général au 31 dé- 30 septembre).... (E).	555.784	749.085	"	193.301	Reprises (stock général au 31 dé- 31 décembre).... (E).	929.689	"	"	151.742	
(1897.... (E). 1896.... (E)).			"	"	(1896.... (E). 1895.... (E)).	1.081.431	"	"	"	
Ressources générales (C. D. E).... (F).	896.618	995.776	"	99.158	Ressources générales (C. D. E).... (F).	2.565.422	2.619.469	"	54.047	
Exportations (d'après les écritures de la douane).... (G).	27.158	27.269	"	111	Exportations (d'après les écritures de la douane).... (G).	232.704	249.007	"	16.303	
Différence entre les ressources F et les expor- tations G.... (H).	869.460	968.507	"	99.047	Différence entre les ressources F et les expor- tations G.... (H).	2.332.718	2.370.462	"	37.744	
Stock effectif à la fin du mois d'octobre : dans les magasins généraux de vente.....	1897	1896			Stock effectif à la fin du mois d'octobre : dans les magasins généraux de vente.....	1897	1896			
dans les entre- { de la régie....	18.485	114.257	"	95.772	dans les entre- { de la régie....	18.485	114.257	"	95.772	
pôts réels.... { de la douane....	47.999	60.195	"	12.196	pôts réels.... { de la douane....	47.999	60.195	"	12.196	
chez les bouilleurs et distilla- teurs de profession.....	30.126	38.972	"	8.846	chez les bouilleurs et distilla- teurs de profession.....	30.126	38.972	"	8.846	
chez les bouilleurs de cru, par approxima- tion.....	420.069	451.217	"	31.148	chez les bouilleurs de cru, par approxima- tion.....	420.069	451.217	"	31.148	
Stock général..... (I).	122.489	115.463	7.026	"	Stock général..... (I).	122.489	115.463	7.026	"	
Différence entre les indications de la ligne H et celles de la ligne I, représentant les livraisons au commerce intérieur.....	639.168	780.104	"	140.936	Différence entre les indications de la ligne H et celles de la ligne I, représentant les livraisons au commerce intérieur.....	639.168	780.104	"	140.936	
	230.292	188.403	41.889	"		1.693.550	1.590.358	103.192	"	

INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE FRANÇAISE

L'Académie française a tenu aujourd'hui 18 novembre sa séance publique annuelle. M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, a lu le rapport sur les concours de l'année; puis M. Jules Claretie, directeur de l'Académie, a donné lecture du rapport sur les prix de vertu.

Voici le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie française :

Messieurs, il me faut commencer ce rapport par l'avenue d'un mécompte que nous avons éprouvé cette année. L'Académie avait proposé pour sujet de prix de poésie *Salamine*, et ce sujet lui semblait de nature à exciter la verve des poètes. Salamine! ce n'est pas seulement une des plus belles victoires qu'aient jamais remportées le patriotisme et la liberté, c'est la force vaincue par l'intelligence, c'est surtout l'aurore d'une grande destinée, la première lueur d'un génie qui va éblouir le monde. Nous espérions beaucoup des souvenirs que ce nom glorieux réveille; notre attente a été trompée: aucun des cent cinquante-quatre concurrents qui se sont disputé le prix n'a paru le mériter tout à fait. Chez les uns, la composition a été trouvée défectueuse; chez les autres, l'exécution a semblé faible; presque partout l'originalité manquait. La plupart se sont contentés de reproduire aussi fidèlement que possible la manière d'un poète en renom, en quoi ils lui rendaient un assez mauvais service. D'ordinaire, celui qui imite un grand écrivain en reproduit surtout les défauts. On ne songeait pas à les apercevoir dans le modèle, tant ils sont dissimulés par les beautés qui les recouvrent; l'imitateur, en les exagérant, les signale à notre attention, et quand nous les avons vus chez l'élève, nous ne pouvons plus les ignorer chez le maître; en sorte que ce qui voulait être un hommage devient une trahison. Le prix n'a donc pas été donné dans son entier; nous avons seulement accordé trois accessits à MM. Philippe Dufour, Ch. Leconte et Gaston Schefer, dont les pièces contiennent de très bonnes parties.

Pour 1899, l'Académie propose comme sujet une légende tirée des romans français du cycle de la Table ronde et elle espère bien que cette fois elle sera plus heureuse.

Ne quittons pas la poésie, puisque nous avons commencé à nous en occuper. Le prix Archon-Despérouses, qui lui est réservé, a été, selon l'usage, fort disputé. Cinquante et un volumes de vers — la récolte de l'année, comme disait Pline — étaient présentés au concours. Dans le nombre, la commission a remarqué d'abord les ouvrages de MM. de Joncières, Druillet, Fontenelle et Formont, qu'elle a mis à part pour une récompense. Mais elle a été surtout frappée d'un livre dont le titre indique le sujet: il s'appelle la *Maison de l'Enfance*. L'auteur, qui vient à peine d'en sortir, s'y est trouvé fort heureux et ne l'a quittée qu'à regret. Avant de s'en éloigner, il se retourne encore un moment vers ces jours « dorés et calmes » qui ne reviendront plus, et nous dit les souvenirs qu'il en a gardés. Il y a dans ces souvenirs une grâce de jeunesse, une fraîcheur de sentiments, un accent pénétrant et personnel qui ont charmé l'Académie. Malheureusement, il y a encore autre chose.

M. Fernand Gregh, l'auteur de la *Maison*

de l'*Enfance*, appartient à cette jeune école qui se donne en ce moment beaucoup de mal pour réformer notre poésie. Au premier abord il peut sembler étrange qu'après les chefs-d'œuvre qu'elle a produits de notre temps on puisse croire qu'elle a besoin d'être réformée et qu'on trouve de graves imperfections à l'instrument qui a suffi à Lamartine, à Vigny, à Musset, à Victor Hugo, à Leconte de Lisle. Nos réformateurs s'attaquent surtout à la facture des vers qu'ils veulent rendre plus souple, plus variée; ils suppriment le repos de l'hémistiche, déjà fort compromis par l'école romantique; ils refusent de s'astreindre à l'alternance des rimes masculines et féminines; ils admettent l'hiatus, l'assonance; ils font des vers de toute mesure et quelquefois sans aucune mesure. Quelques audacieux vont plus loin: épris d'harmonie, ils torturent la langue pour trouver des expressions plus colorées, des termes plus sonores. Dans notre jeunesse, on nous apprenait à admirer cette parole de Boileau répondant fièrement à ses adversaires:

Que son vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose; eux, ne paraissent pas tenir à mériter cet éloge. Pourvu que leur vers charme l'oreille, ils se consolent facilement qu'il ne dise rien à l'esprit. Ils en font une sorte de musique vague qui suggère des impressions plus qu'elle n'exprime des idées. Personne aujourd'hui ne se contente de son métier et l'on ne peut s'empêcher d'empêtrer sur celui des autres. Tandis que les musiciens font de la métaphysique avec des notes, les poètes veulent composer des symphonies avec des mots.

Il faut bien reconnaître qu'on trouve un peu de tout cela dans le volume de M. Gregh. Les innovations y sont fort adroitement présentées, avec toutes sortes de précautions pour les rendre acceptables; mais enfin elles y sont, et l'on pouvait être tenté d'exclure du concours, sans plus de façon, un ouvrage où elles se trouvent. L'Académie s'est refusée à le faire; elle a cru qu'il serait cruel de priver de toute récompense un poète que sa commission mettait sans conteste au-dessus des autres. Seulement, en lui accordant la moitié du prix Archon-Despérouses, elle a chargé son rapporteur de faire des réserves. Il ne faut pas qu'on puisse mal interpréter sa décision et croire qu'elle se rallie aux principes de la nouvelle école. Sa récompense ne s'applique, dans le livre de M. Gregh, qu'aux pièces qui sont conformes aux règles de la poétique traditionnelle et dont le mérite prouve largement qu'il n'est pas besoin d'y rien changer pour faire de bons ouvrages. Ces réserves n'ont rien qui puisse désobliger l'auteur de la *Maison de l'Enfance*; ce que l'Académie refuse à un système dont il n'est pas le créateur et que quelques-uns de ses amis ont déconsidéré par leurs exagérations, elle l'accorde à son talent personnel, aux espérances qu'il donne et qui, nous en sommes sûrs, ne seront pas trompées.

Si maintenant de la poésie nous redescendons à la prose, nous rencontrons d'abord, parmi les récompenses nombreuses que lui accorde l'Académie, celles qu'elle attribue aux ouvrages qui présentent un caractère d'utilité morale, c'est-à-dire les prix Montyon, Sobrier-Arnould, Narcisse Michaut. Cette année, ce groupe important s'est accru d'un prix nouveau, le prix Furaldo, et pour la première fois que l'Académie le décerne elle a eu la main heureuse. Le *Journal d'un commandant de la Comète*, par M. Dartige du Fournet, à qui elle le donne, est le récit d'une croisière navale dans ces mers de l'Extrême Orient qui nous sont devenues si familières.

Il nous met sous les yeux des tableaux de la vie maritime très agréablement présentés et quelques esquisses de ces pays étranges, comme le Siam, qui n'ont guère pris de notre civilisation que les dehors et où les coutumes les plus sauvages du passé se maintiennent à côté des inventions les plus raffinées de l'industrie moderne, ce qui fait dire à M. Dartige du Fournet « que c'est une barbarie éclairée à l'électricité ». Ce voyage tire un intérêt singulier et inattendu de la façon dont il s'achève. La *Comète* est un des deux navires français qui, dans la nuit du 13 juillet 1893, sous le feu des forts siamois, à travers toute une flotte de jonques armées en guerre, forcèrent les passes du Ménam et vinrent mouiller devant Bangkok. Ce beau fait d'armes, dont notre marine est fière, le commandant de la *Comète* nous le raconte le plus simplement du monde, comme s'il n'en était pas un des héros, sans dire un mot de lui; et cette réserve ajoute à l'émotion patriotique que nous cause son récit.

Vous n'attendez pas, je pense, que je vous parle successivement des trente-trois ouvrages qui, sur notre liste, accompagnent celui de M. Dartige du Fournet et se partagent les prix qui sont donnés aux livres utiles aux mœurs. C'est à peine si j'aurai le temps de vous dire quelques mots des deux qui sont en tête et auxquels nous avons accordé des récompenses particulières.

Le premier nous vient de loin. C'est un bel in-quarto de plus de 500 pages, orné de 660 gravures et de 124 phototypies. Il se présente si bien, il est de si belle apparence, qu'il nous semble qu'il doit sortir des presses de quelque éditeur important de Paris. C'est une erreur: il a été imprimé à Péking par les ouvriers du pays. Les photographies, les collographies, les gravures en noir et en couleur, tout y est l'œuvre d'artistes chinois. Mais le lieu où ce travail énorme a été exécuté, quoique situé au milieu de la province du Petchély, est en réalité un coin de terre française. C'est le Pé-tang, c'est-à-dire la résidence des lazariques, où, avec un zèle qui ne se décourage jamais, ils enseignent « au moins mystique et au plus différent des peuples » à connaître leur Dieu, à pratiquer leur culte, à parler notre langue, à aimer notre pays. Un de ces missionnaires, le père Alphonse Favier, a entrepris dans ce bel ouvrage de décrire la capitale du Céleste-Empire et de nous donner une idée du peuple qui l'habite. Ce n'est pas un de ces livres comme en publient tous les ans, au retour des vacances, les touristes qui se sont contentés de voir un pays par les fenêtres de leur voiture et d'en étudier la société dans les salons des casinos. Le père Favier est resté trente-cinq ans en Chine; il a fréquenté les grands personnages, il vit familièrement avec les plus misérables. Tout ce qu'il nous dit, il le sait par son expérience personnelle, il l'a vu de ses yeux. Aussi, quand on lit son livre, quand on regarde ces gravures qui ont pour nous l'avantage de nous montrer la Chine comme l'aperçoivent des yeux chinois, on se croit vraiment transporté à Péking; il nous semble que nous coudoyons cette foule bizarre et affairee qui se presse dans ces grandes avenues trouées de cloques immenses et que bordent des monuments en ruine. L'auteur de ce livre curieux, qui a tenu à être complet et qui nous parle de tout le monde, se garde bien de rien dire sur lui-même. Mais voici ce que m'écrivit à son sujet notre ministre en Chine, M. Gérard: « Le père Favier est une des figures de Péking. Il a peuplé le nord de la Chine et Péking même d'églises dont il est l'architecte, le constructeur, le peintre et le décorateur. Nul missionnaire n'a fait davantage pour la propagation de la foi dans ces contrées lointaines, où il a su faire aimer

en même temps le nom et le génie de la France. » Vous jugerez, messieurs, je l'espére, que le prix de 2,000 fr. que l'Académie décerne au père Favier a été bien donné.

L'autre livre nous conduit dans un milieu tout à fait différent. Avec M^{me} Bentzon, nous passons de Péking à New-York, et le contraste est complet. Nous voici dans des rues bordées de maisons à quinze étages, tandis qu'en Chine, sous prétexte de ne pas gêner les esprits qui circulent dans l'air, elles ne dépassent guère le rez-de-chaussée. Nous quittons le pays de l'immobilité, où tout est soumis à la tradition, où l'on ne peut faire que ce qui s'est toujours fait; et nous sommes dans le pays du progrès, où tout se renouvelle en dix ans, où règne une activité si dévorante qu'on a jugé utile d'y instituer des leçons de repos. Dans cette société tumultueuse, M^{me} Bentzon a surtout étudié la femme, qui en est l'âme. Elle a laissé aux romanciers et aux auteurs dramatiques l'Américaine cosmopolite qui court l'Europe et l'étonne par ses prodigalités; elle est allée chercher l'Américaine chez elle; elle a pénétré dans les maisons de Boston, de New-York, de Philadelphie; elle a voulu connaître la femme de ménage et la femme du monde; et comme il en est peu à qui le monde et le ménage suffisent, elles les suivies où elles vont, dans les clubs où elles se concertent, dans les universités où elles s'instruisent, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les prisons, partout où elles se réunissent pour apprendre, pour s'occuper, pour donner un aliment à leur besoin d'agir et de vivre; elle les écoute parler, elle les regarde faire; elle dit, avec une rare impartialité, le bien et le mal dont elle s'aperçoit. Ne lui reprochons pas de ne pas toujours conclure: les questions qu'elle aborde sont très délicates, fort controversées, et elles veulent être étudiées de plus près encore avant qu'on se hasarde à y répondre. Dans tous les cas, ceux qu'elles intéressent — et je crois que c'est à peu près tout le monde — feront bien de consulter, avec le livre de M^{me} Bentzon, celui de M^{le} Dugard, à qui nous avons donné le prix Jules Favre. C'est aussi une enquête sur la société américaine, surtout sur les écoles, dont M^{le} Dugard nous parle avec une compétence particulière. Quelle doit être l'éducation de la femme? Quel est son rôle dans la vie? A quelles professions est-elle propre? Quels droits peut-elle réclamer? Tels sont les problèmes qu'agit aujourd'hui l'Amérique et qu'elle essaye de résoudre avec cette franchise et cette décision qu'elle met à toute chose. Ils se posent chez nous comme chez elle, et il faudra bien se décider à les regarder en face. En attendant, renseignons-nous auprès de M^{me} Bentzon et de M^{le} Dugard de la solution que les Américains leur donnent, et profitons, sans aucun risque, de l'expérience d'autrui.

Un des caractères de la littérature de notre époque, c'est que les romans y prennent tous les jours plus d'importance; il est naturel qu'ils tiennent aussi plus de place dans nos concours. Autrefois, le prix Jouy, qu'on donne tous les deux ans, leur suffisait; cette année, ils nous sont arrivés en telle abondance qu'il a bien fallu être plus généreux. Nous les avons placés un peu partout, au prix Montyon, au prix Botta, au prix Lambert, et de cette façon nous avons pu en récompenser quatorze. Il y en a de tous les genres et pour tous les âges; quelques-uns viennent d'écrivains connus par d'anciens succès, d'autres sont des œuvres de début, et qui promettent. Citons, dans ce grand nombre d'ouvrages couronnés, l'*Emprise*, de M. Estaunié, une œuvre d'une facture vigoureuse, pleine d'observations sagaces, et une très fine et très agréa-

ble nouvelle de M. Roujon, intitulée *Miremonde*, qu'Alexandre Dumas a recommandée au public dans quelques pages charmantes, les dernières peut-être qu'il a écrites. C'est le roman aussi qu'on a récompensé dans le prix Langlois, puisqu'il a été donné à M. Hérelle pour sa traduction des *Vierges aux rochers* de M. d'Annunzio. Enfin, comme vous allez le voir, c'est encore à un romancier qu'on a décerné le prix Vitet. Le roman n'aura pas le droit de se plaindre.

Permettez-moi, avant de quitter la littérature proprement dite, d'ajouter que le prix Toirac, qui se donne à l'auteur de la meilleure pièce jouée dans l'année au Théâtre-Français, a été obtenu par M. Brieux, pour sa comédie de l'*Evasion*.

Arrivons maintenant à l'histoire, et d'abord au plus important des prix qui lui sont attribués, au prix Gobert. Nous l'avons décerné cette année à la *Vie de Berryer*, par M. Charles de Lacombe.

Berryer n'a pas écrit des mémoires, quoiqu'on l'ait souvent pressé de le faire. Il lui répugnait — ce qui est rare — de parler de lui-même, et il a mieux aimé laisser ce soin à l'un de ses jeunes amis: « Soyez, lui disait-il, l'introducteur de mon souvenir auprès de votre génération. » M. de Lacombe n'a rien négligé pour se bien acquitter de cette tâche. Il avait eu l'honneur de voir souvent Berryer dans l'intimité, d'assister à ses conversations particulières, de l'entendre juger les hommes et les choses avec cette impartialité sereine qui fut une de ses grandes qualités. Il a pu lire les notes sur lesquelles il prononçait ses plaidoyers et ses discours, les lettres qu'il écrivait et celles qu'il a reçues. De tous ces documents précieux, de ses souvenirs personnels, des renseignements qu'ont bien voulu lui donner les survivants de nos dernières luttes, il a composé trois gros volumes qui se font lire avec beaucoup d'intérêt.

On s'est demandé si c'est là véritablement une œuvre historique. Berryer n'a pas mis directement la main aux affaires de son pays: il est un des rares hommes politiques de notre temps qui n'a pas été ministre, et il ne semble pas qu'il ait jamais tenu à l'être. En 1829, le roi lui offrit avec insistance de remplacer M. de Guernon-Ranville à l'instruction publique; il s'enfuit à la campagne pour se soustraire à la tentation. L'occasion qu'il avait laissé échapper n'est plus revenue. Mais qu'importe? il n'en tient pas moins une grande place dans notre histoire contemporaine. Pendant quarante ans il a pris part, avec un éclat incomparable, à toutes les discussions importantes: personne n'a plus honoré que lui la tribune française. « Avant de vous entendre, lui écrivait Victor Hugo, je ne savais pas ce que c'est que d'être éloquent. » Et non seulement il a été l'un des plus beaux talents de notre époque, mais il en est aussi un des plus nobles caractères. Ayant assisté à quatre révoltes, il a pu voir quatre fois de suite le flot des ambitieux se tourner vers le vainqueur; lui est resté obstinément attaché à la cause vaincue. Il l'a servie non seulement avec fidélité, mais avec indépendance, sans partager ses illusions ou s'associer à ses rancunes. Il a eu l'honneur d'être détesté par les intransigeants de tous les partis, même du sien. Aux violences, aux injures que ne lui épargnaient pas ceux auxquels il sacrifiait sa vie, il se contentait de répondre, comme l'orateur romain: « J'aime mieux vous être utile que de vous plaire ». Je ne songerais pas à le louer de son désintéressement, peut-être même serais-je tenté de blâmer son mépris hautain de la fortune, qui le jeta quelquefois dans des embarras pénibles, si

de nos jours, par le contraste, le défaut n'était devenu presque une qualité.

Avec M. Dognon, maître de conférences à l'université de Toulouse, nous sommes en plein moyen âge. Ce qui fait l'originalité de son livre, c'est qu'il n'a pas étudié l'histoire de France où l'on a coutume de l'aller prendre, où elle semble présenter plus d'importance et d'intérêt, au cœur du pays, dans les environs de la résidence royale. Volontairement il va la chercher loin de Paris et nous emmène aux extrémités du royaume. Il s'occupe du Languedoc, non seulement parce qu'il y demeure et qu'il en fréquente plus aisément les bibliothèques et les archives, mais parce qu'il a jugé que les institutions politiques y sont plus originales et plus intéressantes qu'àilleurs. Ce pays a eu la chance d'être protégé par son éloignement contre les excès du pouvoir royal. Comme il en a moins souffert, il s'en est mieux accommodé, et en revanche sa soumission ayant inspiré aux rois plus de confiance, ils lui ont accordé plus de liberté. C'est le seul, dans le royaume, où des institutions libres, de véritables assemblées représentatives aient grandi et duré. Ces institutions, M. Dognon en cherche l'origine, en établit le caractère, en suit l'histoire du treizième siècle au seizième. A ce moment, elles sont en pleine décadence. Ceux mêmes qui les ont conquises et défendues pendant si longtemps commencent à s'en lasser; ils se trouvent à l'étroit dans ce petit monde indépendant et fermé, où leurs pères étaient si joyeux de vivre. La centralisation administrative y pénètre, et ce sont les bourgeois qui lui ouvrent la porte. Dès lors, tout est prêt pour la grande monarchie de Richelieu et de Louis XIV. Le livre de M. Dognon, qui, en étudiant un coin de notre histoire et de notre pays, ouvre tant de jours sur le reste, a demandé des recherches patientes et témoigne de vastes lectures. Ces qualités sembleraient le désigner plus particulièrement aux récompenses de l'Académie des inscriptions; mais de plus il est clair, sobre, bien ordonné, élégamment écrit et, par là, il nous appartient. Aussi l'Académie n'a-t-elle pas hésité, pour reconnaître la solidité du fond et la distinction de la forme, à décerner aux *Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc* le prix Thérouanne tout entier.

C'est encore un ouvrage historique qui obtient le prix Marcellin Guérin. Il est intitulé *la Maison de Savoie et la Triple alliance*; titre très alléchant et qui semble promettre des révélations indiscrettes sur les événements contemporains. Mais il ne faut pas se fier au titre. La triple alliance dont il s'agit, dans le livre de M. Barandon, est celle qui fut conclue en 1717 par la France, l'Angleterre et la Hollande contre l'Espagne. Elle donna lieu à des négociations longues et compliquées que l'auteur nous fait connaître par le menu. Il lui a fallu un vrai courage pour s'engager dans cette diplomatie tortueuse et beaucoup d'habileté pour en sortir à son honneur. Quant à la maison de Savoie, M. Barandon nous montre qu'elle avait, il y a deux cents ans, les ambitions qu'elle a réalisées de nos jours. Elle veut mettre le pied en Italie, et, pour s'y établir, tous les moyens lui sont bons. Victor-Amédée promet son amitié à tout le monde, il traite avec toutes les puissances à la fois et cherche à les tromper l'une après l'autre. C'est une politique assez malhonnête, mais qui lui a parfaitement réussi. Quand on voit combien ses perfidies lui rapportent et à quelle fortune elles l'ont mené, on est bien près d'être de l'avis de ceux qui prétendent que l'histoire n'est souvent qu'une grande école d'immoralité.

La politique et la diplomatie ont peu de place dans l'ouvrage de M. Francis de Pres-

sensé, auquel nous avons donné la plus grande partie du prix Bordin. Il nous parle de Manning, et d'abord de ses études à Oxford, de ses vingt années de ministère évangélique, du trouble qui le saisit quand son ami Newman, en abjurant le protestantisme, « infligea à l'Angleterre, suivant le mot de Disraéli, une secousse dont elle est encore ébranlée », puis de ses inquiétudes, de ses doutes, de sa longue lutte contre les souvenirs, les habitudes, les affections de sa jeunesse, jusqu'au moment où il se décida, comme Newman, à quitter l'Eglise qu'il avait si longtemps servie. C'est de l'histoire aussi, l'histoire d'une âme, et il faut féliciter M. de Pressensé d'avoir cru qu'elle méritait autant que l'autre d'être racontée. Dans la seconde partie de son récit, il nous montre ce protestant de la veille devenu l'ami, le confident de Pie IX, et adoptant du premier coup tout ce que le catholicisme militait à de plus extrême. Homme d'action et d'autorité, il lui faut une croyance qui s'impose et commande. Son dogmatisme impérieux, qui effraye les tièdes et les timides, attire à lui les simples de cœur, ceux qui comprennent mieux les situations franches et les attitudes hardies. C'est à eux surtout, aux ouvriers, aux pauvres, qu'il s'adresse volontiers, car il croit fermement qu'il appartient à son Eglise de prendre la direction du mouvement social; il met sa fortune et sa vie à leur service. C'est ainsi qu'il devient bientôt, malgré les préventions et les préjugés, l'homme le plus populaire de son pays, et que l'Angleterre, qui l'eût regardé, quelques années auparavant, comme un ennemi public, lui fait, quand il meurt, des funérailles triomphales. Cette belle vie est racontée par M. de Pressensé avec une sympathie, ou plutôt avec une passion qui fera des admirateurs et des amis au cardinal Manning.

D'autres ouvrages que ceux dont je viens de parler ont obtenu des récompenses sur les prix Bordin et Marcellin Guérin. Le temps, qui m'est si étroitement mesuré, ne me permet pas d'en rien dire. Je demande pourtant à faire une exception en faveur de deux livres qui nous viennent de l'étranger: l'un nous entretient de la *Famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*; l'autre nous fait l'*Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*. Les deux auteurs, MM. Eugène Ritter et Victor Rossel, sont professeurs dans des universités suisses. Nos amis de la Suisse française paraissent destinés, par leur situation même, à servir d'intermédiaires entre l'Allemagne et nous; c'est leur rôle naturel de nous la faire mieux comprendre et de nous faire mieux connaître d'elle. Vous voyez qu'ils s'en acquittent avec talent.

Le prix Saintour, on le sait, est spécialement consacré à la philologie française. L'Académie regarde comme un bon signe la facilité qu'elle trouve tous les ans à le donner: c'est la preuve que notre langue et notre littérature ne sont pas négligées et que la France possède une élite de solides travailleurs, grammairiens ou critiques, qui les étudient à fond. Le prix est donné cette année à deux ouvrages très importants: le premier est le cours de *Grammaire historique de la langue française*, par Arsène Darmesteter, qu'ont publié MM. Muret et Sudre, ses élèves. Il contient les leçons que Darmesteter a faites pendant sept ans à l'école normale de Sèvres. C'était vraiment un tour de force de faire comprendre l'évolution historique du français depuis ses origines, c'est-à-dire depuis l'époque où le latin fut introduit en Gaule, à des jeunes filles qui ne savaient pas le latin et n'étaient pas accoutumées à la rigueur des méthodes scientifiques; ajoutons que Darmesteter ne ressemblait pas aux vulgarisateurs ordinaires, qui se tirent des difficultés en les supprimant, qu'il avait horreur de l'à-peu-près et qu'il aurait rougi d'abaisser la science sous prétexte de la mettre à la portée des ignorants. Il abordait franchement toutes les questions et trouvait le moyen d'éclairer les plus obscures et d'intéresser aux plus arides. Aussi nous dit-on que le succès dépassa toute attente et que cet enseignement, qui devait effrayer et dépayser un auditoire si mal préparé, fut suivi avec une sorte de passion. Arsène Darmesteter n'a pas eu le temps de publier lui-même son ouvrage: il nous a été brusquement élevé à un âge où il pouvait servir longtemps encore la science et les lettres. Sa perte et celle de son frère, qui l'a suivi de près, sont parmi les plus cruelles que nous ayons faites dans ces dernières années. L'Académie, qui avait déjà montré ce qu'elle pensait de lui en couronnant deux de ses livres, est heureuse de lui donner ce nouveau témoignage d'estime et de regret.

L'autre ouvrage qui obtient une part du prix Saintour est une édition des *Pensées* de Pascal, par M. Michaut, ancien élève de l'école normale, professeur à l'université de Fribourg. On ne peut pas être surpris qu'on ait fait tant d'éditions des *Pensées* de Pascal et qu'il s'en publie toujours de nouvelles, quand on songe à la façon dont elles nous sont parvenues. Ces notes que Pascal griffonnait sur un bout de papier, dans les intervalles de la fièvre, et qui, après sa mort, furent collées tant bien que mal sur un registre, dans quel ordre faut-il les disposer si l'on veut les donner au public? Chacun les arrange à sa manière; mais comme aucun de ces arrangements n'a paru contenir tout à fait la critique. M. Michaut s'est avisé que peut-être il valait mieux ne pas les arranger du tout. Il nous donne tout simplement la reproduction du manuscrit original et l'a faite aussi exacte que possible, distinguant par des signes particuliers ce que Pascal a écrit de sa main, ce qu'il a dicté, ce qu'il a revu et les corrections qu'il a faites; nous mettant, en un mot, le manuscrit lui-même sous les yeux. Il sait bien que les *Pensées* y sont très mal ordonnées, puisqu'on les y a mises au hasard, à mesure qu'on les trouvait. Mais peut-être ce désordre manifeste, avoué, nous éloigne-t-il moins de Pascal que les combinaisons systématiques d'un éditeur ingénieux qui le bouleverse encore une fois sous prétexte de l'arranger. Nous en sommes moins séparés, puisqu'il y a un intermédiaire de moins entre nous et lui; nous l'approchons, pour ainsi dire, davantage, et il semble que nous sentons battre son cœur de plus près. Je ne veux pas dire assurément que nous possédons enfin l'édition définitive de cet admirable livre; il s'en fera d'autres, n'en doutez pas: on ne résiste pas à la séduction qu'exerce sur l'esprit le mystère de cette pensée inachevée. Mais l'édition de M. Michaut ne sera pas inutile à ceux mêmes qui essayeront de la refaire; elle fournira une base solide à leurs travaux, et ils lui sauront gré des peines qu'il a prises pour leur en épargner. En même temps ils remercieront avec nous l'université de Fribourg, qui a encouragé son entreprise et qui a fait généreusement les frais de sa publication.

A la mention de ces récompenses accordées par l'Académie à la philologie française je dois ajouter celle qu'elle a décernée à l'auteur du *Dictionnaire historique de l'ancien français*, M. Frédéric Godefroy, que la science vient de perdre. L'Académie des inscriptions avait déjà honoré cet ouvrage du prix Gobert, quand il était vers le milieu de sa publication. Aujourd'hui qu'après vingt ans il arrive à sa fin, l'Académie française a tenu à montrer le prix qu'elle y attache et l'estime particulière qu'elle faisait de

l'un des plus laborieux serviteurs de notre langue.

Je n'ai plus à parler que de trois prix: les prix Vitet, Née et Berger, que l'Académie décerne directement, sans que les candidats se présentent eux-mêmes à ses suffrages et qu'elle ait nommé une commission pour les lui désigner.

Le prix Berger est nouveau; il a été fondé par le fils de l'ancien préfet de la Seine, qui commença les grands travaux auxquels M. Haussmann a, depuis, attaché son nom. C'est un prix de 12,000 fr. et qui, même, est destiné à s'accroître. Le donateur a voulu qu'il fût décerné tour à tour par chacune des cinq classes de l'Institut « à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris ». L'Académie française le donne cette année pour la première fois.

Son attention s'est tout de suite portée sur un ouvrage considérable dont la valeur est attestée par la vivacité même des polémiques qu'il soulève. Il est intitulé *Paris*, et l'auteur, M. Alfred Duquet, y raconte en six volumes le siège de 1870. C'est un grand sujet; un historien allemand appelle ce siège l'événement le plus important de la guerre, et il ajoute que c'est un des spectacles les plus grandioses que le monde ait vus; mais c'est en même temps un sujet très délicat et qui ne laisse personne indifférent. Aussi ne faut-il pas s'étonner que M. Duquet n'ait pas contenté tout le monde. On lui a reproché surtout la sévérité de ses jugements; il est sûr qu'il n'épargne presque personne, et parmi les plus maltraités il y en a qui siégeaient hier encore sur ces bancs et que nous entourions de nos respects et de notre sympathie. M. Duquet a été impitoyable pour eux; il n'a voulu tenir compte ni des temps au milieu desquels ils furent jetés, ni des services qu'après tout ils ont rendus, ni du bien qu'ils ont essayé de faire, ni du mal qu'ils ont empêché. Ce qui explique, sans les justifier, les violences auxquelles M. Duquet se laisse entraîner, c'est l'ardeur même de son patriotisme. Il a peine à se contenir, il n'est plus maître de lui quand il lui faut retracer les fautes que nous avons commises et qui nous ont perdus; quand il nous montre, pendant ces longs et tristes mois du siège, des chefs qui n'osent pas commander, des subordonnés qui ne veulent pas obéir; en haut, la timidité et l'indécision; en bas, l'insécurité; la méfiance partout, la manie de parler quand on devait agir, et cette floraison de conceptions insensées qui entraînaient les tentatives efficaces, et les indiscrétions d'une presse imprudente qui, pour la gloire d'être bien informée, disait ce qu'il fallait taire et renseignait l'ennemi mieux que ses plus habiles éclaireurs, et ce sotto contentement de soi-même qui s'admirait sans mesure et sans raison, qui se glorifiait des échecs comme si c'étaient des victoires, et par-dessus tout ces éternelles préoccupations politiques, qui furent, selon le mot de M. Duquet, le cauchemar du siège, qui, en partageant les cœurs entre un parti qu'on voulait servir et le pays qu'il fallait sauver, affaiblirent les dévolements les plus sincères, qui ont fini par paralyser tant d'efforts généreux et rendre tant d'abnégation, tant de sacrifices, tant de souffrances inutiles. Ces fautes, ou plutôt ces crimes, personne n'en a présenté des tableaux plus saisissants que M. Duquet, personne ne les fait mieux comprendre et plus détester. C'est un service qu'il nous rend et dont il faut lui savoir gré. Puisqu'il ne nous reste plus maintenant qu'à tirer des malheurs passés des leçons pour l'avenir, il faut bien espérer que celles qui ressortent de ce livre avec tant d'énergie ne seront pas perdues.

Quant aux prix Vitet et Née, dont il me

reste à parler, le hasard a fait que les ouvrages couronnés, quoiqu'ils diffèrent beaucoup entre eux, ont cependant un trait commun : ils appartiennent à ce genre particulier de littérature dont on pourrait dire qu'il est une revanche de la province. Nous sommes d'un pays qui a toujours eu dans le sang le goût de la centralisation. Aussi loin que nous remontions dans notre histoire, quand nous étions terre romaine, on nous dit que les habitants de nos grandes villes avaient les yeux sur les sept collines pour reproduire ce qu'on y faisait. C'était la mode chez eux de se construire un Capitole ; leurs libraires étaisaient sur leur devanture les dernières œuvres de Pline, aussitôt qu'elles étaient parues, et les jeunes gens tiraient vanité de savoir par cœur et de répéter les petits vers de Martial. Au dix-septième siècle, Chapelle ne fut pas peu surpris, dans son voyage, de rencontrer à Montpellier des précieuses qui affectaient d'imiter les petites mignardises et le parler gras de celles de Paris ; qui discutaient sur l'*Alaric* et le *Moïse*, sur la *Clélie* ou le *Cyrus*, et qui lui demandaient des nouvelles « de ces messieurs de l'Académie ». Par contre, il semblait aux Parisiens que la province était une sorte de pays perdu, et ils en parlaient, quand ils voulaient bien en dire quelque chose, comme ils auraient fait de la Chine ou du Japon. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; les auteurs se sont aperçus qu'il y avait hors de Paris des pays dignes d'être regardés et des personnalités qui méritent d'être dépeintes. Mais parmi ceux qui se sont mis à décrire les paysages et les mœurs de province, il y a des catégories différentes. A côté du provincial d'occasion, resté au fond Parisien, qui s'en va observer quelque temps les pays dont il veut parler et s'empresse de les quitter une fois que sa moisson est faite, il y a le provincial pratiquant, qui y demeure, qui ne les aime pas seulement pour le profit qu'en tirent ses ouvrages et les peintures nouvelles qu'il en peut rapporter, mais parce qu'il ne trouve rien de mieux ailleurs. C'est à ce groupe qu'appartient M. Pouillon. Il est resté, lui, obstinément fidèle au pays où il est né. Son centre est le haut Languedoc, et il ne s'en éloigne guère. C'est à peine s'il consent à remonter la Garonne et s'il pousse jusqu'aux Pyrénées. Ce sont ses plus lointains voyages ; de là il revient vite chez lui et il y séjourne. Il a exploré les petites villes des environs, il connaît à merveille et dépeint très finement les manies, les petitesse des gens qu'il appelle « des âmes de sous-préfecture ». Mais les champs lui plaisent davantage ; il les habite volontiers, et il en a tiré ses récits les plus charmants. Ce n'est pas que son pays soit lui-même très pittoresque, mais la nature est belle partout quand on sait la voir. M. Pouillon a le mérite de nous intéresser aux spectacles les plus ordinaires : un troupeau qu'on mène paître, le sillon que trace un laboureur, le lever et le coucher du jour dans les grandes plaines. Par exemple, il ne flâne pas les gens qu'il met en scène ; ce ne sont pas des paysans de fantaisie ou des bergers d'élogie ; il connaît leurs ridicules et leurs défauts, leur aisé au gain, leurs calculs égoïstes, les puérilités de leur dévotion, leurs superstitions, leurs ignorances ; il en fait des peintures réelles, qui pourtant ne soient pas des peintures réalistes, parce que, malgré tout, il les aime et ne peut s'empêcher de jeter sur eux comme un reflet de sympathie qui les relève. L'Académie a pensé qu'il convenait d'encourager cette façon honnête et vraie de peindre la vie rustique, et elle a donné le prix Vitet à M. Pouillon.

Nous passons, avec le prix Née, du Languedoc en Provence. Cette fois l'écrivain

que nous couronnons est un grand poète qui n'a pas seulement célébré son pays, mais qui a essayé d'en ressusciter la langue. Il s'agit de Mistral et du poème du *Rhône*. Mistral avait souvent décrit, dans ses vers, le grand fleuve méridional, mais il a voulu lui consacrer une œuvre particulière, qu'il remplirait tout entier. Le Rhône qu'il chante cette fois n'est pas tout à fait celui d'aujourd'hui, que traversent les chemins de fer, que sillonnent les bateaux à vapeur. Il a semblé à Mistral que ces engins de la civilisation moderne dépoétisaient un peu le vieux fleuve. Il aime mieux le montrer comme il était autrefois, avant toutes ces inventions nouvelles, quand il portait ces lourdes barques pontées rattachées à la file l'une à l'autre et que traînaient à la remonte des rangées de chevaux vigoureux. « Il ressemblait alors, nous dit-il, à une ruche énorme pleine du bourdonnement de la vie ; maintenant tout paraît muet et vide. » Le poète nous prend donc avec lui dans une de ces barques de l'ancien temps et nous conduit à petites journées de Lyon à Beaucaire. Comme on s'arrête tous les soirs pour se reposer et qu'on marche lentement dans les passages difficiles, le voyage sera long ; mais nous avons de quoi nous distraire en route. Nous écoutons les récits que font les vieux mariniers du Rhône, un monde disparu, que Mistral a connu dans son enfance et qu'il nous fait connaître ; nous regardons ces villes si curieusement situées, devant lesquelles nous passons : c'est Vienne, c'est Valence, ce sont « les clochers fleuronnés » d'Avignon. A propos de chacune d'elles et des châteaux ruinés qui les couronnent, Mistral trouve toujours quelque histoire à nous raconter. Comme il sait à merveille le passé de son pays, il lui plaît, selon son expression, de se baigner dans ces souvenirs. Ces récits forment une série de scènes plutôt juxtaposées qu'unies et qu'un fil léger relie entre elles. Elles nous sont présentées d'une manière animée, vivante, dans une langue harmonieuse qui est en partie l'œuvre du poète lui-même, que, dans le pays, on ne parle peut-être pas beaucoup, et que pourtant on comprend, car, comme il l'a formée d'un choix de mots et de tours des divers dialectes locaux, chacun en le lisant s'y retrouve et croit être chez lui.

Mais pendant que je me laisse bercer à cette musique, il me vient dans l'esprit un scrupule que vous n'aurez pas de peine à comprendre. Je me dis que cette langue n'est pas celle dont Richelieu nous a confié la garde, celle qu'ont employée tous les écrivains dont je viens de vous entretenir trop longuement peut-être ; il semble donc que par là Mistral nous échappe et que nous n'ayons pas le droit de nous occuper de lui. Je sais bien ce qu'on a répondu à ces scrupules : on a dit que s'il ne nous est pas possible de l'enrôler malgré lui dans la littérature française, il n'en appartient pas moins à la littérature de la France et lui fait grand honneur, que la langue dont il s'est si magistralement servi est la sœur de la nôtre, une sœur un peu déchue et mésallierée, à laquelle il a voulu rendre son rang dans la famille, et ces réponses sont justes. Mais, malgré tout, notre poésie, qui voit bien ce qu'elle a perdu à le perdre, ne peut s'empêcher d'en éprouver quelque dépit, et elle est quelquefois tentée de dire, comme Valentine de Milan à propos de Duinois : « Il m'a été dérobé. » — C'est, messieurs, pour diminuer ces regrets si légitimes que l'Académie a voulu, en le couronnant pour la seconde fois, s'approprier de quelque manière l'auteur de *Mireille* et du *Rhône*.

Rapport sur les prix de vertu, lu dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 18 novembre 1897, par M. Jules Claretie, directeur de l'Académie française.

Messieurs, « il faut qu'une action louable soit louée ». C'est par ces mots que M. de Montyon, conseiller d'Etat, chancelier et chef du conseil du comte d'Artois, expliquait, en mai 1782, le don qu'il faisait à l'Académie française. M. de Montyon comprenait déjà toute la puissance de la publicité, même en matière de vertu. Il trouvait, avec raison, que l'on ne saurait trop vivement mettre en lumière ces dévolements instinctifs et obscurs qui, si vous n'étiez là, messieurs, passeraient sans laisser de trace, car le souvenir des biensfaits est ce qui s'efface le plus facilement de la mémoire des hommes.

Lorsque M. de Montyon fonda le prix de vertu, Grimm voulut voir dans cet acte de versainance un effort de la philosophie vers la vertu chrétienne, et il conte assez plaisamment que le corps des curés de Paris, jaloux des priviléges qu'on venait d'attribuer à l'Académie française, et qu'il aurait, dit-il, plutôt cru de son ressort que de celui de MM. les Quarante, allait, usant de représailles, fonder un prix pour le plus joli madrigal qui se ferait tous les ans dans l'étendue de leur diocèse. Les ciseleurs d'épigrammes ont eu beau dire, l'institution des prix de vertu est depuis plus d'un siècle entre bonnes mains, et vous avez toujours eu autant de joie et mis autant de soin à découvrir, à célébrer, après les beaux livres, les belles existences, et à couronner, après les poèmes, les braves gens et les sauveurs, ces poètes en action.

Vous aurez du reste, messieurs, aujourd'hui une déception. C'est une autre voix que la mienne qui devait, cette année, célébrer la vertu. Votre Compagnie avait désigné pour cette tâche, qui est un honneur, un confrère que la mort nous a pris et qui rêvait d'ajouter à tant d'œuvres exquises, spirituelles et aiguës, ce dernier travail, qui en eût été le couronnement et peut-être l'ironique commentaire : un hommage public à la vertu. M. Henri Meilhac, dans les dernières années de sa vie, ne songeait guère qu'à ce rapport, dont il parlait sans cesse, disant avec un fin sourire à notre éloquent secrétaire perpétuel : « Jamais la vertu ne m'a tant occupé depuis que je suis au monde. »

M. Meilhac, qui n'eût jamais calomnié personne, se calomniait un peu. L'existence entière de ce maître de l'ironie fut en effet toute de bonté, de bonté cachée et comme dissimulée sous une apparente brusquerie ; et ceux-là qui assiégeaient sa porte et sollicitaient de lui des secours souvent répétés savent — et ne rediront pas — ce qu'il y avait de charité et d'indulgence dans sa timidité un peu bourrue. M. Meilhac avait la pudeur de ses biensfaits. Cependant, en énumérant ici les récompenses que l'Académie accorde annuellement comme un hommage aux actions et aux dévolements qui dépassent la commune bonté, peut-être eût-il rappelé ce vieux refrain du chansonnier que, je ne sais pourquoi, son souvenir évoqué en moi aujourd'hui, et en parlant de ces *Deux Sœurs de charité*, la sœur grise et la ballerine, qui se présentent à la porte du paradis — du paradis de Béranger, — eût-il répété qu'on peut, comme la danseuse de l'Opéra, « se sauver aussi par la charité ».

Quoi qu'il en soit, notre regretté confrère tenait à payer sa dette à l'humble, timide, obscure vertu, et M. Boissier nous disait encore que, quelques jours avant sa mort, M. Meilhac demandait avec instance qu'on

lui envoyait les dossiers de nos lauréats pour composer son discours. Ce discours, qui eût été si personnel et si attristant, nous ne l'entendrons pas; et ces dossiers, qu'il n'a même pas ouverts de ses mains défaillantes, c'est moi qui les ai étudiés, lus avec une émotion grandissante, avec le regret aussi que le peintre narquois et le satirique de la vie parisienne ne fût plus là pour mettre en lumière, comme il l'avait fait des ridicules et des vices, tous ces dévouements, ces existences d'abnégation et de sacrifice, dont le récit forme à la fois le plus navrant et le plus consolant des tableaux. Et pour célébrer, avec M. de Montyon, les vertus qui sort comme une vivante réponse aux pessimistes invétérés, nous aurions voulu entendre Marivaux s'unissant à Gavarni.

Le prix de vertu, l'unique prix de vertu était, au début de l'institution, décerné à l'action la plus vertueuse faite dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue de Paris. Il fallait alors, pour être digne de l'attention et des suffrages de l'Académie, que l'action vertueuse fût, comme on dirait aujourd'hui, essentiellement parisienne, ou du moins qu'elle eût pour théâtre ce grand Paris qui se préoccupe de tout, excepté peut-être de la vertu cachée. Sommes-nous, depuis 1782, devenus plus vertueux? La question est intéressante, mais indiscrète. Ce qui est certain, c'est que le nombre des prix de vertu a considérablement augmenté et que les actions vertueuses semblent avoir suivi la même progression. Il a fallu démolir aussi les barrières de Paris pour la vertu comme pour l'octroi, et ce n'est pas seulement la ville et sa banlieue qui nous apportent chaque année leur contingent de dévouements ignorés à demi ou de nobles actions; c'est toute notre France, cette France si souvent méconnue et calomniée par l'étranger, — par plus d'un Français aussi, — et qui, parmi sa population laborieuse, honnête ou résignée, garde encore, et plus que toute autre nation peut-être, une élite de braves gens et de héros qui demeuraient anonymes si l'Académie ne consacrait pas, comme on l'a dit, un jour par année à ces humbles, nobles et vaillantes vertus de tous les jours.

Et si les ruisselets font les fleuves, on peut dire que ces petites vertus quotidiennes font les grands dévouements nationaux. On a souvent dressé, pour se rendre compte des opinions politiques ou des mœurs des populations diverses de notre pays, des cartes spéciales, par département, et la géographie avec la statistique nous ont fait connaître, par exemple, le total des votes de telle contrée et leur signification, au moins temporaire, ou encore la quantité d'alcool absorbée par telle ou telle partie de la France. Nous avons eu des cartes géographiques électorales, et les spécialistes ont établi, toujours par des cartes, le tableau de la moralité publique d'après la criminalité. Ces diverses cartes ont la prétention de nous composer, comme par fragments soudés les uns aux autres, le miroir même où peut se contempler telle qu'elle est une nation. Eh bien! à mon avis, il manque un tableau à ces tableaux divers, et les statisticiens feraient bien aussi, pour être exacts et pour être justes, de dresser une géographie de la France d'après ses vertus et ses belles actions. Je n'ignore pas que la tâche, si elle est consolante et digne d'être entreprise, ne serait pas facile. C'est une vérité banale de dire que le vice s'étale et que la vertu se cache. Il est bruyant, le crime; il est dramatique, il est poignant, il donne, en même temps que l'horreur du forfait, le délicieux petit frisson de terreur que la foule va demander au vulgaire mélodrame; la vertu timide, discrète, pudique, farouche, ne fait point de bruit et continue

sa besogne silencieuse. Il faut aller la chercher dans ses retraites, et je crois bien qu'il est aussi malaisé de découvrir certains êtres obscurément vertueux que d'arrêter certains criminels.

J'en ai vu surgir pourtant, dans les volumineux dossiers que j'ai compulsés, de toutes les contrées à la fois, paysans de Bretagne, laboureurs des Pyrénées, gens du Nord et du Midi, Parisiens transplantés en province ou provinciaux venus à Paris pour chercher fortune et y trouvant, avec la misère, l'occasion de soulager de plus misérables qu'eux; j'en ai vu des pays d'Alsace, et dans cette carte idéale que je rêve, — tableau statistique de la vertu sur la terre française, — le souvenir de quelque bonne Lorraine ne serait pas oublié.

C'est à Paris que nous rencontrons M^{me} Bonnefois, mais elle nous vient, après bien des années d'aventures, du fond même de la province. Jeanne-Marie-Eugénie Bonnefois est née le 25 mai 1829 au bourg de Dardilly, dans le département du Rhône, d'un père cumulant les fonctions d'instituteur de l'école primaire avec celles de secrétaire de la mairie du village, et d'une mère ouvrière. Comment, à quatre ans, trouvons-nous M^{me} Bonnefois sur les tréteaux d'une baraque foraine faisant la parade pour attirer la foule dans un théâtre mécanique où des marionnettes défilent devant le *temple de Jérusalem*? L'école de Dardilly n'avait pas donné la fortune à l'instituteur, et celui-ci, laissant là ces cahiers d'écoliers et ces livres que sa fille devait rouvrir plus tard, s'était jeté à l'aventure à travers le monde, menant cette vie de hasard des saltimbanques qui ont trouvé en art, depuis des siècles, ce fameux plein air que recherchent les peintres modernes. Ils l'aiment, cette existence indépendante, comme les marins aiment la mer, et quand ils l'abandonnent ils en ont la nostalgie et ils en meurent. Avez-vous jamais rencontré, au bout du chemin, quelque roulotte d'imprésario forain arrêtée en pleine campagne dans la halte du repos? Le cheval détaché du brançard brouté, au revers du fossé, l'herbe verte, tandis que le chien au poil hérisse regarde, couché près du foyer improvisé, la marmite qui bout sur un feu de branchettes sèches. La mère surveille la soupe; par contraste, le père recoude quelque harde au coin de la haie, et des enfants vont et viennent, ça et là, dans un rayon de soleil. M^{me} Bonnefois, que l'Académie devait couronner un jour, fut pendant des années cette enfant errante, amusée des haltes reposantes et qui court après les papillons ou les poules avant de remettre, en rentrant en ville, le maillot rose aux reprises cachées sous les paillettes d'or. Elle était charmante, cette femme aujourd'hui vénérable, et parfois — elle s'en souvient avec une douce mélancolie — elle récitat le boniment qui attirait le public, et elle souriait battant du tambour sous le costume et le tricorné des gardes françaises, lorsque la petite troupe traversant les *villes mortes* — on appelle ainsi celles où il n'y a pas de foire populaire — faisait le tour de la ville en musique à l'heure de la sortie des ateliers. Et déjà, enfant ou jeune fille, elle était la créature dévouée dont nous saluons aujourd'hui la noble existence.

L'ancien instituteur devenu saltimbanque s'était en effet remarié, et Eugénie Bonnefois entourait de soins et de tendresse cette femme qui n'était point sa mère. Cette belle-mère, à son tour, adorait la jeune fille, et le modèle même de la famille était donné le plus naturellement du monde par cette roulotte foraine cahotant le long des chemins ces humbles êtres qui s'aimaient. Ce fut la belle-mère qui voulut qu'Eugénie Bonnefois fit sa première communion. La

jeune fille avait déjà dix-huit ans. Les saltimbanques qui ont aujourd'hui leurs syndicats et, avec leurs roulettes devenues aussi luxueuses que des wagons-lits, entraînent quelque jour, comme d'autres notables négociants, dans quelque conseil de prud'hommes, — on parle même de l'un d'eux qui voudrait se présenter à la Chambre des députés avec une attribution spéciale, celle de dompteur, — les forains étaient alors traités en parias par la société civile et, quand ils n'en étaient pas maudits, comme ignorés du clergé dont ils traversaient les paroisses sans leur appartenir. Cette première communion, faite entre deux parades durant une halte dans une fête foraine, laissa dans l'âme tendre et un peu rêveuse de la jeune fille un ferment de mysticisme et de piété que la vie devait développer. Vie de travail, toute d'épreuves successives.

Au mois de décembre 1869, Eugénie Bonnefois perdait celle qu'elle chérissait comme sa mère. Sa douleur fut telle qu'elle demeura dans un état de prostration dont seuls purent la tirer les malheurs de la patrie. L'heure de l'invasion a sonné: la foraine se fait ambulancière. Il y avait, pendant le siège de Paris, dans un logis du boulevard Saint-Martin, une association de nobles femmes qui se donnaient pour tâche de porter secours aux blessés et aux malades sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux. On les appelait d'un beau nom: *les Sœurs de France*. M^{me} Bonnefois fit partie de la société, demandant au comité, pour seule faveur, d'être employée non pas en ville, mais aux remparts. Et, la croix rouge sur son brassard, on la voyait partout, l'ancienne musicienne de la baraque paternelle, qui battait de la caisse autrefois pour attirer les spectateurs et suivait maintenant les tambours de nos soldats pour les ramasser dans la tranchée, panser les blessés sous le feu des obus, passer les nuits dans le froid glacial du rude hiver, consolant les souffrants, frappant d'admiration des chirurgiens et des officiers de l'armée, ne prenant qu'une nuit de congé tous les quinze jours, et cela du premier combat au dernier, de Bagneux à Montreuil; si bien que lorsque le diplôme de la médaille des Sœurs de France fut conféré à M^{me} Bonnefois, l'attestation qui accompagnait le bronze remerciait l'ambulancière d'avoir non seulement prodigé des soins aux victimes de la guerre, mais, à l'heure de la famine et avec une abnégation très simple, d'avoir partagé ses vivres avec eux, distribué le pain déjà rare de sa ration de chaque jour.

Et ce n'est là, messieurs, que le prologue en quelque sorte de cette existence de dévouement. Ce n'est pas pour ces vertus civiques que vous récompensez M^{me} Bonnefois. Beaucoup d'autres vaillantes femmes ont agi comme elle aux heures d'épreuves, et les sœurs et filles de France sont nombreuses qui ont essayé le sang des blessures de la patrie. M^{me} Bonnefois nous offre un exemple de vertu que j'appellerai volontiers plus originale. Elle a, dans cette longue galerie de vos lauréats où les figures respectables abondent, une physionomie très particulière. La guerre finie, la pauvre fille se trouvait sans ressources. Les attestations d'héroïsme n'enrichissent pas. Le héros du champ de bataille retournent aux champs ou à l'atelier avec quelque jambe de moins ou quelque bras amputé. L'héroïne de l'ambulance retourne à son métier avec la misère. Et M^{me} Bonnefois n'était pas seule: le père était devenu infirme, incapable de gagner sa vie. Alors, à quarante-deux ans, la vaillante femme reprit son ancien métier: elle se fit ou se refit foraine. Grâce à la confiance et à la sympathie qu'elle ins-

pirait, elle put louer un vieux panorama — de ces scènes où, à travers les verres grossissants, on va regarder, dans les baraques de toile, les faits-divers de l'actualité, crimes ou catastrophes célèbres, morts illustres, drames ou batailles — et elle commença, avec ce panorama d'occasion, la campagne de 1872. Trois ans après, le panorama semblant vieilli, M^{me} Bonnefois ouvrait, à la foire au pain d'épice, un beau diorama tout neuf. Elle suivait le courant. Elle n'avait pas un sou vaillant, mais son honnêteté lui assurait le crédit et elle devait 5,000 fr. Hélas ! à la foire au pain d'épice comme au théâtre, le public qui aime la mise en scène va sans doute aux dorures et au luxe ! Par des prodiges d'habileté et d'économie, la directrice du diorama parvint à se libérer, tout en pourvoyant aux besoins de son père, qui mourut il y a dix-sept ans, en 1880.

Alors, se trouvant seule au monde, M^{me} Bonnefois, pieuse et dévouée, songea — peut-être par égoïsme — à se refaire une famille. Et cette famille, c'est la grande tribu des errants, la foule des parias et des excommuniés qu'elle veut réunir dans une communauté de sentiments et de pensées. Elle se rappelle vaguement sans doute les petits paysans du bourg de Dandilly épelant l'alphabet dans la maisonnette de l'instituteur. Elle se rappelle sûrement les jours où le curé du village enseignait le catéchisme à la petite saltimbanque avant de lui donner la communion. Ce qu'on lui a appris, elle veut à son tour l'apprendre aux autres. Elle fait de son rêve un apostolat. A Amiens, déjà, elle a fondé l'œuvre de la première communion des forains. Mais elle veut à présent leur enseigner à lire et, comme elle dit en un langage qui touchera même les philosophes, leur apprendre qu'il y a un Dieu dans le ciel et vingt-six lettres dans l'alphabet.

C'est à Paris que s'ouvrit, dans le courant de l'année 1892, la première école foraine. M^{me} Bonnefois en avait tenté comme une ébauche à Rouen, sous les auspices du cardinal Thomas; mais il lui fallut Paris, le grand Paris, pour développer l'idée qui la hantait. Les débuts de l'œuvre furent bien modestes. Sans autres ressources qu'un billet de 50 fr. offert par un ami de la première heure, ayant pour toute bibliothèque scolaire un livre d'images prêté par cet ami, M^{me} Bonnefois ouvrit son école dans sa roulotte de foraine. Elle y recueillit tout d'abord douze petits saltimbanques des deux sexes venant, étonnés, puis intéressés, apprendre à lire entre deux tours de trapèze. Et le nombre des petits élèves grandit.

Les parents, d'abord indifférents, presque hostiles, envoient leurs petits à la roulotte où l'on enseigne. Bientôt elle est trop étroite, l'humble roulotte de planches; il faut lui substituer une baraque de toile et s'assurer le concours d'une institutrice. Mais les dépenses augmentent avec le nombre des élèves; elles sont certaines, et les ressources sont douteuses.

M^{me} Bonnefois eût succombé, malgré son courage, si de charitables personnes n'eussent secouru la vaillante fille dans sa tâche écrasante. Un comité de patronage s'est formé pour la soutenir dans ses admirables efforts. Grâce à elle, grâce surtout à l'activité et au zèle de l'institutrice volontaire, l'œuvre a prospéré, l'école a grandi. Elle grandit toujours. Le magnifique diorama, qui était l'unique gagne-pain de la foraine, est devenu comme un palais scolaire et ce palais a une succursale. Les douze élèves du début, en 1892, comprenaient trente-six compagnons de plus en 1893; M^{me} Bonnefois avait 110 élèves, 117 en 1895 et, pour cette année scolaire 1896-1897, elle en compte 207. Et les baraques-écoles se

montent et se démontent à volonté, de façon à suivre avec tout le mobilier des classes les familles des forains dans leurs migrations à travers Paris, les boulevards extérieurs et la banlieue; de la fête de Ménilmontant qui ouvre la marche, jusqu'à la fête de Vincennes, la vaillante femme poursuit ainsi son labeur et suit ses élèves de station en station, leur apprenant à lire et à penser au bruit des orgues et des symboles. Et pendant que les pauvres saltimbanques songent aux tours d'adresse qui pourront augmenter la recette du jour et grossir le moreau de pain quotidien, Eugénie Bonnefois pense pour ces petits à ce pain de l'esprit qu'elle pétrit en quelque sorte de ses mains, en y ajoutant, quand il le faut, la nourriture matérielle, quitte, après la leçon donnée, à se coucher elle-même sans souper.

L'école est catholique, mais tous les cultes y sont admis. « Laissez venir à moi les petits enfants. » La parole sublime ne parle pas du genre de religion. Les marchands de nougats, parmi les forains, sont mahométans ou juifs. M^{me} Bonnefois a pour élèves des israélites d'Algérie et des sectateurs du Prophète. Et, pour reconnaître ce caractère libéral et philanthropique de l'école foraine, le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. Buisson, alors directeur de l'enseignement primaire, n'a pas hésité à allouer à M^{me} Bonnefois une subvention de 600 fr., tandis que la Société nationale d'encouragement au bien décernait à la noble femme un diplôme d'honneur.

L'Académie française, après avoir pris connaissance du dossier de M^{me} Bonnefois, — ce dossier où figurent tant de noms de significations diverses, de nombreux articles où la presse de tous les partis signale noblement l'œuvre admirable à l'attention publique, — a décerné un prix Montyon de 2,500 fr. à l'institutrice des petits saltimbanques, et ce n'est pas la première fois que les professions excommuniées jadis sont honorées par nous.

Il ne faut pas croire que le théâtre, par exemple, qui a eu ses martyrs, comme Saint-Genest, n'a jamais eu ses prix de vertu. Les coulisses connaissent aussi cette vertu secrète dont parle Fénelon. L'Académie a déjà couronné des comédiens. Elle trouvera peut-être quelque jour, et je le souhaite, l'occasion de décerner un de ses prix de vertu à une comédienne. Ne souriez pas; on n'aurait peut-être pas à chercher longtemps pour la trouver. Mais ce ne serait peut-être pour elle qu'une demi-bonne fortune. On sait, en effet, ce qu'il advint à l'acteur Moëssard à qui l'Académie française décernait en 1841 un prix de 3,000 fr. Moëssard était un comédien de la Porte-Saint-Martin, peu et rarement payé, qui nourrissait ses camarades et secourait même les gens de lettres pauvres, et je trouve dans le rapport de M. de Jouy un touchant tableau de l'expansive charité du comédien.

L'existence de Moëssard parut admirable à l'Académie, mais il advint — tant nous aimons la raillerie — que la récompense tourna presque au détriment du bon et vaillant Moëssard, à qui désormais les petits journaux n'épargneront pas l'épithète de « vertueux ». Et Moëssard devenu vertueux de façon indélébile ne put en aucune façon être, dans son métier, autre chose que le « vertueux Moëssard ». On entrevit toujours le brave homme à travers le comédien qui parfois jouait des troisièmes rôles, et lorsque, dans les pièces nouvelles, le bon Moëssard était autre chose qu'un personnage vertueux, le public habitué à l'étiquette ne prenait plus au sérieux le traître, ne frémisait plus de ses forfaits, souriait au contraire à Moëssard jouant de mé-

chants personnages par dévouement et si bien que, lorsque Balzac confia dans *Vautrin* un rôle de forçat au vertueux Moëssard, ce forçat ne terrifia personne et derrière Joseph Bonnet, le galérien, le public s'attendrit encore au prix de vertu.

Je ne dis pas cela pour détourner de la vertu les comédiens que nous pourrions avoir à couronner, et la récompense que l'Académie accorde cette année à M^{me} Bonnefois ne nuira pas à l'avenir de la vaillante foraine.

M^{me} Bonnefois a des émules, vous n'en doutez pas, et qui éprouvent à toute heure, à tout propos, d'irrésistibles tentations de faire le bien. Catherine Bauret, par exemple, née à Audun-le-Riche (Lorraine) en 1822. Sa longue existence est bien simple. Depuis près de soixante-quinze ans, elle travaille. Son père était cultivateur. Une épidémie s'abat sur ses bestiaux, emporte bœufs et chevaux; le chagrin le prend, comme on dit, et le tue. Catherine Bauret entre alors en service. C'était en 1850, il y a quarante-sept ans. Depuis quarante-sept ans, elle a toujours servi les mêmes maîtres et, non pas seulement servi, mais elle les a soignés, secourus, partageant leurs douleurs et leurs joies, aidant à élever leurs enfants. Catherine Bauret a soixantequinze ans, sa maîtresse en a quatre-vingt-neuf et la septuagénaire donne ses soins à l'octogénaire infirme, et non seulement elle est la garde-malade de sa maîtresse, mais elle a encore à sa charge sa mère presque aveugle et aujourd'hui âgée de quatre-vingt-dix-huit ans. Sa charité est inépuisable, elle se dépouille pour les pauvres. Plus d'une fois, durant des épidémies qui ont frappé la commune de Réhon, Catherine Bauret a couru au péril, s'asseyant au chevet des malades pour leur venir en aide, leur apportant des remèdes ou du vin achetés par elle. Cette apostille d'un de ses compatriotes, notre frère M. Alfred Mézières, dira tout: « J'habite la commune de Réhon et je suis un témoin de la vie de M^{me} Catherine Bauret, aimée et admirée dans toute la Lorraine. »

Eh bien! non, cette courte et éloquente attestation ne dit pas tout. M^{me} Catherine Bauret, qui était demeurée à Réhon pendant la guerre de 1870, pour garder, comme un chien fidèle, la maison de ses maîtres, avait tellement frappé, par son attitude simple et sa vigilance, les précautions qu'elle prenait pour que rien ne fût détérioré autour d'elle, un officier allemand qui logeait là qu'il lui offrit, en partant, quelques pièces d'or pour récompense. Catherine Bauret avait refusé. Sa maîtresse, Lorraine comme elle, possède encore à Metz une maison où elle passe une partie de l'hiver. La vieille servante l'y suit, vigilante. On sait que les Allemands, volontiers respectueux des vertus domestiques, accordent une pension aux vieux serviteurs. Ayant appris que M^{me} Bauret était en service depuis tant d'années, immuablement dévouée, ils lui ont alloué une pension de 192 marks accompagnée d'une médaille de l'impératrice Augusta. Je vous disais, il y a un moment, que toutes les provinces de France sont représentées dans notre consolant tableau. Catherine Bauret, la fière Lorraine, a refusé la médaille et la pension en disant, sans faire de phrases, qu'elle ne voulait rien de ceux qui lui ont enlevé sa patrie. L'Académie lui donne — et c'est peu de chose — une médaille de 500 fr., mais qui la touchera au cœur, car la récompense est franche.

Parmi les actes de vertu que l'Académie se plaît à couronner chaque année, les plus dramatiques peut-être sont ceux que les sauveurs accomplissent, et le sauveur est d'ordinaire un être d'instinct et de courage qui semble opposer au criminel né

observé par la science le sauveteur né, l'être de dévouement impulsif qui réconcilierait Alceste avec l'humanité. Les actes d'héroïsme de ces braves gens nous semblent tout simples lorsqu'ils ne nous paraissent pas d'une banalité fatigante alors qu'on les raconte dans une séance académique. Il faudrait voir, sortant de l'eau ou du feu, trempés par les paquets de mer ou les sourcils brûlés par la flamme, ces vallants qui vont au-devant de la mort avec une résolution si admirable.

Ces sauveteurs, il faudrait les revoir dans leurs vêtements de toile goudronnée, luttant, nageant, allant à travers la mer démontée vers ce point obscur qui, là-bas, est une barque où des malheureux agonissent. Il faudrait les admirer dans le flamboiement de l'incendie et le craquement des poutres qui tombent. Nous ne vous apportons ici que le procès-verbal de leur héroïsme, et les bulletins officiels des batailles ne valent pas, pour donner une idée de la lutte, un lambeau d'uniforme troué et sentant la poudre.

Delacour (Louis-André-Joseph), né à Paimboeuf, ancien maître d'équipage de la Compagnie transatlantique, attaché depuis plus de trente ans à cette compagnie, a conté, avec une simplicité héroïque, à M. le maire du Havre, qui nous a transmis son récit, les sauvetages qu'il a accomplis. La liste en est longue. Delacour a soixante-quinze ans ; il a débuté comme sauveteur à dix-huit ans, et il continue de sauver à soixante-dix ans.

Je voudrais vous lire son autobiographie où revient comme un touchant refrain l'âge qu'il avait à chacun de ses sauvetages : « J'étais novice à bord de la *Zoide* quand je tirai de l'eau le second du navire le *Sauvage*, du port de Roscoff. » « J'avais vingt ans quand, matelot à bord du *Christophe-Colomb*, je sauvai, avec trois camarades de bonne volonté, quinze hommes d'une goëlette en détresse. » « J'avais vingt et un ans quand je tirai de l'eau le commandant du *Lévrier*, cutter de l'Etat. » « J'avais vingt-huit ans quand, au Havre, le long du bassin Vauban, je sauvai un douanier dont je ne sais pas le nom. » J'avais trente ans. » « J'avais trente-deux ans. » « J'avais quarante ans. » « J'avais cinquante ans », et Delacour compte ainsi ses années par ses sauvetages, et le brave ancien maître a trouvé pourne pas vieillir un moyen que je recommande à tout le monde. Il sauve son prochain à soixante-dix ans comme à dix-huit, et, presque septuagénaire, il tirait de l'eau une jeune fille qui se noyait dans le bassin du Havre et entraînait même avec elle un autre sauveteur plus jeune, mais moins vigoureux que le brave Delacour. Celui-ci pourra écrire : « J'avais soixantequinze ans quand l'Académie ajouta un prix de 1,000 fr. à toutes mes récompenses et à toutes mes médailles ! »

Emile Avisse, autre sauveteur, a cinquante-trois ans. C'est un pilote de Boulogne. On ne compte plus les équipages qu'il a arrachés à la tempête. Combien d'hommes doivent la vie à ce marin qui débutait, en décembre 1870, par ramener, comme pilote, à Dunkerque la prise prussienne *Fortuna*, capturée dans les mers du nord ! Pas une année de sa vie n'est pour Avisse une année perdue. La Société humaine et des naufrages a demandé pour ce patron de ses équipages, depuis quarante ans, dont cinq à l'Etat, aux services de mer, la récompense que nous lui donnons aujourd'hui : une médaille de 1,000 francs. C'est un hommage ajouté à la croix de la Légion d'honneur que recevait le pilote en 1888, et qui lui faisait traduire sa reconnaissance envers ceux qui s'étaient occupés de lui par ces lignes, d'une éloquence naïve et profonde où se

peint le sauveteur, — et je dirai tous les sauveteurs, qu'ils s'appellent Delacour, du Havre, Avisse, de Boulogne, ou Ammirali, de Marseille : — « J'ai fait part de la nouvelle à mon équipage. Le mat de l'*Hirondelle* ne peut pas porter les bouquets et pavillons qu'ils lui ont mis. Les braves gens sont tellement contents de voir leur patron décoré qu'ils sont en noce depuis. J'ai écrit à tous ceux qui se sont occupés de moi, et le ministre se sera demandé : Qu'est-ce que ce pilote qui a tant de recommandations ? Ce que j'ai reçu de lettres et de cartes depuis hier, je ne pourrais le dire, car j'ai mal à la main d'écrire, et la plume, ça n'est pas la barre de l'*Hirondelle* à manier ! »

Non, brave homme, mais il est des cas où la barre du pilote est plus noble que la plume la plus illustre, et nous aurons, messieurs, fait plaisir à bien des gens en rendant une fois encore justice au patron de cette *Hirondelle*, dont les compagnons du pilote vont refleurir le mat, sans aller, j'espère, jusqu'à la « noce » de la Légion d'honneur.

Les domestiques dévouées, plus nombreuses que ne le disent les maîtres, les infirmières volontaires, les consolatrices des souffrants, les braves gens, — et, disons-le pour les féministes, — les femmes admirables qui, faisant de l'abnégation une sorte de vertu toute féminine, vont droit à la souffrance humaine pour la soulager comme au but même de leur existence, forment, vous le savez, messieurs, la clientèle ordinaire de vos concours. Et quel étonnement pour votre rapporteur lorsque sur un dossier où il rencontre la longue liste de tant d'actions vertueuses il trouve ce mot, tracé comme une sentence douloureuse : *Insuffisant*. Eh ! oui, il faut aux vertus récompensées par ces fondations diverses, Monthyon, Honoré de Sussy, Marie Lasne, Camille Favre, Lange, Souriau, Gémond — j'en oublie — une vertu au-dessus, au delà de la vertu commune.

Nous exigeons — comme si notre faiblesse en avait le droit — de ces héroïques dévouées, martyres de leur tâche, et que les pauvres malades qui souffrent appellent souvent leurs bourreaux, quelque chose de surhumain. Et ce surhumain, messieurs, n'est pas rare.

Voici M^e Fieschi (Marie-Madeleine), d'Ajaccio (Corse), qui, depuis un demi-siècle, sert avec une fidélité pieuse les mêmes maîtres, les a soignés quand ils sont devenus malades, a continué à les servir quand ils sont devenus pauvres, les a ensevelis quand, après des maladies longues et repoussantes, ils sont morts. Elle est septuagénaire, elle est malade elle-même. Comment l'Académie pourrait-elle l'oublier ? Et Rosalie Combes, de Castres (Tarn), qui reste, elle aussi, non pas au foyer, mais au chevet des maîtres ruinés, impotents, octogénaires ! Et cette aveugle de naissance, Marie-Joséphine Borel, Parisienne, demeurant à Clermont-Ferrand, qui donne gratuitement des soins à une autre aveugle, infirme, impotente, incapable de vivre sans cette femme, qui semble y voir pour elle, travaille pour elle, vit pour elle et ne recule dans sa tâche devant aucune tristesse et aucun souci ! Et Joséphine Borel ne se contente pas de guider cette aveugle : elle a aidé sa sœur, plus âgée qu'elle, à élever cinq enfants privés de leur père. Vous n'aurez pas, messieurs, à regretter les 1,000 fr. que vous lui donnez sur le prix Varat-Larousse, décerné aux femmes signées à l'Académie pour leurs vertus dans les trois qualités de fille, épouse et mère. C'est la même vertu que vous couronnez chez M^e Anna Boulot, — une récidiviste du bien, — qui, soignant dès sa jeunesse, dès son enfance, les malades et les indigents dans son pays limousin. — elle est

née à Guéret, dans la Creuse, en 1840, — vient à Paris, dans ce grand Paris qui lui est inconnu, et y suit les cours de la Société de secours aux blessés, pour devenir le médecin des femmes. Instruite, elle offre ses services à l'inspecteur d'académie pour faire des cours d'adultes. Elle soutient, en faisant des copies pour la direction des contributions, une famille composée de cinq personnes, sans ressources aucunes, et quand on lui dit qu'il faut se ménager, se soigner, qu'elle a dépassé la cinquantaine et qu'à fait de labeurs elle abrègera ses jours, M^e Boulot répond très simplement — et c'est la réponse que pourraient faire tous ces lauréats dont je retrace trop rapidement les actions vertueuses : — « Je suis de ceux qui pensent que la vie n'a sa raison d'être que si elle est nécessaire à autrui ! »

Elle fait de même, M^e Charlotte Denechère, qui, dans son logis du boulevard de l'Hôpital où sa mère est morte, élève ses deux jeunes frères et les envoie à l'école Jenner. Cette sœur est comme une mère pour les adolescents. Elle est giletière et nourrit les enfants avec son modeste salaire. Mais viennent les chômages, la noire misère, Charlotte Denechère se privera de nourriture pour donner à ses frères le pain quotidien. Un jour de dénuement terrible, désespérée, la jeune fille, — elle a vingt-quatre ans et n'a pas connu une joie, je me trompe, elle connaît, elle savoure la noble joie du sacrifice, — elle va... elle se hasarde, malgré sa répugnance, à aller au bureau de bienfaisance. On l'écoute, on la renvoie à l'Assistance publique, avenue Victoria, et là on lui déclare qu'on ne peut l'aider : « Mais vous êtes libre d'abandonner vos jeunes frères : l'Assistance s'en chargera. » Abandonner les petits ! Ai-je besoin de dire que la sœur maternelle refuse ? On lui accorda la cantine gratuite à l'école pour ses frères. Voilà tout le secours apporté à la vaillante fille, dont l'existence courageuse n'est, après tout, qu'un exemple de la rude vie de labeur patient de l'ouvrière de Paris. Les 1,000 fr. que vous avez envoyés auront été les bienvenus, messieurs, dans le pauvre et honnête logis du boulevard de l'Hôpital.

Voici M^e Colette Fraisier, de Mentry (Jura), qui a maintenant quatre-vingt-huit ans et dont toute la vie, la longue vie, a été employée au dévouement de ses semblables. Elle a, enfant, travaillé pour ses parents ; elle a travaillé pour les malheureux ; elle a travaillé pour ses maîtres, puis, vieille, sans famille, elle a reporté sur les enfants de ses maîtres le trésor d'amour et de bonté que ses quatre-vingt-huit ans n'ont pas épousé. C'est la vertu dans toute sa simplicité et son charme puissant, la vertu qui s'ignore, la vertu silencieuse et douce qui aime à la fois les souffrants et les lois où elle a souffert. Elle n'a vécu que pour les autres. A cinq ans, à l'heure de l'invasion, — d'une première invasion, hélas ! — la pauvre Colette s'interposait entre les soldats et son père que les grenadiers autrichiens voulaient fusiller. A sept ans, le blé n'ayant point mûri et la famine étreignant le Jura, elle laissait son pain noir et gluant à de plus pauvres et se nourrissait d'herbes et d'orties, de racines ramassées dans les champs. Je parle, messieurs, de l'épouvantable famine de 1816-1817. On ne croirait pas à de telles misères, si proches de nous, si des contemporains n'étaient là pour l'attester. Et Colette Fraisier devait revoir d'autres années sinistres.

En 1871, les Prussiens, attaqués par les francs-tireurs, voulaient brûler et piller le village de Chasmole, et la population consternée, le curé en tête, voyait arriver la flamme et le fer. Colette se rappela les Autrichiens de 1814, joignit ses mains ridées comme elle avait autrefois joint ses

mains d'enfant, et le commandant allemand, se laissant toucher par ses larmes de femme, exempta le village de la contribution de guerre. Les anciens de Chasmole sortent pour attester que l'humble fille a sauvé la commune comme elle a, depuis tant d'années, soulagé les malheureux.

Je lasserais votre patience, messieurs, avant d'épuiser la liste des nobles actions que vous voulez célébrer. Et comment choisir parmi tous ces lauréats qui ignorent, pour la plupart, l'existence de nos récompenses et font tout uniment le bien pour le plaisir ?

Voici, attestée par d'humbles signatures d'artisans, de travailleurs, de braves gens, unis aux notables de Marvejols, la biographie d'une ouvrière employée dans une usine au doublage des laines. Sophie Solignac-Charrier est depuis trente-six ans la première à son poste ; elle se lève chaque jour à quatre heures du matin, soigne sa belle-mère septuagénaire, paralytique et aveugle, accourt auprès de la malheureuse pendant les heures des repas et reprend bien vite le chemin de l'usine. Trente-six ans de labeur, trente-six ans de dévouement ! Et dans cette même ville de Marvejols (Lozère), voici Louise Arnal, ouvrière dans une filature, nourrissant père, mère, frères, et soignant des étrangers aussi qui deviennent des frères, parce qu'ils sont des malheureux et des malades. Voici Henri Daudet, né à Lyon (Rhône). A vingt ans, il était le soutien de cinq jeunes sœurs : l'aînée avait seize ans, la dernière deux mois. La mère venait de mourir ; le père, alcoolique, ne songeait à ses enfants que pour leur arracher leurs modiques salaires. Daudet remplaça à la fois la mère morte et le père indigne. Il a fait de ses sœurs des honnêtes filles, en se privant de tout. Marié maintenant et père d'un enfant de deux ans, le vertueux Daudet continue à veiller sur ses deux dernières sœurs, et, de plus, a pris à sa charge une sœur de sa femme, orpheline et âgée de huit ans.

Voici Eugène Lamaison, de Grenade-sur-l'Adour (Landes), qui, après avoir donné sa jeunesse à son père paralytique, donne la seconde partie de sa vie à ses fils, l'un âgé de vingt-huit ans, l'autre de vingt-trois, ataxiques dès leur enfance. Il est tailleur et épicier à la fois. L'aiguille et son petit commerce ont suffi à l'existence du vieux père disparu et des enfants infirmes. Il fallait habiller, laver, porter le père ; il faut coucher, habiller, laver, porter les fils. Eugène Lamaison trouve toute simple cette lamentable existence : il en a l'habitude et fait son devoir.

Faut-il vous parler de ceux que j'appelais tout à l'heure les récidivistes du bien ? Oui, la vertu a ses récidivistes, comme le vice, comme le crime. Nous avons couronné M^e Emma Alphonse, de Saint-Denis-le-Têtu (Manche), pour son dévouement aux malheureux. Depuis, M^e Alphonse nous a contraints à la couronner encore : sa charité n'a pas de bornes. Elle recueille au mois de janvier, au moment le plus dur de l'hiver, un pauvre déséquilibré, cordonnier de son état, qu'elle soigne chez elle, lui délivrant, elle très douce, jusqu'à la mort du malheureux. Le lit du malade étant vide, elle y couche une ancienne institutrice âgée de soixante-dix-sept ans. Ce n'est pas assez ; elle recueille deux autres vieilles femmes, l'une âgée de soixante-dix-neuf ans, impotente, l'autre de quatre-vingt-trois ans et aveugle. M^e Alphonse a elle-même soixante-huit ans. L'Académie lui décerne une récompense annuelle sur le prix Lamy. On pourrait l'accompagner aussi de cette mention : M^e Alphonse, déjà couronnée.

Vous avez, messieurs, décerné le prix Gémond à un homme dont le dévouement et le courage sont attestés par de nombreux

témoignages et des récompenses bien méritées. C'est M. Arnould Rogier, qui, tant de fois, a exposé sa vie pour le prochain et qui, président des sauveteurs de l'Aisne, ne se contente pas d'arracher ses semblables au péril, mais les instruit et leur enseigne le devoir qu'il pratique si bien. Jadis, pendant la guerre, il se mit au service des prisonniers et des blessés. Aujourd'hui et depuis douze ans, il fait des cours d'allemand, d'histoire, de géographie dans les écoles primaires. Il est, avec ses soixante ans de vertu agissante, un professeur qui a le droit de dire : « Ce que j'enseigne, je l'ai pratiqué. Ecoutez-moi et imitez-moi. »

Jean-Antoine Bouquet, de Châteauneuf-de-Randon (Lozère), est un brave facteur rural qui, dans la commune de Choundeyrac, un matin, voit dans un pré une vachère qu'un taureau enlevait au bout de ses cornes. La malheureuse, tombée sur l'herbe, était bientôt comme labourée par la bête en furie ; le facteur se précipite sur le taureau, le saisit par ses cornes rouges de sang, le repousse, lui arrache la pauvre femme qu'il piétinait tout à l'heure et, chargeant sur ses épaules Rose Mourgues, dont tout le corps n'est qu'une plaie, la porte sur ses épaules jusqu'à la ferme et dépose là cette blessée aux vêtements en haillons, aux entrailles pendantes, et qui, grâce à lui, vit encore pour éléver sept enfants.

Ces actes d'héroïsme impulsifs ne sont pas rares, du reste. A côté du facteur Bouquet, c'est un enfant, Alfred Raimbourg, de Renay (Loir-et-Cher), qui, lui aussi, risque sa vie pour une créature humaine. Des enfants gardant les bestiaux allument du feu pour se réchauffer contre la bise d'octobre. La flamme, poussée par le vent, atteint la robe d'une enfant de quatre ans et enveloppe la fillette. A cette vue, les petits demeurent pétrifiés, comme hypnotisés par le feu. Seul, Alfred, le frère, conserve son sang-froid, prend sa sœur dans ses bras, l'emporte chez sa mère, à plus de 1 kilomètre, et la dépose sur le lit où, quelques heures après, dans les horribles souffrances des êtres dévorés par la flamme, la pauvre enfant devait mourir. Alfred Raimbourg avait aussi les mains brûlées. Il avait neuf ans alors, il en a onze aujourd'hui. Ce jeune lauréat est le fils d'un garde tué dans l'exercice de son devoir ; il y a de l'atavisme aussi dans le courage.

Entrez, non loin d'ici, dans un logis de la rue de Vaugirard ; vous y trouverez deux femmes, d'origine nobiliaire, deux sœurs, M^{les} Valentine et Denise de Linders, filles de la baronne de Linders, originaire de Lorient, et qui donnent, depuis des années, l'exemple d'un dévouement filial admirable. « Je suis fier comme Lorientais de ces admirables demoiselles », écrivait à l'Académie le vénérable sénateur du Morbihan, M. Audren de Kerdrel. Le baron de Linders était riche. Un notaire d'Orléans, qui se suicide, le ruine, avec beaucoup d'autres. Le baron se fait industriel. Il ne croit pas déroger en travaillant. La guerre arrive. Les suprêmes ressources sont emportées. Accablé, il agonise une année pendant laquelle ses deux filles se privent de tout pour lui. Et depuis dix-huit ans M^{les} de Linders font de même pour leur mère infirme. Leur pénible travail ne leur donne pas toujours le nécessaire ; la malade septuagénaire du moins a le pain du jour. Les jeunes filles sont devenues presque des vieilles femmes, elles ont vu passer la jeunesse et ses rêves et se sont condamnées à la réalité douloureuse et glorieuse de dix-huit années de dévouement. Il est bon que l'Académie consacre chez elles les vertus qu'elle a coutume d'honorer chez les humbles, et ce n'est point tomber, même lorsque l'on tombe de si haut, que d'arriver à la hauteur des pauvres gens.

M^{les} de Linders n'ont voulu ni du mariage ni d'un asile offert en un refuge. Elles sont nombreuses, parmi vos élues, ces pauvres filles qui, pour soigner des parents malades ou partager la misère d'un maître, renoncent — non sans serrement de cœur — au roman de la vingtième année, au fiancé qui offre la sécurité du foyer, à la sainte joie de la maternité. Elles deviennent mères, mais des enfants des autres, et mères aussi des vieillards qui s'appuient sur leurs bras pour doucement aller jusqu'à la mort.

Sabine et Agathe Grégis, de Biffontaine, dans les Vosges, sont deux pauvres domestiques qui ont fondé, en associant leurs efforts, une maison de refuge pour les jeunes filles privées de leurs parents ou abandonnées par eux. Sabine est née en 1836 à Auterive. Elle était couturière à six ou sept ans et, par son travail, aidait ses sœurs et sa mère à payer les dettes contractées par suite de la longue maladie du père mort. A trente-cinq ans, la vue affaiblie par la fatigue et les veilles, elle entraînait en service pour amasser de quoi soigner sa mère, morte entre ses bras, à quatre-vingt-quatre ans. Elle se retira alors dans ce petit village de Biffontaine, au centre des Vosges, et retrouva là sa sœur Agathe, plus âgée qu'elle et gouvernante chez le curé de la paroisse. Associant leur dévouement et leurs souvenirs, les deux vieilles filles eurent l'idée d'ouvrir un orphelinat, d'y recueillir et d'y soigner des enfants. Une maisonnette fut mise à leur disposition ; mais à peine Sabine et Agathe Grégis y étaient-elles installées que le feu y prit ; je me trompe, il y fut allumé par quelque adversaire jaloux de la vertu. Tout ce que possédaient les pauvres femmes devint, en une heure, la proie des flammes. Et l'assurance de l'humble orphelinat était périmée depuis deux mois. Que faire alors ? Se décourager ? Abandonner l'idée sacrée du secours donné aux enfants en détresse ? Les deux braves filles n'y pensèrent même pas. Elles recommencèrent, elles travaillent, elles économisent, et la maison de refuge, incendiée dans la nuit du 2 au 3 septembre 1888, est reconstruite et couverte pour le 8 décembre de la même année. Au-dessus de la porte d'entrée, Sabine Grégis a inscrit cette devise : la noble héroïne : *Vive l'œuvre !* Et, s'imposant le labeur pour elle, elle en enseigne l'amour aux jeunes filles recueillies sous le toit hospitalier, elle fait de ces enfants de bonnes ménagères et de sérieuses mères de famille. Septuagénaire, presque aveugle, es-tropiée, la vieille Agathe, conduite par sa première enfant d'adoption, aide sa sœur en cette tâche et, avec deux autres compagnes, Sabine et Agathe Grégis donnent actuellement des soins gratuits à une vingtaine d'orphelines et à huit personnes âgées et infirmes, dont l'une a quatre-vingt-dix ans. La médaille de 1.000 fr. que l'Académie décerne aux deux vaillantes sœurs sera la bienvenue, là-bas, dans nos montagnes des Vosges.

Votre rapporteur, contraint de rééditer, comme chaque année, ce qu'ont dit ses prédécesseurs, craindrait, messieurs, je le répète, de lasser votre patience en énumérant tous les dévouements que lui révèle la lecture de ces dossiers. Vous en trouverez la liste, vous en pourrez lire le récit dans ce livret des actions vertueuses qui est comme l'annuaire du dévouement. J'aurais pu rencontrer, chez chacun de vos lauréats, un aussi grand nombre de traits émouvants, autant de noblesse instinctive, autant de vertu, un peu uniforme peut-être.

Car, il faut bien l'avouer, le moule des vertus semble toujours le même ; du moins, s'il est usé, laisse-t-il de l'or pur au fond du creuset, et si le crime, plus varié et plus

ingénieux, trouve des raffinements de féroce et, si je puis dire, se perfectionne plus que la vertu, c'est peut-être que la vertu a tout de suite atteint la perfection absolue. Seulement, je songe avec effroi que les causes célèbres, les grandes affaires qu'un ironiste exquis appelait les beaux crimes, font inévitablement, et dans une proportion mathématique, monter le tirage des journaux ; et je ne suis pas bien sûr que la publication quotidienne du récit des belles actions et des rapports sur les prix de vertu ne le ferait point baisser.

Le pessimiste Nietzsche, qui voit un signe de décadence dans une morale altruiste, a écrit : « On manque du meilleur des instincts quand l'on commence à manquer d'égosisme. » Vos lauréats, messieurs, je dois le reconnaître, manquent de cet instinct raffiné. Ce sont des décadents à leur manière : ils s'en tiennent modestement à l'amour et au respect de la beauté morale. Ce sont des naïfs aussi et qui consentent à vivre dans un triste monde, celui des déshérités et des souffrants.

Car ces paralytiques, ces impotents, ces aveugles, ces débiles, sont comme une Cour de Miracles de la société ; mais ces miracles, c'est la charité qui les a faits. Et il est bon qu'il y ait en ce monde quelques spectateurs attendris et quelques juges spéciaux par qui la misère soit signalée, honorée dans ses actes, car en montrant les diverses façons de la consoler, on peut faire naître aussi, par l'exemple, le généreux désir et l'appétit de la vaincre. Le paupérisme, dont l'extinction, problème social redoutable, est le rêve généreux des philanthropes, ces braves gens que vous courez ne le détruisent pas, hélas ! — la charité n'est qu'un palliatif ; — mais les misères sont déjà consolées quand les misérables sentent qu'on les aime et qu'on les aborde fraternellement avec un sourire d'amour et de pitié.

Et c'est pourquoi il est utile que vous célébriez très haut les vertus de ces messagers de fraternité. Le huis-clos est souvent mauvais. Autour du crime, le mystère qui en enveloppe les secrets permet de former parfois de dangereuses légendes, inquiétantes pour la conscience publique. Vous n'avez pas de huis-clos pour vos héros, et ces actions qui s'accomplissent dans l'ombre, vous les saluez en pleine lumière. Elles ne demandaient pas même cette récompense. Aucun de vos lauréats n'a placé sa vertu en viager.

Il m'en a coûté de me séparer de ces êtres vraiment supérieurs en leur obscurité poignante, pour reprendre dans l'existence de tous les jours la vie accoutumée. Je m'étais habitué à considérer le monde comme une réunion de héros et d'héroïnes et je demandais pourquoi le roman et le théâtre, dont les fictions sont parfois plus puissantes sur la foule que la réalité même, ne nous montrent pas plus souvent le spectacle de ces sublimes dévouements, au risque de substituer au vice en chapitre et en actes la vieille morale en actions.

Je crois bien que la grande tristesse et la désespérance un peu factice qui s'abattent sur certaines âmes s'atténueraient singulièrement si les intellectuels, comme ils se nomment, dirigeaient leur attention vers ces humbles qui semblent avoir pris pour devise : « Charité bien ordonnée commence par autrui. » Et si la liste est longue des vertus que vous avez pu récompenser, plus longue serait celle des vertus anonymes que nous ignorons et qui fleurissent dans l'obscurité. On ne les voit pas, elles ont la discrétion et la pudeur de leur héroïsme. Il est d'admirables femmes qui gravissent les escaliers des pauvres, pénètrent dans les mansardes, soulagent les misères et laissent après elles le souvenir de leurs

bienfaits sans laisser leur nom. Les malheureux disent d'elles : « C'est cette dame qui vient quelquefois. » Ou encore elles prennent un faux nom, comme Mme de Lamartine qui faisait le bien sous un pseudonyme. Je parlais des vertus cachées, des vertus instinctives dont ne se rendent même pas compte ceux qui les possèdent. Qu'une occasion arrive, qu'une catastrophe survienne, alors ces vertus éclatent, soudaines, irrésistibles, inoubliables. Les proverbes, pessimistes aussi, prétendent que l'occasion fait le laridon. Dans l'ordre civique, dans l'ordre militaire, où la vertu s'appelle d'un mot très simple, le devoir, partout, l'occasion fait aussi le héros. N'en avons-nous pas vu, messieurs, dans ce tragique jour d'épouvante, dont la date sera toujours pour Paris un souvenir de deuil, lorsque les flammes du Bazar de la Charité consumèrent, en quelques minutes, tant de créatures humaines, le matin souriantes, heureuses, toutes allant au rendez-vous de la bonté, les unes pour vendre, les autres pour acheter ? En même temps que le sentiment d'horreur unissait tous les coeurs, le dévouement inné qui git au fond des âmes poussait des spectateurs, des passants, à sauver leurs semblables, et la même minute qui faisait tant de victimes innocentes faisait aussi des héros improvisés.

Elles développent immédiatement, électriquement, le sentiment de la solidarité humaine, ces grandes occasions de deuil qui sont comme les grands jours de la pitié. Plus de rangs ; on s'aborde, on se parle, on s'entraide ; pareilles aux grandes catastrophes nationales, ces heures d'épouvante font les coeurs confondus dans une même étreinte, et c'est alors qu'apparaissent comme entourés d'une auréole de flamme ou de tempête les impulsifs de l'héroïsme, les entêtés du sacrifice et du dévouement. Ceux-là, tout Paris sait leurs noms. Les récompenses, les médailles et les croix brillent sur leurs poitrines et l'horrible journée a du moins permis de mettre en lumière de braves gens, comme elle nous a permis d'unir dans une même admiration douloureuse ceux qui sont morts, là-bas, de cette mort atroce, ces femmes, ces jeunes filles, ces enfants, toutes ces martyrs, à l'heure où la destinée réunissait dans une promiscuité lugubre une princesse royale et une fille du peuple, de ferventes chrétiennes et des israélites, un nihiliste et des sœurs de charité. Et dans ce tas affreux et sublime, l'admiration humaine n'a pas eu à reconnaître les siens. Elle les a salués, elle les a honorés, elle les a pleurés. Elle ne les a oubliés ! ...

On serait presque tenté de trouver à ces épreuves sinistres, imméritées, féroces, comme à toutes les épreuves humaines, guerres, épidémies, massacres, une sorte de farouche consolation en calculant l'espèce d'éclosion spontanée de dévouements qui marque aussi les heures maudites de ces catastrophes. La fraternité dans la mort enseigne la solidarité dans la vie et le malheur fait soudain briller certaines vertus comme la nuit fait scintiller les étoiles. Le cœur humain a des ressources profondes, secrètes et sacrées pour opposer la contagion de la charité à la contagion de la misère. Parfois est-il dupe : le mendiant, frère Cain du malheureux, exploite en nous ce que le dix-huitième siècle appela d'un nom charmant, la sensibilité, et ce que nous nommons tout simplement la bonté. M. de Montyon, qui fut sensible, connaissait le prix des vertus cachées et n'ignorait pas le pouvoir des vertus publiquement célébrées. Il ne s'agit pas ici de donner raison au méchant mot de La Rochefoucauld : « La vertu n'irait pas loin si la vanité ne lui tenait compagnie. » Il n'est point question de vanité, mais de

justice. Oui « il faut qu'une action louable soit louée ». Peut-être le souvenir de quelque dévouement fera-t-il naître dans d'autres âmes l'ambition, l'appétit d'un sacrifice nouveau. En attendant, admirons ceux que nous couronnons aujourd'hui. Qui ne se sentirait un peu humilié par leur grandeur inconsciente ? Toutes les belles phrases ne valent pas la plus simple de leurs belles actions et il y aurait un moyen plus certain d'honorer nos lauréats, — un moyen héroïque que je n'oserais proposer, — ce serait de les imiter. Contentons-nous de les saluer bien bas et de nous rappeler, au moins jusqu'à demain, les noms vénérables de ces bons sauveurs et de ces filles braves qui nous apportent, si je puis dire, des années de dévouement et à qui nous donnons, en échange, une gloire d'une heure, un éloge d'une minute. Mais quoi, ils ne demandaient même pas cela, ils n'espéraient rien ! ... Ils faisaient le bien pour le bien : ils ne souhaitaient que la joie du sacrifice. L'Académie ne leur eût-elle rien accordé qu'ils auraient encore la meilleure part !

INFORMATIONS

Le service de statistique municipale a compté, pendant la 45^e semaine, 865 décès, au lieu de 847, moyenne ordinaire des semaines de novembre.

Les maladies zymotiques continuent à être rares. La fièvre typhoïde n'a causé que 3 décès (au lieu de la moyenne 7) ; la rougeole, 4 (au lieu de la moyenne 5) ; la coqueluche, 1 (au lieu de la moyenne 3) ; la diphtérie, 3 (au lieu de la moyenne 12). La variole et la scarlatine n'ont causé aucun décès.

La diarrhée infantile, toujours rare, n'a causé que 23 décès de 0 à 1 an (la moyenne est 32).

En outre, 24 enfants sont morts de faiblesse congénitale.

Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 114 décès (au lieu de 104 pendant la semaine précédente et au lieu de 107, moyenne ordinaire de la saison) ; ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit : bronchite aiguë, 18 décès (au lieu de la moyenne 17) ; bronchite chronique, 23 décès (au lieu de la moyenne 27) ; broncho-pneumonie, 23 décès (au lieu de la moyenne 29) ; pneumonie, 50 décès (au lieu de la moyenne 34) ; les autres maladies de l'appareil respiratoire ont entraîné 45 décès, dont 32 sont dus à la congestion pulmonaire. En outre, 2 décès ont été attribués à la grippe.

La ptose pulmonaire a causé 190 décès (au lieu de la moyenne 184) ; la méningite tuberculeuse, 10 décès ; la méningite simple, 16 ; les tuberculoses autres que celles qui précédent ont causé 19 décès ; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 66 décès ; les maladies organiques du cœur, 57 décès ; le cancer a fait périr 68 personnes ; enfin, 29 vieillards sont morts de débilité sénile.

Il y a eu 16 suicides et 22 autres morts violentes.

On a célébré à Paris 448 mariages.

On a enregistré la naissance de 4,118 enfants vivants (575 garçons et 543 filles), dont 778 légitimes et 340 illégitimes. Parmi ces derniers, 42 ont été reconnus immédiatement.

On a déclaré la mise en nourrice de 361 enfants, dont 19 seront placés à Paris. Parmi ces enfants, 88 seront nourris au sein et 273 recevront une autre alimentation.

On a déclaré la naissance de 101 morts, dont 70 légitimes et 31 illégitimes.

(Supplément.)

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE

Jeudi 18 novembre.

Une dépression qui passait hier au nord-ouest de l'Ecosse se trouve, ce matin, sur la Norvège (Bodø 744 m/m). Le baromètre reste très élevé sur le centre et le sud-est de l'Europe; le maximum est signalé en Hongrie (776 m/m). Le vent est faible du sud-sud-ouest sur nos côtes de la Manche, d'entre est et sud en Gascogne, de l'est en Provence. La mer est belle sur toutes nos côtes.

Les pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe; on n'en signale nulle part en France.

La température s'abaisse sur les îles-Britanniques et l'est du continent. Elle était ce matin de -5° à Moscou, 3° à Paris, 8° à Rome, 20° à Alger. On notait 11° au Puy de Dôme, 8° au Ventoux, 1° au Pic du Midi.

En France, un temps nuageux ou brumeux et assez doux reste probable. A Paris, hier l'après-midi, brouillard épais.

Moyenne d'hier 17 novembre, 7°9 supérieure de 2°3 à la normale. Depuis hier midi, température max. 10°4; min. de ce matin 2°5. Baromètre à sept heures du matin, 768 m/m. A la tour Eiffel, max. 14°5, min. 6°3.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer peu agitée à Dunkerque, Calais, Boulogne, le Havre; très belle à Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest; belle à Lorient.

Méditerranée : mer belle à Marseille; agitée à Sicile; très belle à Nice.

Corse : mer belle aux îles Sanguinaires.

Situation du soir. — Le baromètre baisse sur nos régions Est et la Méditerranée occidentale. En France, un temps nuageux ou brumeux et assez doux est probable.

Compagnie des messageries maritimes.

Le paquebot *Iraouaddy*, venant de Maurice, la Réunion et Madagascar, a quitté Suez le 17 novembre, à 11 h. matin.

AVIS D'ADJUDICATION

Ministère de la guerre.

POUDRERIE NATIONALE D'ANGOULÈME

Le 2 décembre 1897, à deux heures de relevée, à la mairie d'Angoulême, adjudication de l'enlèvement du bisulfate de soude à provenir de la poudrerie nationale d'Angoulême du 1^{er} janvier 1898 au 31 décembre 1902.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES POSTES ET DES TÉLEGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction de lignes téléphoniques à Stains, Vincennes et Rosny-sous-Bois.

Un tracé de ces lignes, indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports, sera déposé, conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 19 novembre, aux mairies de Stains et de Vincennes, et du 22 novembre à la mairie de Rosny-sous-Bois, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra aux mairies de Stains et de Vincennes le 22 novembre prochain, de neuf heures à onze heures à Stains, et de trois heures à cinq heures à Vincennes; le 24 novembre, de trois heures à cinq heures, à la mairie de Rosny-sous-Bois, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	18 NOVEMBRE 1897	11 NOVEMBRE 1897
	MATIN	MATIN
ACTIF		
Encaisse de la Banque (*)	3.171.485.284 42	3.163.853.126 81
Effets échus hier à recevoir ce jour	23.979 53	815.941 35
Portefeuille de Paris. { Effets sur Paris	303.520.786 86	318.412.142 99
{ Effets sur l'étranger	" "	" "
Bons du Trésor	" "	" "
Portefeuille des succursales	498.901.201 "	476.529.557 "
Avances sur lingots et monnaies à Paris	5.163.000 "	7.284.000 "
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	93.500 "	93.500 "
Avances sur titres à Paris	161.604.523 83	163.388.210 13
Avances sur titres dans les succursales	202.591.810 "	202.976.844 "
Avances à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878 et loi du 13 juin 1878 prorogée)	140.000.000 "	140.000.000 "
Rentes de la réserve. { Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 "	(a) 10.000.000 "
{ Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.625.410 61	99.625.410 61
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857), y compris 9.125.000 de la réserve	(c) 100.000.000 "	(c) 100.000.000 "
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 "	(d) 4.000.000 "
Immeubles des succursales	14.673.760 01	14.696.798 01
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	5.525.430 45	5.507.419 10
Emploi de la réserve spéciale	(e) 8.407.444 16	(e) 8.407.444 16
Divers	26.975.545 03	27.345.662 52
Totaux	4.755.577.426 04	4.745.916.806 82
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 "	182.500.000 "
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières. { Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 "	(a) 10.000.000 "
{ Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 "	(c) 9.125.000 "
Réserve Immobilière de la Banque	(d) 4.000.000 "	(d) 4.000.000 "
Réserve spéciale	(e) 8.407.444 16	(e) 8.407.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.715.807.415 "	3.705.233.455 "
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	22.265.762 28	20.640.074 98
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	16.313.457 55	16.775.171 14
Compte courant du Trésor	266.175.020 50	260.796.195 95
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds à Paris	388.552.860 76	413.469.945 27
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds dans les succursales	68.397.104 "	65.171.222 "
Dividendes à payer	1.732.889 90	1.802.361 90
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.936.077 53	7.564.576 80
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	870.941 14	870.941 14
Divers	42.510.389 54	28.517.357 89
Totaux	4.755.577.426 04	4.745.916.806 82

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

AU 18 NOVEMBRE 1897

OR.....	1.962.937.605 42
ARGENT.....	1.208.547.679 "
	3.171.485.284 42

AU 11 NOVEMBRE 1897

OR.....	1.758.319.017 05
ARGENT.....	1.205.534.109 76
	3.163.853.126 81

(Supplément.)

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 29 octobre au 4 novembre 1897 (44^e semaine).

6492

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE						RECETTES À PARTIR						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE						
	1897		1896		1897		1896		DU 1 ^{er} JANVIER		1897		1896		1897		1896		1897		1896				
	km. ex- ploités	fr. c.	km. ex- ploités	fr. c.	km. ex- ploités	fr. c.	km. ex- ploités	fr. c.	km. sur recettes brutes	par kilom.	km. sur recettes brutes	par kilom.	km. fr. c.	fr. c.	km. fr. c.	fr. c.	km. sur recettes brutes	par kilom.	km. sur recettes brutes	par kilom.	km. sur recettes brutes	par kilom.			
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																									
Chemins de fer de l'Etat.....	2.791	907.200	"	325	"	2.791	(b)	870.600	"	312	"	36.600	"	4.17	"	"	"	37.560.400	"	36.718.200	"	842.200	"	1.75	"
Paris-Lyon-Méditerranée.....(a)	8.851	8.220.000	"	929	"	8.654	7.780.000	"	899	"	440.000	"	3.34	"	"	"	339.640.000	"	326.790.000	"	12.850.000	"	2.45	"	
— Rhône au Mont-Cenis.....	133	90.000	"	677	"	133	89.000	"	669	"	1.000	"	1.20	"	"	"	4.227.000	"	4.204.000	"	23.000	"	0.55	"	
— Chemins algériens.....	513	171.000	"	383	"	513	177.000	"	345	"	"	"	6.000	"	3.39	"	6.772.000	"	6.527.000	"	245.000	"	3.75	"	
Nord.....	3.745	4.455.000	"	1.189	58	3.745	4.459.000	"	1.190	65	"	"	4.000	"	0.09	"	176.380.000	"	169.924.000	"	6.456.000	"	3.44	"	
Ouest.....	5.534	3.339.000	"	603	86	5.514	3.260.000	"	591	22	79.000	"	2.05	"	"	"	141.428.000	"	139.680.000	"	1.748.000	"	"	0.96	
Orléans.....(c)	6.775	3.953.000	"	583	46	6.775	3.951.000	"	583	17	2.000	"	0.04	"	"	"	164.358.000	"	160.742.000	"	3.616.000	"	2.24	"	
Est.....	4.833	3.402.000	"	703	91	4.833	3.192.000	"	660	46	210.000	"	6.58	"	"	"	138.296.000	"	136.316.000	"	1.980.000	"	1.10	"	
Midi.....	3.229	2.027.000	"	627	68	3.204	2.019.000	"	630	07	8.000	"	"	"	0.38	"	87.474.000	"	83.133.000	"	4.041.000	"	3.08	"	
COMPAGNIES SECONDES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																									
Est-Algérien.....	897.61	153.711	44	171	23	897.61	144.182	88	160	62	9.528	56	6.60	"	"	"	4.752.305	57	4.591.355	01	160.950	56	3.50	"	
Bône-Guelma et prochains. Ancien réseau.....																									
Algérie. { Lignes à voie large.....	308	44.416	30	144	20	308	46.355	65	150	50	"	"	1.939	35	4.36	"	2.086.408	81	2.086.018	39	390	42	0.01	"	
{ Lignes à voie étroite.....	128	23.642	30	184	70	128	13.140	35	102	55	10.501	95	79.93	"	"	"	989.104	25	904.495	10	84.609	15	9.35	"	
Tunisie. { Lignes à voie large garanties par l'Etat français.....	226	42.260	10	186	99	226	36.950	70	163	49	5.309	40	14.37	"	"	"	1.738.672	63	1.614.847	81	123.824	82	7.66	"	
Nouveau réseau :																									
Tunisie. { Lignes à voie large.....	73	4.104	45	56	22	73	2.969	70	40	68	1.134	75	38.20	"	"	"	184.206	32	182.665	52	1.540	80	0.84	"	
{ Lignes à voie étroite.....	238	6.091	95	25	59	123	3.667	55	29	81	2.424	40	"	"	16.49	"	379.138	95	381.864	85	197.274	10	5.89	"	
DU 31 octob. { Ouest-Alg. (pr. d'Oran).....	296	43.205	31	145	93	296	64.778	37	218	84	"	"	21.573	07	49.93	"	2.238.717	93	2.383.500	42	"	"	149.791	49	
au 5 nov. (— Blida à Berrouaghia.....	84	9.058	"	107	83	84	8.540	26	101	66	517	74	6.06	"	"	"	334.971	27	323.569	40	11.401	87	3.53	"	
Compagnie (Arzew à Krallallah à Franco- Kraftfallah à Méchéría.....	214	31.347	05	146	48	214	30.542	10	142	72	804	95	2.63	"	"	"	1.445.447	10	1.204.523	37	"	"	59.076	27	
Algérienne. Méchéría à Ain-Sefra.....	102	2.473	10	24	21	102	3.196	50	31	33	"	"	723	40	22.24	"	283.191	49	278.927	65	4.263	75	1.52	"	
Du 25 au 31 octobre. { Ain-Thizi à Mascara.....	12	995	85	82	98	12	1.261	55	105	42	"	"	265	70	26.68	"	109.517	65	99.890	60	"	"	9.626	45	
31 octobre. { Mostaganem à Tiarét.....	202	11.042	89	54	66	202	16.223	15	80	31	"	"	5.180	26	46.92	"	421.123	53	50.195	81	"	"	3.594	66	
Médoc (du 5 au 11 novembre).....	101	28.037	34	277	60	101	32.252	81	319	33	"	"	4.215	47	13.07	"	1.240.965	29	1.147.202	45	93.762	84	8.17	"	
COMPAGNIE D'INTÉRÊT LOCAL																									
Caen à la mer (du 5 au 11 nov.).....	28	9.238	50	329	94	28	8.836	75	315	59	401	75	4.54	"	"	"	381.176	63	379.384	14	1.702	49	0.47	"	
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																									
Autrichiens (du 1 ^{er} au 10 nov.)...(d)	1.366	2.005	670	"	1.468	27	1.366	2.137	662	50	1.564	90	"	"	131.992	50	6.17	55.529	727	50	58.764	170	"	3.234.442	50
Sud de l'Autriche (1 ^{er} au 10 nov.). (e)	2.179	3.100	658	"	1.423	"	2.179	3.375	080	"	1.549	"	"	274.422	"	8.10	99.274	068	"	98.623	336	"	650.732	"	
Madrid à Saragosse et à Alicante.....	2.927	1.250.052	69	427	07	2.927	1.077	823	95	368	24	172.228	74	15.98	"	"	49.637	202	12	48.480	505	12	1.156.697	"	
Ancien réseau.....(f)	2.070	1.231.234	73	594	79	2.070	1.457	699	14	559	27	73.535	59	6.35	"	"	47.945	341	16	50.113	141	43	"	2.167.800	27
Nord-Espagne. { Asturias-Galice-Léon.....	784	377.310	37	481	26	784	351	357	69	448	41	25.952	68	7.38	"	"	13.289	670	44	12.725	782	80	563.887	64	
Lérida-Reus-Tarragone.....	104	36.725	33	356	55	104	28.413	40	275	85	8.311	93	29.25	"	"	925.583	89	955.574	19	"	"	29.990	30		
Almansa-Vallence-Tarragone.....	499	247.556	29	496	10	499	214.533	36	429	92	33.022	93	15.39	"	"	9.778.059	06	9.525.412	88	252.646	18	2.65	"		
Valence à Utiel.....	88	28.604	54	325	05	88	46.077	98	523	60	"	"	17.472	98	37.95	"	957.913	36	1.061	216	91	"	103.303	55	
San-Juan de las Abadesas.....	112	55.396	58	494	61	112	51.898	57	463	28	3.498	01	6.74	"	"	2.066	305	81	2.157	733	73	"	91.427	92	
Andalous.....(g)	200	28.089	49	140	20	"	"	"	"	"	"	"	"	42.142	"	"	975.049	"	"	"	"	"	"	"	
Madrid-Cáceres-Portugal.....	1.067	355.446	"	"	1.067	397.588	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13.154.544	"	13.486.980	"	"	"	332.436	"		
Portugais (non garanti).....(h)	693	304.088	88	568	6																				

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME					JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME				
			Premier cours.	plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.	Premier cours.				plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.		
FONDS D'ETAT FRANCAIS															
Oct. 97.	3 0/0.....	103 ⁷⁵ 77 ^{1/2} 75	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p..	103 85 103 87 ^{1/2} d ¹ 125 d ¹ 104 25 350	103 80 103 80 350 310	103 80 103 80 350 310	Juill. 97	Actions 500 fr., t. p. (nomin.).	655 659 660	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p..	660	660	658	659	
Oct. 92.	Promesses d'Inscriptions 3%.....	P ^e fin p..	104 45	d ²⁵	d ¹⁰	d ²⁰
Oct. 97.	3 0/0 amortissable (remb 500 fr. par coupure de 45 fr. de rente, de 1878 à 1953).	102 ⁵⁵ 30	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p.. P ^e fin p..	102 60 102 60 41 ¹ d ²⁵ d ¹ d ²⁵	102 45 102 45 450 410 450 410	102 47 ^{1/2} 450 410 450 410	Sept. 97	Obl. com ^m 79, 2 1/2% r. 500 ^t . d ^o d ^o d ^o d ^o	500 499 50 500	fin et.. fin et.. fin et.. fin et.. fin et..	502 50 502 503	fin et.. fin et.. fin et.. fin et.. fin et..	502 50	502 50	d ⁵
Nov. 97	3 1/2 0/0 1894.....	106 ⁶⁰ 50 45 40	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p.. P ^e fin p..	10672 ^{1/2} 106 75 d ¹ d ²⁵ d ¹ d ²⁵	106 65 106 65 450 410 450 410	106 65 106 65 450 410 450 410	Sept. 97	Obl. Foncière de France.	fin et.. fin et.. fin et.. fin et.. fin et..	d ²⁰
Févr. 94	Promesses d'Inscript. 3 1/2% 1894.	109 ⁵⁰	Bons 100 fr., lots 87, au port. d ^o d ^o nominat.	51 ⁵⁰ 51 ²⁵	en liq.. fin et.. fin et.. fin et..	d ⁵
...	Bons du Trésor.....
...	Obligations du Trésor.....
EMPRUNTS DE VILLES															
Août 97	Ville de Paris. Obl. 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	577 50	fin ct..	en liq..
Juill. 97	d ^o 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	433 23	fin ct..	fin et..
d ^o	d ^o 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	419	fin ct..	fin et..
Oct. 97.	d ^o d ^o quarts. 3%, r. 100 ^t .	111 50	fin ct..	fin et..
d ^o	d ^o 1875, 1/4%, r. 500 fr., t. p.	588	fin ct..	fin et..
Sept. 97	d ^o 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	406 406 75	fin ct..	fin et..
d ^o	d ^o d ^o quarts. r. 100 fr.	102 101 75 101 50	fin et..	fin et..
Mai 97.	Ville de Paris. d ^o 1892, 2 1/2%, r. 400 ^t 195 ^t .	392 50	fin ct..	fin et..
Nov. 97	d ^o d ^o quarts. r. 100 ^t 48 ^t 75 ^t .	101 25 101 50 101	fin ct..	fin et..
Nov. 97	d ^o d ^o unites, tout payé.....	105	fin ct..	fin et..
Nov. 97	d ^o d ^o quarts, tout payé.....	110 109	fin ct..	fin et..
July. 97	Ville de Paris. d ^o 1894-96, 2 1/2%, r. 400 ^t , t. p.	401	fin ct..	fin et..
July. 97	Ville de Paris. d ^o d ^o quarts, r. 100 ^t , t. p.	100 25 100 50	fin et..	fin et..
FONDS D'ETAT garantis par la France.															
Oct. 97.	Oblig. Tunisiennes 3% 1892(int. et amort. gar. par le Gouv. fr.).	503	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p.. d ¹⁰ d ^{5t} d ^{5t}	en liq.. au 30	791	791	788	789
Août 97.	Empr. 2 1/2% du Prot. de l'Annam-Tonkin. Obl. 100 fr., tout payé.	92 ^t	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p.. d ^{5t} d ^{5t} d ²⁵	Pe au 30	791	791	792	793
Nov. 97.	Emprunt de Madagascar, Oblig. 2 1/2%, remb. à 500 fr., n° 1 à 40000. Intérêt et amort. garantis.	91 ^t 91 ^t 05	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. d ²⁵	Pe au 15	794	794	795	795
VALEURS FRANCAISES															
Juin 97.	Banque de France(nominatives).	3800	en liq.. fin ct.. P ^e fin c.. P ^e fin c.. P ^e fin p..	3777 d ⁵⁰ d ⁴⁰ d ^{5t}	en liq.. au 30	620	620	610	615
Juill. 97	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 50).	865	en liq.. au 30	865	869	865	867	en liq.. au 30	440	440
d ^o	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 21).	430	en liq.. au 30	429	en liq.. au 30	472	472	470	470
Juin 97.	Cie Algérienne, action de 500 fr., tout payé (coupon 39 att.).	710	en liq.. au 30	710	en liq.. au 30	175 174 173 172	175 174 173 172	175 174 173 172	175 174 173 172
Juill. 97	Comptoir national d'Escompte de Paris, act. de 500 fr., tout payé. (ex-coupon 9)	582 50	en liq.. au 30	582	en liq.. au 30	472	472
Juill. 97	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 250 fr. p. (nom.).	en liq.. au 30	en liq.. au 30	468	468
Oct. 97.	Bône-Guëma et prolongé, 2 500 ^t , t. p., r. 600 ^t (6% gar. p. l'Etat).	809	en liq.. fin et..
Août 97	d ^o oblig. 3%, r. 500 fr. (int. et amortiss. garantis par l'Etat).	476	en liq.. fin et..
Oct. 97.	Départementaux (Cie de ch. de fer), act. 500 fr., 250 fr. payés.	710	en liq.. fin et..
Oct. 97.	d ^o oblig. 3%, r. 500 fr., de 1887 à 1985 (gar.), n° 13856 à 67118.	472	en liq.. fin et..
d ^o	d ^o obli. 3%, r. 500 fr., de 1888 à 1985 (gar.), titres rouges.	468	en liq.. fin et..

JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME				JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME			
			Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.				Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.
Nov. 97	Economiques (Soc. Génie des Ch. de fer), obl. 3%, r. 500 fr. (gar.). Est-Algérien, act. 500 fr., t. p. (garantie de l'Etat) (ex-c. 43).	732 730	en liqu.				Juill. 97	Ouest, obl. 3%, r. 500 fr. (garantie de l'Etat).....	481 25	en liqu.			
Juill. 97	d° obl. 3%, r. 500 fr. (gar. de l'Etat, loi 2 aout 1880 et ult.).	475	en liqu.				Oct. 97	d° d° 3% nouv. r. 500fr. (d°). d° d° 2½% (gar. de l'Etat).....	481 50	en liqu.			
Nov. 97	Est, act. 500 fr., t. p. (ex-coupo. 80).	1104 1101 1100	en liqu.				Juill. 97	Ouest-Algérien (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., r. 600 fr. (gar. de l'Etat).....	453 50	en liqu.			
Mai 97	d° act. de Louis. (ex-coupo. 45).	600 689	en liqu.				Sept. 97	d° obl. 3% r. 500fr. (gar. de l'Etat).....	690	en liqu.			
Juin 97	d° obl. 1852-54-56, 5%, r. 650 fr.	486	en liqu.				Juill. 97	La Réunion (Ch. de f. et P. ob. 3%). r. 500 fr. (int. étalement gar. de l'Etat).....	473 50 473	en liqu.			
Sept. 97	d° d° 3%, remb. 500 fr. (d°)	482 25 50	en liqu.				Août 97	Sud de la France (Cie des Ch. de fer du), act. 500 fr., tout payé. (Gar. de l'Etat ou des dépôts).....	354	en liqu.			
Juill. 97	d° d° 2½%, remb. à 500 fr. (d° d° Ardennes 3%, r. 500 fr.)	455	en liqu.				Oct. 97	d° obl. 3%, r. 500fr. (gar. de l'Etat).....	460 50 462	en liqu.			
Oct. 97	Oblig. Gr. -Génoture, 3%, r. 500 fr. (gar. Cie Est, Lyon, Nord, Orléans)	483 50	en liqu.				Nov. 97	Docks et entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t. p. (ex-coupo. 48).	480 477	au 30			
Nov. 97	Lyon et la Méditerranée (Paris), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 80).	482	en liqu.				Juill. 97	Entrepôts et Magasins Génér. de Paris, act. 500 fr., t. p. (ex-c. 25).	715 719 50 720	en liqu.			
Oct. 97	d° ob. Paris-Lyon, 5%, r. 1250 fr.	1290 1295	en liqu.				d°	Laus (Cie Générale des), action 500 fr., t. p. (ex-coupo. 45).	2130	en liqu.			
Juill. 97	d° obl. 1855, 3%, r. 500 fr.	478 50	en liqu.				Nov. 97	Gén. Gén. du Gaz pour la France et Péris, act. 500 fr., t. p. (ex-c. 32).	675	en liqu.			
	d° d° Bourbonnais, 3%, remb. à 500 fr.	485 75	en liqu.				Oct. 97	Compagnie Parisienne du Gaz, action de 250 fr., tout payé. (ex-coupo. 77).....	1159 1153 1154	en liqu.			
Oct. 97	d° d° Dauphiné, 3%, remboursable à 500 fr.	487 487 50	en liqu.				Avril 97	d° action de jouiss. (ex-c. 25).	890 891 892 893	en liqu.			
	d° d° 3%, r. 500 fr.	487 487 50	en liqu.				Juill. 97	Compte Générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé. (coupon 73 attaché).....	390 386 50	en liqu.			
Juill. 97	d° d° 3% nouvelles, remb. à 500 fr.	485 75	en liqu.				Juin 97	Messageries Maritimes, a. 500 fr., tout payé (ex-coupo. 6).....	750 748	en liqu.			
	d° d° Genève (Lyons), 55, 3%, remb. à 500 fr.	485 75	en liqu.				Juill. 97	Omnibus de Paris (Cie Gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 24).	1685 1690	en liqu.			
Oct. 97	d° d° d° 1857, 3%, r. 500 fr.	481 50	en liqu.				Juill. 97	d° action de jouiss. (ex-c. 22).	1179	en liqu.			
	d° Méditerranée, 5%, remb. à 625 fr.	663	en liqu.				Juill. 97	Voitures à Paris (Cie Gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coupo. 57).....	790	en liqu.			
Juill. 97	d° d° d° 1852-1855, 3%, remb. à 500 fr.	484 483	en liqu.				Janv. 97	Cie Générale de Traction, act. 100 fr., t. p., n° 1a 125000, 17501a 200000 (ex-c. 1 att.).	127 126	en liqu.			
	d° d° Paris-Lyon-Méditerranée 3%, fusion, r. 500 fr.	484 483	en liqu.				Avril 97	Établissements Decauville aîné (Soc. nouv. des), act. 100 fr., t. p. (ex-coupo. 7).....	111 50 112	en liqu.			
Cet. 97	d° d° d° 3%, fusion nouv. et remb. à 500 fr.	484 483	en liqu.				Nov. 97	Malidano (Mines de), a. 250 fr., t. p. (ex-coupo. 7).....	1053	en liqu.			
Nov. 97	d° d° d° 2½%, r. 500 fr.	479 50	en liqu.				Juin 97	d° act. de jouiss. (ex-c. 3).	785 787 789 790	en liqu.			
Juill. 97	d° d° Rhône-et-Loire, 4%, r. à 625 fr.	460	en liqu.				Avril 97	Mines d'or et d'exploration (Cie l'Or), act. 100 fr., t. p. (ex-coupo. 2).....	107 50 106	en liqu.			
	d° d° d° 3%, r. 500 fr.	677 676	en liqu.				Nov. 96	Metaux (Compt. Française des), act. 500 fr., t. p. (ex-coupo. 4).....	658 657 658 660	en liqu.			
Oct. 97	d° d° d° 3%, r. 500 fr.	481 50	en liqu.						au 30	655			
	d° d° Victor-Emile, 62, 3%, r. 500 fr. (intérêt gar. par France et Italie).	476 475	en liqu.						P. au 30	661			
Juill. 97	Midi, actions de 500 fr., tout payé. (ex-coupo. 84).....	1461	en liqu.						au 15	665			
	d° d° d° 3%, r. 500 fr.	1465	en liqu.						au 10	670			
	d° d° d° 3%, r. 500 fr.	1465	en liqu.						au 30	675			
Juill. 97	d° obl. 3%, r. 500 fr. Garantie 3% nouvelles, remb. à 500 fr. de l'Etat.	482 75 50	en liqu.							au 10	680		
Oct. 97	d° d° d° 3% nouvelles, remb. à 500 fr. de l'Etat.	481 50	en liqu.							au 15	685		
Nov. 97	d° d° 2½%, r. 500 fr. l'Etat, Nord, act. 500 fr., libérées, remb. à 400 fr. (ex-coupo. 82).	2062 2060 2062 2063	en liqu.							au 10	690		
Juill. 97	d° obl. 3%, remb. à 500 fr.	488 25	en liqu.							au 30	695		
Oct. 97	d° d° 3% nouv., série B, remboursable à 500 fr.	496 494	en liqu.								695		
	d° d° 2½%, série C, r. 500 fr. Obligations Nord-Isles français 3%, remb. 500 fr. (intérêt garanti).	460 75	en liqu.								695		
	d° d° 2½%, série C, r. 500 fr. remb. 500 fr. (intérêt garanti).	482	en liqu.								695		
	d° d° Orléans, act. 500 fr., tout payé. (ex-coupo. 91).....	1850 1848 1847	en liqu.								695		
	d° d° act. de jouiss. (ex-coupo. 91).....	1345	en liqu.								695		
Juill. 97	d° oblig. 3%, remb. à 500 fr.	485 485 25 50 486	en liqu.								695		
Oct. 97	d° d° 1884, 3%, remb. 500 fr.	483	en liqu.								695		
Juill. 97	d° d° Grand-Central, 1885, 3%, remb. 500 fr.	455 25	en liqu.								695		
Oct. 97	Ouest, act. 500 fr., t. p. (ex-c. 85).	1210	en liqu.								695		

JOUS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME				JOUS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME					
			Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.				Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.		
Déc. 96.	Dynamite (Soc. centrale de), act. 500 fr., tout payé(ex-coup. 13).	470	en liqu. au 30. P ^e au 30	474	d ^o 10	472	d ^o 5 ^r	Juill. 97	Gouv. Hellénique, 87,4%, r. 500. Hollande 3% 1890(n.c. b. 2 ^o 10) cap. des tit. am. prescrit après 10ans.	Gr. coup.	au 30. en liqu.		
Mai 97.	Le Printemps (J. Jauzot et Cie), act. 500fr. t. p. (nom.) (ex-coup. 31).	755	en liqu. au 30. en liqu.	Juill. 97	Hongrie 4%, or (nég. change fixe 2 fr. 50). Oblig. 4% de rente.	104 90 80	au 30. en liqu.		
Mai 97.	Procédés Thomson-Houston (Cie de l'exploit. des), act. 500f. t. p. d ^o act. nouv., 375 f. à verser nom. (n ^o 30001 à 50000).	1135	en liqu. au 30. P ^e au 30	...	d ^o 10	...	d ^o 5 ^r	Août 97	d ^o 4,42% or, 89 n. ch. b. 250, capit. des tit. amort. (Gob. 4% fl. r. prescrit ap. 20 ans.) - 22 1/2 fl. r.	104 85	au 15. en liqu.		
Mai 97.	Société industrielle des Téléphones, act. 300 fr., tout payé.	1090	en liqu. au 30. P ^e au 30			104 30	au 30. en liqu.		
Janv. 97.	Société industrielle des Téléphones, act. 300 fr., tout payé.	283 283 50 284 282 280.	en liqu. au 30. P ^e au 30	281	282			104 25 10		
FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS															
Oct. 97	Angleterre, 2 1/2% (n.c. fixe 25/20).	...	en liqu. au 30. C. de 100 £	Oct. 97	Italie 5%. Coup. 1000 fr. de rente.	95 30 35	au 30. en liqu.		
...	C. de 200 £	...	C. 1000 £		Coup. de 500 fr. —	95 30 25	P ^e au 30.		
Juin 97.	Argentine (République), 6%, 1881- remb. à 500 fr.	...	en liqu. au 30.		C. de 100 et 200 fr. rente.	95 25 35	P ^e au 30.		
Oct. 97	d ^o 5%, 1884, remb. 500 fr.		Coup. de 50 fr. de rente.	95 25 35	P ^e au 15.		
Juill. 97	d ^o d ^o 1886, remb. 500 fr.	452	en liqu. au 30.		C. au-dessous de 50 fr.		
Oct. 97	d ^o d ^o coup. de 5 oblige.		d ^o 3% de Obl. Vict.-Emm. 63, c. 500.	324 324 25		
Oct. 97	d ^o 6%, 1891, remb. 500 fr.		Norvège, 3 1/2% 1886(n.c. fixe 25/20).	100		
Ott. 97	Autriche, 1876-77-78-79-80, 9,4% or (n.ch. b. 250). Obl. 8 fl. de r. Obl. de 40 florins de rente.	104 50 70	Août 97	Coup. de 504 f. 20 ^e cap.	100		
	104 20 C. de 4000.	...	P ^e au 30	Oct. 97	d ^o 3% 88, obl. 504 f. 20 ^e cap.	100		
Juill. 97	Belgique 2 1/2%, c. de 5 fr. de rente.		d ^o 3 1/2%, 94, c. 504 f. 20 ^e cap.	159		
...	c. de 25 fr.	...	C. 50 ^r		Coup. de 2520 f. 100 ^e cap.		
...	d ^o 3% 1895, 1 ^e sér., 60 ^r rente.		Portugal, 3%, 1853 à 1884 (n.ch. fixe 25/25). C. de 20 ^e cap.	20 ^r 70		
...	d ^o C. de 25 fr. rente.	...	P ^e au 30		d ^o 42% 88-89, c. 500 f. (C. 500 f. N ^o 1 à 300000, 500000 à C. 500 f. 929987, 929991 à 983750/C. 10 ab.)		
Nov. 97	d ^o 3% 1873, 78 et 95, 2 ^e série.	101 40	...	C. 15 ^r 101 40		Portugal 4% 1890, r. 500 f. c. 500 f.		
...	d ^o C. de 60 fr. rente.	...	P ^e au 30		d ^o 5 ob.		
...	d ^o C. de 30 fr. —	101 40	...	C. 3 ^r		d ^o 4 1/2%, 1891, obl. gar. par la Société des Tabacs, c. 500 f.	478		
Août 97	d ^o 3% 1895, 3 ^e série.	...	P ^e au 30		d ^o d ^o c. 5 ob.	477 476		
...	d ^o C. de 30 fr. rente.		P ^e au 30	...	d10	...	d5 ^r		
Juill. 97	d ^o C. de 15 fr. —	98 50	...	C. 3 ^r		
	Berne (Etat de), 3% 1895.		Oct. 97	Québec, 3% 1891.	96 96 25	
Jul. 97	Brésil 4 1/2% 83, obl. 1000 f. cap.		
Oct. 97	d ^o d ^o 500 £	...	Obl. 100 £		Oct. 97	Romanie, 1875, 5%.	
...	d ^o 4 1/2% 88, obl. 1000 £ cap.		Juill. 97	d ^o 1830, 4% obl. 20 fr. rente.	93 75 35	
...	d ^o d ^o 500 £			d ^o 5% am. 1892-93, obl. 25 fr.	103 40 25	
...	d ^o d ^o 100 £			d ^o 4% am. 1893-94, obl. 20 fr. rente.	91 ^r	
...	d ^o d ^o 4 1/2% 1889, ob. 1000 £ cap.			d ^o 4% am. 1896, ob. 20 fr. rente.	
...	d ^o d ^o 500 £		
...	d ^o d ^o 100 £		
Juill. 97	Chine 4% or 1895, tout payé.	106			Nov. 97	Russie, 1867-1869, 4%, r. au pair.	102 65
Juin 97.	Congo (Etat indép. du), Loi 1888.	90 ^r 91 ^r				d ^o 1880, 4%, remb. au pair.	102 60
Juin 97.	Danemark 3% 1894 (n.c. fixe 1 ^e 10).	99 25 50				Grosses coupures	102 60
Oct. 97	Egypte, oblig. Dara-Sanieh, 4%.			d ^o 1880, 4% (or). Coupures	
	Coup. de 20 fr. de rente.			d ^o 1890, 2 ^e et 3 ^e ém. Coupures	
	Coup. de 100 fr.			d ^o 20 fr. de rente.	
Nov. 97	Egypte, dette initiale nouv. 7%.	106 95	
Oct. 97	Egypte, dette privil. 500 fr. de capital.	
	Egypte, dette privil. conv. à 3 1/2% (d. 6 et 7 Juin 90).	
Jun. 97.	Egypte, obl. Domaniates hypoth. 1878, conv. à 4 1/2% à partir du 1 ^{er} juil 1893. C. 202 de capital.	108	
	d ^o d ^o C. 40 £	...	P ^e au 30	
Sept. 97	Egypte, 3%, 1883, garant. Obligation de... 75 fr. de rente.	
	(n.ch. fixe 25) Ob. 150	...	C. de 375 ^r	
Oct. 97	Espagne 4% Extér. (n.ch. fixe 1 ^e).	690	
	Coup. de 4 et 8 pes. de rente.	...	P ^e au 30	
	Coup. de 40 pes.	62 ^r 75 63 ^r 62 ^r 80	
Oct. 97	d ^o 4% Intér. (n.ch. fixe 1 ^e).	
	d ^o Billets hypoth. de Cuba, 6%, 1886, gar.	358	
	d ^o d ^o 5% 1890, gar.	295	
Jun. 97.	Finlande (Gr.-Duché), 3 1/2% 1889.	620	
	Obligat. et coupons (Tit. de 617 ^r) prescrits au bout (Tit. de 2368 ^r) de 20 ans de l'éché (Tit. de 6170 ^r)	629	
	P ^e au 30	
Juill. 97	Haiti, 1875, 5%, remb. 300 fr.	213 214 212	
Jun. 97.	d ^o 1896, 6%, remb. 500 fr.	350	
Janv. 97.	Gouv. Hellénique, 8,5% r. 500 f.	
	d ^o 1884, 5% r. 500 f.	...	Gr. c.	

JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME				JOUIS.	Jeudi 18 Novembre	AU COMPTANT	A TERME			
			Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.				Premier cours.	Plus haut.	Pl. bas.	Dernier cours.
Juill. 97	Serbie 4% amort. 1895 C. 20 ^e r. ^e . (214.000 obligat.) Coup. 100 —	66 ⁷⁵	en liq.	Sept. 97	Chemins Autrich.-Hongr. de l'Etat. Obl. aut. rés. 9 ^e ém., 2 ^e hyp., n° 803084 à 950186.....	en liq.	
Août 97	Suède 1888, 3%, titres de 1234 fr. de capital.....	66 ⁴⁰	au 30..	d°	d° d° anc. rés. 10 ^e émiss., n° 950487 à 1138938, 4 hyp. en Autr., 2 ^e hyp. en Hongrie, garantie spéciale.....	au 30..	
Sept. 97	d° d° Titre de 2468 fr. décapit. d° 90,33% Titre de 617 ^e cap.	au 30..	d°	d° d° nonv. rés. (série A), 1 ^e rés. 4 ^e ém., 1 ^e hyp., n° 14425000.	465 25	
Oct. 97	d° Titre de 1234 ^e cap.	100	en liq.	Juill. 97	Beyrouth-Damas-Haur. (Cie Ch. de fer Ottom. écon.), ob. 3%, r. 500 ^f	474 474 25 474	
Oct. 97	d° 1894, 3%	102 40	au 30..	295	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid), a. 500 fr., t. p.	296	
... ...	d° 1895, 3,3% (négoc. change fixe 25/20). Obl. de 202 cap. Obligations de 1002 cap.	102 40	au 30..	Juin 97.	Lombards (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 14).	17 ⁵⁰	
Juin 97.	Suisse (Empr. féd. 13 ^{1/2} 87, c. 35 ^e r. ^e . d° C. 175 fr. de rente.	101 75	P. au 30..	Juill. 97	d° Oblig. 3%, remb. 500 fr.	394	
Sept. 97	d° Rente 3% 1890 des chemins de fer. Obl. de 301. rente.	101 90	en liq.	Oct. 97	d° (série X), r. 500 fr.	395	
Sept. 97	Dette conv. Ottomane 4% série B. d° d° (série C).	43 ¹⁵ 70 60 55 45	au 30..	Sept. 97	d° d° (série D), act. 500 fr., t. p.	689	
Sept. 97	Ottomanes dites Consolidation, 4% 1890, r. au pair. Obl. 500 ^f cap.	22 ²⁰ 17 ^{1/2}	P. au 30..	22 25	425	Juill. 97	Méridionaux, Cie Italienne des Chem. de fer (ex-coupon 54)	689	
Sept. 97	d° d° Oblig. de 2500 ^f cap.	396 50 397 397 50	en liq.	Juin 97.	d° Bons 6%, r. 500 fr. en 30 ans.	83 ^c	
Sept. 97	Ottomanes de priorité, 4%, 1890. Obligat. de 500 fr. de capital.	463 462 50 463 50 464	en liq.	Nord de l'Espagne, action 500 fr., tout payé.....	224 220 50 220	
...	d° de 2500 fr. —	464	au 30..	464	465	Oct. 97	d° Obl. 3% (1 ^e sér.), 1 ^e hyp.	204 205 203 204	
...	d° de 12500 fr. —	463	P. au 30..	Juill. 97	d° (2 ^e sér.), 2 ^e hyp.	206 207	
Juill. 97	Gouvernement Ottoman, obl. priv. 5% (Douanes). Obl. 500 fr. cap.	496 496 50 495 50	en liq.	425	Juill. 97	d° (3 ^e sér.), 3 ^e hyp.	211	
...	d° Obl. de 2500 fr. —	486 50 487	P. au 30..	d° (4 ^e sér.), 4 ^e hyp.	210 75 210	
Oct. 97	Ottoman surtribut d'Egypte (1 ^e c. 4%, 91 n. c. fixe 25/20), c. 202 c. cap. des titres amortis c. 1002 c. prescr. au bout de 15 a. (c. 500 ^f c.).	485	P. au 15..	d° (5 ^e sér.), 5 ^e hyp.	215 213	
...	Ottoman priorité Tombac, 4% 1893 (cap. destitres). Obl. de 500 ^f cap.	496	en liq.	d° Obl. Pamplone, spéc. 3%, 1 ^e hyp. sur Saragosse.	212	
...	amortis prescr. Obl. 2500 ^f cap.	496	P. au 30..	Oct. 97	d° d° Barcelone, priorité 3%.	200	
...	aubout de 15 a. / Obl. 12500 ^f cap.	496	P. au 15..	Juill. 97	d° d° Asturias, Galice, Léon, 3%, 1 ^e hypothèque.	202 203 203 50	
...	Ottoman 4%, 1894, r. 500 fr., t. p.	445 50 446 446 50 447	en liq.	d° d° 2 ^e hypoth. n° 1 à 1000000.	202 203 203 50	
Oct. 97	Ottoman 3 1/2%, 94, gar. par tribut d'Egypte (n. c. 25/20), c. 202 c.	445 50 446 446 50 447	en liq.	d° d° 3 ^e hypoth. n° 1 (Int. et amort. garanties)	202 203 203 50	
...	d° Coup. de 100 ^f de capital.	445 50	au 30..	Août 97	d° Act. stamp. Lérida à Reus et Tarrag. Int. fixe 151, r. 500 ^f .	44 ^c
Juill. 97	Ottomanes 5% 1896. Obl. de 500 ^f .	42 ²⁵	P. au 30..	Juin 97.	Portugais (Comp ^{ie} Royale), action 500 fr., t. p. (ex-c. 58).	267 50
Nov. 97	Uruguay, 3 1/2%, 1891 (nég. ch. fixe 25/25). Coup. de 202 ^f décapital.	42 ²⁵	en liq.	d° Obl. de 500 fr. 3% privilégiées de 1 ^e rang, rev. fixe.	46 ^c
...	Coup. de 100 ^f —	42 ⁴¹ 70	au 30..	d° Obl. de 500 fr. 3% privilégiées de 2 ^e rang, rev. var.	289 290
VALEURS ÉTRANGÈRES													
Avril 97	Banque des Pays Autrichiens, act. 200 fr. pap., t. p. r., agio 11. 38.50. (ex-coupon 12)	480	en liq.	Juill. 97	d° Obl. 3%, 1 ^e hyp. à Madrid et Saragosse et Alicante.	146
Juill. 97	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 36).	590	en liq.	d° d° 2 ^e hyp. Madrid à Sarag. et Alc.: — 1 ^e hyp. sur Sév. à Huelva et Mérida.	294 294 75 295 294
Jun. 97. ex-c. 26	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piastres 500 ^f — 10 p. 200 ^f p.	590	en liq.	d° d° 3 ^e hyp. Madrid-Sar. Al. 1 ^e hyp. Aranj.-Cuenca.	285
Juill. 97	Banque ottomane, actions 500 fr. 250 fr. payés (ex-coupon 39).	593 50 594 50 593 592	en liq.	Août 97	Smyrne-Cassaba et prol. (S. ottom. du ch. de fer), obl. 3% 94, r. 500 ^f .	420
...	Crédit Foncier Autrich., actions 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 13).	4270	en liq.	Oct. 97	Sud de l'Espagne, obl. 3%, r. 500 ^f , 1 ^e hyp. sur Linarés à Almería.	109 110
Févr. 97	Crédit Foncier Egyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 17).	494	en liq.	Juill. 96	Gaz (Cie Madrilène d'éclise et de chauffe-parle), act. r. 500 ^f , t. p. (ex-coupon 28).	87 ^c
Jun. 97.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	494	en liq.	Nov. 97	Rio-Tinto Company, limited, act. dé 5 ^e act. ord., t. p. (ex-c. 1).	626
avrill 97	Crédit Foncier du Roy de Hongrie, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 16).	45 ^c	en liq.	Févr. 97	Charb., Min. et Usines de Sosnowicze, a. 125 fr., 500 ^f t. p. (ex-c. 6).	1282 1285 1282 1285
Juill. 94	Crédit Mob. Espagnol, a. déjouiss. estamp. «Act. de cap. amortie» (ex-coupon 16)	45 ^c	au 30..	45	Juin 97.	Lautaro Nitrate Company, act. de 5 fr. tout payé (ex-coupon 8).	114
Janv. 94	Andalous (Chemins de fer), act. de 500 fr., tout payé. (ex-coupon 28)	77 ¹	en liq.	Août 97	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 piecett., t. p., n° 144000. (ex-c. 20 d'int. — ex-c. 7 divid.	575
...	d° obl. 3%, 1 ^e rés., r. 500 fr.	77 ¹	P. au 30..	Août 97	Tabacs de Portugal (Société des), actions de 500 fr., 250 fr. payés.	545
Nov. 97	...	481 50 482 481 50	en liq.	Août 97	545

VALEURS AU COMPTANT		PLUS HAUT BAS		VALEURS AU COMPTANT		PLUS HAUT BAS		VALEURS AU COMPTANT		PLUS HAUT BAS	
Emprunts de Départements et de Villes françaises											
Dép d'Alger 3% 93 r. 500fr.				Sous-Compt des Entre's (c. 1 att.)	214	212 50	Orléans, 1848, 4%, remb. 1250fr.	1295			
d° 2 ^e , n° 7384 à 15857, r. 500fr.				Soc. Immobil. Mars, act. 500fr. t.p.	***	***	Orsay, 55, 4%, r. 500fr. (g. par Orl.).				
Constantine 4% 91, r. 1000fr.				Eaux therm. de Vichy (Cie fermé des), act. 1/8000 t. p. (ex-c. 27).	1500		Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250fr.				
d° de la Dordogne 3% 87, r. 500fr.				Gaz (Cie cent. d'élct.), a. 500fr. t.p.	735	730 50	d° 1853, 5%, remb. 1250fr.				
d° de la Haute-Marne 4% 89, r. 500fr.	516			Mines de Carmaux, a. 1/23200, t.p.	835		d° 1855, 5%, remb. 1250fr.				
d° de la Sarthe 3% 94, r. 500fr.				Mines de Laurium, a. 500fr. t.p.	835		d° 1855, 4%, remb. 500fr.				
Amiens (Ville) 4%, r. 100 fr.	122			Mines Mokta-el-Hadid, a. 500fr. 400fr.	855	850	Havre, 1815-47, 5%, r. 1250fr.				
Armentières (V.), 3% 86, r. 500fr.				d° action 500fr. t.p.	268	265	d° 1848, 6%, remb. 1250fr.				
Beauvais (V.), 3% 95, r. 500fr.	510			Le Nickel, a. 250fr. t.p. (ex-c. 12).	860	850	Ronen, 1845, 4%, remb. 1250fr.				
Besançon (Ville) 93, 3%, r. 500fr.	492			St-Etie, gisem. d'or, a. 500fr. t.p.	635		d° 1847-49-51, 5%, r. 1250fr.				
Blois (Ville de) 1896, 4%				Acieries de France, a. 500fr. t.p.	350		Régionaux des Bouches-du-Rhône (Chem. d. fer), 3%, r. 500fr.				
Bordeaux (Ville de), 3% r. 100 fr.	117			Acieries de Longwy, a. 500fr. t.p.	350		Tramway (Cie gén. Fr.), 4%, r. 500fr.	520			
d° 1881, 4%, r. 500fr.				Acieries (Forges et Chant').	1364		Vénézuéliens (Cie) Française de Chem. defer, obl. de 500fr.				
d° 1891, 3%, r. 500fr.				Bateaux-Parisiens, act. 500fr. t.p.	710	701	Crédit Fonc. Colon, 5%, obl. 420fr.	260			
Caen (Ville de), 4% 1889, r. 500fr.				Chargeurs Réunis (Cie), r. 500fr.	825		d° de 5%, obl. 350fr.	217			
Cannes (Ville), 81, 4%, r. 1000 fr.				Cie Franco-Algérienne, obl. A. r. 100fr.	495		Soc. Foncière Lyonnaise, 3% anc. n° 1 à 25000, remb. 500fr.	466			
Cognac (Ville), 3% 1896, r. 500fr.				Chargeurs Réunis (Cie), r. 500fr.	570		d° 3 nov., n° 25001 à 74000.	481			
Constantine (V.) 3-30% 95, r. 1000fr.				Cie Havraise pénins., a. 500fr. t.p.	250		Cie Franco-Algérienne, obl. A. r. 100fr.	506	50		
Lille (Ville de), 1860, 3% r. 100 fr.	127 50			L'Urbaine (Cie Paris), a. 600fr. t.p.	276		Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, 4%, remb. à 500 fr.	514 50			
d° 1890, 3%, r. 500fr.				Voitures à Paris, act. dej. (ex-c. 21).	415		Eaux (Cie générale), 3%, r. 500fr.	476	475		
d° 1893, 3%, r. 500 fr.	510			Agé Havas, a. 500fr. t.p. (ex-c. 24).	960	400	d° de 5%, remb. à 500 fr.	536			
Lyon (Ville de), 1880, 3% r. 1000fr.				Annuaire Didot-Bottin, a. 500fr. t.p.	495		Remb. à 500fr.	522			
Montpellier (Ville), 3%, r. 400fr.	510			Bénédictine Fée (Soc.), a. 500fr. t.p.	1510		Cordoue à Séville, 3%.	355			
d° 3%, 1894, r. 500fr.				Ciments Fr. et Portl ¹ , a. 500fr. t.p.	910		Badajoz, obllig. hypothé., 5%.				
Nîmes (Ville), 360% 1894, r. 500fr.	509			Girages Français (Société générale des), act. 500fr. t.p. (ex-c. 36).	3700	3695	Crédit Mobilier Espagnol, oblig. 250fr., rembours. à 300 fr.	290	287		
Périgueux (Ville), 3%, 93, r. 500fr.				Compteurs et Matér., a. 500fr. t.p.	1000		Banque hypothé. de Suède, obllig. 4%, 1879, remboursable à 500fr.	514	512		
Roubaix (Ville), 360%, 93, r. 500fr.				Edison (Cie contin.), a. 500fr. t.p.	679	678	Crédit Foncier Egyptien, 4%, 1891, remboursable à 500fr.	336	335		
Roubaix-Tourcoing (Villes, r. 50fr. en 55 a. Tir. ferrié et 1er août).	46			Entrepr. mil. et cie, (Cie), a. 500fr. t.p.	1510		Cie Madrilène du Gaz, 4%, r. 500fr.	512 50			
Roubaix-Tourcoing 3740%, 93, t.p.				Etablissements Duval, a. 500fr. t.p.	910		Central du Gaz, 4%, r. 500fr.	520			
Saint-Nazaire, 3%, 94, r. 500fr.				Le Figaro, act. 1/19200, t.p.	1000		d° de 4%, r. 500fr.	495			
Tourcoing (Ville), 4%, 78, r. 500fr.				Forces motrices du Rhône (Société Lyonnaise des), act. 500fr. t.p.	679	678	d° de 4%, r. 500fr.	495			
Troyes (Ville), 360%, 94, r. 500fr.				Distill. Cusenier et Cie, a. 500fr. t.p.	1510		d° de 3%, r. 500fr.	507			
Vienne (Isère), 32%, 93, r. 500fr.				Gr ¹ Moulin de Corbeil, a. 500fr. t.p.	910		Union des Gaz, 4%, r. 500fr.	510 50	510		
Valeurs françaises (Actions).				Impr. et Libr. Chaix, a. 500fr. t.p.	170		Fives-Lille, 6%, remb. à 450 fr.	495			
Suez (action de Jouiss.) (ex-c. 30).	2560			Jardin zoöl. d'Accim., a. 500fr. t.p.	205		Métaux (Cie Fr.), obllig. hypothé., 5%.	510 50	520		
Midi (Ch. de fer), act. de j. ex-c. 26	755	754		Laiterie (Soc. géén. de), a. 500fr. t.p.	1480		Messageries Marit. 3%, r. 500fr.	520			
Nord, — act. de j. (ex-c. 82)				Lits Milit., a. 500fr. t.p. (ex-c. 82).	1220		Omnibus, 4%, remb. à 500 fr.	521 50	520		
Ouest, — act. de jouissance.	611			Petit Journal, a. 500fr. t.p. ex-c. 64.	1340		Voitures à Paris, 4%, remb. 500fr.	521 50	520		
Camargue (Cie des ch. de fer dela).				Petit Parisien (parts bén. ex-c. 42).	1510		Urbanie (Cie Paris), 5%, r. 500fr.	521 50	520		
Ch. de fer à voie étroite (Cie Nat.), act. 500 fr., 250 fr. payés.				Port de Tunis, Sousse et Sfax (Cie des), act. 500fr. t.p. (ex-c. 1).	1795	1780	Transatlantique, 3%, r. 500fr.	521 50	520		
Dakar à St-Louis (Cie du ch. de fer de), act. 500 fr., t.p., r. 650 fr.	730		Procédures Raoul Pictet, a. 500fr. t.p.	485		Etablissements Duval, 4%, r. 500fr.	520				
Drôme (Cie des Ch. de fer de la), act. 500 fr., tout payé (ex-c. 40).			Richer (anc. Cie), Fresne et Cie, success., act. 300 fr., tout payé.	1795		Moulin de Corbeil, 4%, r. 500fr.	520				
Économies du Nord (Cie chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 28).	592		Salin des Est, a. de 1/15000fr. t.p.	485		Jardin zoöl. d'accim., 3%, r. 500fr.	520				
Landes (Cie Ch. de f. d'int. local du dép des), a. 500fr. 450fr. (nom.).			Tour Eiffel, capit. r. act. de jouiss. de parts bénéficiaires.	485		Lits militaires, 4%, remb. à 600fr.	520				
Médoc, act. 500 fr., tout payé.				Port de Tunis, Sousse et Sfax (Cie des), act. 500fr. t.p. (ex-c. 1).	1795		Porte de Tunis, Sousse et Sfax, 4%, remboursable à 500 fr.	520			
Cie Meusienne de chemin de fer, act. 500fr., tout payé (nomin.).				Presse (Bons), r. en lots et primes.	1795		Prix (Bons), 4%, remb. à 500fr.	520			
Régionaux des Béz.-du-Rhône (Cie Ch. de fer), a. 500fr. t.p. (ex-c. 28).	585			Taxes municipales (Bons de déchéance), 4%, rembours. à 500fr.	1795		Port de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
St-Étienne, Firminy, Rive-de-Gier et extensions (Cie des ch. de fer à voie étroite de), (ex-coup. 22).				Telephones (Soc. des), 4%, r. 500fr.	485		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500fr. t.p. du dép du Nord (ex-c. 7).	842	840		Canal Panama, r. 500fr. t.p.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de Paris et dép de la Seine.	575			d° de 3%, remb. à 500fr.	485		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Voies ferr. économiques (Soc. Fr. des), act. 500fr. t.p. (ex-c. 12).	965			d° de 3%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Wassy à Saint-Dizier, a. 500fr. t.p.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Ann. Lérouville-Sedan, r. 500fr. t.p.	616 50			Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Nord (Soc. civ. etc.), r. 500fr. t.p.	482			Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Orl. à Châlons. Ann. dues par l'Etat.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banque Algérie, a. 500fr. (ex-c. 90).	560	551		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banque Indo-Chine, a. 500fr. 125% p. act. nouv., 375% rés. à payer.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banque com. et ind., act. 500fr. t.p.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banque Nat. d'Haiti, act. 500fr. t.p.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Cie Fr. de France, act. 500fr. t.p.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Cie Franco-Alger., act. 500fr. t.p.	8			Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Credit Foncier Colonial, act. 500fr. tout payé (ex-coupon).				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
BONS DU TRÉSOR : A 3 mois.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de 4 à 9 mois.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de 10 mois à 1 an.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banque de France : Escop. intérêt des avances.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
BONS DU TRÉSOR : A 3 mois.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de 4 à 9 mois.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de 10 mois à 1 an.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
BANQUE DE FRANCE : Escop. intérêt des avances.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
LONDRES, 2%.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
de 1 heure.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
VIENNE, Métallique.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Crédit Autrichien.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Chemin de fer autrichien.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Change sur Londres.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Change sur Paris.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
LOIS.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
BOURSE DE COMMERCE DE PARIS				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
COURS DU 18 NOVEMBRE 1897.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
VALEURS SE NÉGOCIANT À 3 MOIS				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
VALEURS SE NÉGOCIANT À VUE				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
OR EN BARRE, à 1000/1000, le kilogr. 3,437 fr. 1. à 2. 0.00 prime.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Argent en barre, à 1000/1000, le kilogr. 218 fr. 80.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Argent en barre, à 1000/1000, le kilogr. 550 à 555 perte.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Quadruples Espagnols.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Piastres mexicaines.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Souverains Anglais.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Banknotes.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Aigles des Etats-Unis.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Guillaume (20 marks).				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Impériaux (Russia).				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
Couronnes de Suède.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			
COURS DU 17 NOVEMBRE.				Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	1795		Porte de Tunis, 4%, remb. à 500fr.	520			

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^e, 8, place de la Bourse.

BANQUE DE L'ALGÉRIE

AVIS

MM. les actionnaires sont informés que sur les bénéfices de l'exercice 1896-1897, clôturé le 31 octobre dernier, il a été attribué, impôt déduit :

Aux actions nominatives, fr. 15.60.

Aux actions aux porteurs, » 15. ».

Cette somme sera payée, à dater de ce jour, aux caisses du Comptoir National d'Escompte de Paris et de ses agences, sur présentation des certificats nominatifs ou remise des titres au porteur munis des coupons n°s 91-92.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER RÉGIONAUX DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CAPITAL : 7.200.000 FRANCS

Siège social à Paris, 2, rue de Constantinople

Numéros des 33 actions sorties au tirage du 16 Novembre 1897 et remboursables à partir du 1^{er} Décembre 1897, à 500 fr. (coupon n° 24 détaché) à la caisse du Comptoir National d'Escompte de Paris :

1.431	4.827	7.467	8.933	10.821	12.283
1.781	5.189	7.500	9.394	11.055	12.571
2.018	5.480	8.174	9.532	11.099	13.565
2.106	5.633	8.305	9.825	11.940	
3.526	5.835	8.566	9.995	12.152	
3.987	6.697	8.619	10.612	12.225	

Numéros des Actions sorties au tirage précédent, non encore remboursées :

10.775 | 12.901

Les porteurs des actions remboursées ont droit, outre le remboursement, à la délivrance d'une action de jouissance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL

PROVINCE DE BAHIA

Emprunt 5 %.

Suivant procès-verbal dressé par M^e DUPLAN et son collègue, notaires à Paris, le 21 octobre 1897, il a été procédé, dans les bureaux de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, à l'annulation de 580 obligations de l'Emprunt 5 % de la Province de Bahia, correspondant au tableau d'amortissement pour l'année 1897, que le Gouvernement de ladite Province a rachetées au-dessous du pair sur le marché, conformément à la faculté qu'il s'était réservée par l'article 5 de l'obligation générale.

Ces 580 obligations portent les numéros suivants :

270	3.090 à 3.091	7.520
287	3.135	3.136
322 à	323	3.868
389	408	4.303
419	420	4.462
469	470	4.484
486		5.270
504	506	5.452
510	511	5.527
778	780	5.546
1.091	1.091	5.621
1.286	1.290	5.650
1.288	5.652	10.183 à 10.185
1.753		5.713
1.905		5.721
1.954		5.734
2.107		5.744
2.156		5.884
2.178		6.006
2.180	6.049	6.054
2.182		6.083
2.184		6.568
2.425	2.427	6.597
2.462	6.802	6.806
2.780	2.784	6.965
3.088		6.988
		15.430

15.368 à 15.370	21.868	26.873 à 26.876	32.074	35.069	38.226
15.374	15.376	22.724 à 22.728	27.015	32.123	35.100
	15.783	22.735	27.162	32.125	38.475
16.458	16.492	22.998	23.000	32.128	38.483
16.707	16.735	23.008	27.184	32.168 à 32.169	38.487
	17.629	23.030	27.538	32.367	38.487
	17.632	23.036	28.126	32.736	38.727
	17.659	23.039	28.186	32.869	39.216
	18.075	23.111	28.226	32.876	39.508
	18.472	23.595	28.238	32.878	39.572
18.890	18.891	23.654	28.798	33.236	39.538
18.900	18.901	23.772	28.829	33.321	39.583
	19.125	23.893	28.969	33.329	39.688
	19.447	24.001	29.171	33.338	39.824
19.369	19.373	24.063	29.647	33.362	39.888
	19.450	24.118	29.801	34.051	37.792
	19.763	24.144	30.057	34.857	38.004
19.770	19.771	24.156	30.077	34.962	39.967
	20.084	24.571	30.164		
20.229	20.231	24.576	30.206		
20.280	20.281	24.726	30.214		
20.311	20.312	25.074	30.289		
20.392	20.394	25.076	30.546		
	20.679	25.307	30.595		
	20.959	25.547	30.688		
21.158	21.159	25.829	31.215		
21.203	21.204	25.855	31.256		
	21.687	26.181	31.320		
	21.836	26.485	31.885		
	21.845	26.803	31.921		

POMMADÉ FONTAINE

Se trouve dans toutes les Pharmacies
Dartres, Démangeaisons, Rougeurs

LE POT : 2 FRANCS; Franco contre 2 fr. 15 en timbres-poste

SAVON FONTAINE

Excellent auxiliaire de la Pommadé Fontaine
Le Savon, 2 francs; Franco contre 2 fr. 15 en timbres-poste
TARIN, Pharmacien de 1^{re} Classe; Ex-Inténe des Hôpitaux
Place des Petits-Pères, 9, PARIS

ROMEO ET JULIETTE

Grand Roman d'Amour par JULES CARDOZE

10 cent. LA LIVRAISON ILLUSTRÉE. — EXCEPTIONNELLEMENT LES 2^e ET 3^e LIVRAISONS ENSEMBLE 10 cent.

GRATIS PARTOUT 1^{re} LIVRAISON GRATIS
JULES ROUFF & C^{ie}, Editeurs, Paris.

Spectacles du Vendredi 19 Novembre.

Luguet, Francès; M^{es} Desclauzas, Cheirel, Sidley, Piernold.

Ambigu. — La Maitresse d'école.

Porte-Saint-Martin. — Thermidor, pièce en 4 actes et 6 tableaux, de M. Victorien Sardou: Coquelin, Volny, Desjardins, Jean Coquelin, Gravier, Péricaud; M^{es} Esquilar, Miroir, Renot, Herwich, Andral, Bourgeois.

Gaieté. — Mam'zelle Qual'Sous, opéra-comique en 4 actes, de MM. Antony Mars et Desvalières, musique de M. Planquette: Paul Fu-gère, Lucien Noël, Soums, Paul Bert, Da-cheux, Bienfait; M^{es} Cocotte, Sully, Debérié, Largini.

Châtellet. — Relâche.

Nouveautés. — Les Petites Folles, pièce en 3 actes, de M. Alfred Capus: Germain, Taride, Colombey, Laurey; M^{es} Marcelle Lender, Macé-Montrouge, Jane Demarsy, de Miramont.

Folies-Dramatiques. — Mam'zelle Nitouche, opérette en 4 actes, de Meilhac et Albert Millaud, musique d'Hervé.

Cluny. — Monsieur le Major, vaudeville militaire en 3 actes, de MM. Michel Carré et A. Bernède.

Bouffes-Parisiens. — Les Ptites Michu, opérette en 3 actes, de MM. Albert Vanloo et Georges Duval, musique de M. André Messager.

Théâtre de la République (Château-d'Eau). — La Mendiane de Saint-Sulpice, drame en 5 actes, de MM. de Montépin et J. Dornay.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris.

Le directeur des Journaux officiels: ÉMILE REBOUL,

Département d' *Garonne*

ANNEXE
à la circulaire
du 5 décembre 1896

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 31 octobre 1897.

(3^e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	<u>462</u>
Nombre des votants	<u>457</u>
Nombre des suffrages exprimés	<u>457</u>

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Bourgeat

Prénoms : Louis

Qualification, profession, etc. : Gousterie Général propriétaire

Date de la naissance : 9 novembre 1840

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 320

12-65-96.

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. <u>Catusse</u>	<u>56</u>
M. <u>Delbreil</u>	<u>24</u>
M. <u>Delteil</u>	<u>14</u>
M. <u>Vzoulet</u>	<u>7</u>
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	<u>36</u>

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne..

457



DÉPARTEMENT
de Tarn et Garonne

MODÈLE N° 3.

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CEUVE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CEUVE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement de Montauban.				
Canton de Montauban	Savioque, Jean	A	Estève, Emmanuel	A	
	Capéran, Charles	A	Laffite, Jean William	A	
	Felbreil, Jean	A	Malfré, Bernoni	A	
	Marty, Alfred	A			
	Laplace, Antoine	A			
	Goulonjou, marcellin	A			
	Ibos, Pierre	A			
	Souleil, Jules	A			
	Marre, Jean Jules	A			
	Labruyère, Antoine	A			
	Mieulet, Pierre	A			
	Cher, Georges	A			
Lamothe-Capdeville	Gaudas, Daniel	A	Sérignes, Jean	A	
	Padie, Jean, adjoint	A			
Lejac et Bellegarde	Alibert, Simon, Maire	A	Lacaze, Jean, adjoint	A	
Villeneuve	Combebiac, Etienne	A	Chê, Jean, Etienne	A	
	Padie, Bernard, adjoint	A			
Cantons de	Caussade, Rey-Didier	A	Varuy, Jean	A	
	Voupa, Michel	A	Delpech, Paul	A	
	Jonquières, Germain	A			
	Mazuc, Marcellin	A			

NOMS DES COMMUNES. <small>(CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)</small>	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. <small>(Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)</small>	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de (suite)	Caussade	Guiral, amant	A		
		Liauzu, Pierre	A		
		Jouze, Jean	A		
		Savy, aine Hippolyte	A		
		Verrier, Justin	A		
	Cayrac	Rey, Fernand, Maire	A	Portal, Pierre A	
	Cayreich	Gouloumias Jean	A	Blanchard Joseph A	
	Laurette	Port, Basile, Maire	A	Franciel Augustin A	
		Bergougnou, adjoint	A		
	Mirabel	Jordanet, adrien	A	Desplats, Camille, adjoint A	
		Delpech, Marius	A		
	Monteils	de Courrejols, Joseph	A	Chambert Louis A	
		Sugon, James	A		
	Réalville	de Valada, Maire	A	Chabret du Rieu A	
		Belmon Hippolyte	A		
	Ht Lérid	Courtes, François	A	Galas, Jean A	
		Peltton, Faustin	A		
	Ht Georges	Delpon, François, Maire	A	Blanchou, Baptiste A	
	Ht Vincent	Carid, Jean	A	Marciel, Jean A	
		Calvet, Jean	A		
Canton de	Vestfonds	Debrieu, Louis	A	Vaissières, Jean A	
		Taborly, Louis	A		
		Galano, Hippolyte	A		
	Caylus	Seijade, Mme	A	Caraille, Jean et Julien A	
		Paujol, Philippe	A	Olie, Jean A	
					Election 94

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de (suite)	Raylus	Possignol Alexis Perrié Basile Péjean Vernières Pierre Tièze Jean Pierre Caraille Jean Bris Célestin Linon Antoine	A A A A A A		Des religieuses attaquées, protestation rejetée par le conseil de préfeture. arrêté du 9 juillet 1897.
Espinac	Moliné Pierre, maire Pantauzel Louis, adjoint	A	Laminate Antoine	A	
La Capelle-Liron	Bes, Antoine, adjoint Verres, J. Pierre, maire	A	Besquines, Jean	A	
Loze	Trayssinet Joseph, maire	A	Selpech adjoint	A	
Mouilleron	Péjean Jean, maire	A	Saillech Jean Pierre	A	
Puylogarde	Parignac, Antoine, maire	A	Rossignol, Jean	A	
St Projet	Andrieu Hippolyte Charrié Louis Artous, Jean, bûcheur	A A A	Tissaly Louis	A	
Canton de (suite)	La Francaise	Parroque Jean, adjoint Franceries, Jean Verres, Jean Tenié Antoine Curientis, Joseph Verdier, Antoine	A A A A A	Beteille, Jean Labatut Pierre	A
l' Honor de los Brouisse	Brousse, maire Baraire Jean, adjoint	A	Labiscol Simon	A	Election des religieuses et suppléants attaquée protestation rejetée par arrêté du conseil de préfeture en date du 9 juillet 1897.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Montasturc	Mercadier, François, maire	A	Gebrieu, Marthe adjt	A	
Piquecos	Lazalens Jean	A	Jourda, Françoise	A	
Molières	Ausset, Émile	A	Bonnet, Jean-Bapt	A	
	Tches, François	A			
	Vicard, Antoine	A			
Tuty	de Cruzzy, Louis	A	Chatin, Jean	A	
Labarthe	Vahine, J ⁿ Bap ^t Maire	A	Pessigac, J ⁿ Bap ^t Maire	A	
	Bonnet, Pierre, adjoint	A			
Puycornet	Poidil, Joseph, maire	A	Bressanges, Jean, adjoint	A	
	Pécharman, Justin	A			
Vazerac	Pigneres, Louis, maire	A	Brostide, Charles	X	
	H ^t Romas, Antoine	A			
Monclar	Brassie, Antoine	A	Lavigne, Jean	A	
	Cassion, Ludovic	A			
	Dussaux, Jean	A			
Belmontet	Viac, Pierre, maire	A	Planes, Adrien	A	
	Véguela Barthélémy	A			
Bruniquel	Olalar, Jean	A	Linas, J ⁿ Bap ^t	A	
	Valès, Julie	A			
Genestuères	Beaujard, Maire	A	Maly, Vital	A	
	Vant Genies, armand	A			
Puygaillard	Brousse-Maury, Jean	A	Henri, Antoine	A	
	Viatge, Léopold	A			
Montpezat	Charles-Joseph	A	Carnis, Louis	A	
	Barthe, Charles	A			
	Bonnay, Jean	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bastide-de-Ceine	Cariac, maire	A	Dejean, J ⁿ Bapt.	A	
Lapenche	Lartigue, J ⁿ Maire	A	Déramond, Mathieu	A	
Montferrier	Strades, Guillaume	A	Clauzel adjoint	A	
Montalzat	Vicard, Alexandre, Maire	A	Sapin, Benjamin	A	
	Lagane, Jean	A			
Puylaroque	Sapin, Eugène, Maire	A	Lestang, J ⁿ P ^r	A	
	Delmas, J ⁿ Pierre	A			
	Saint-Orens, Théophile	A			
Canton de Négruelisse	Chau, Jean	A	Menescal, Victor	A	
	Cartaille, Jean	A	Tombrail, Jules	A	
	Chau, Célestin	A			
	Marty, Louis	A			
	Blanc, Henri	A			
	Chouron, Albert	A			
	de la Targue, Abel	A	Lacan, Jean	A	
Ubias	Boyer, Louis	A			
Bivoue	Bessey de Bussy, Paul	A	Santelme, Jean	A	
	Audouy, Louis	A			
Cazals	Culières, J ⁿ , Maire	A	Jourdes, Antoine (Rot) adjoint	A	
Montreousc	Bessière, Jean, Pierre	A	Charles, Ernest, adjoint	A	
	Honorat, Mathieu	A			
Ustou & Culmont	Ruamps, Henri	A	Rouillet, Jean	A	
	Garié, Jean	A			
Naissac	Gary, Antoine, Maire	A	Kauge, Jean	A	
	Gary, Antoine, adjoint	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton 2 ^e St Antonin	Capin, achille Palach Prosper Penard, antoine Aliès, Léopold Coupiac, J ^e Pierre Fourès, Benjamin Beslans, auguste Broustés, Paul Chassat, Louis	A A A A A A A A	Combesfort, Emile Siguié, Jean	A A	Cant ^e
Castanet	Marty, françois, maire Bach, castan, adjoint	A A	Postignol, Hippolyte	A	
Tencinrols	Pous, Germaine	A	Perres, François	A	
Givals	Malbous, J ^e Pierre Gousset, Victor	A A	Vidal, J ^e Pierre	A	Cant ^e
Vaquepie	Monbazens, Hippolyte Portalet, arthur, maire Blayssol, J ^e Louis	A A	Taillefer, J ^e Pierre	A	
Parisot	Bonafous, Lamine Fabrit, alexandre	A A	Kalgayrat, Elie	A	
Varen	Gubrueis, leon Villeneuve, Jules Cebieu, Louis	A A A	Picous, Paul	A	Election 1 ^e . Siguié attaque protestation rejetée par arrêté du Conseil de préférance en date 9 ^e juil ^e
Serfeil	Besson, Georges, adjt Maistre, Jules, percepteur	A A	Commaïeu, Marcellin	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Villefranche	Pendavies, Antoine Poulom, Pierre Maire	A A	Eugène, Pierre Laplace, Eugène	A A	
Corbarieu	Calas, Jean, Maire	A			
Reyniès	Couqueroux, Antoine Poussieu, Frédéric	A A	Bourgade, Baptiste	A	
St Nauphary	Poulom, Jean, Antoine Laudou, François	A A	Delerat, Louis	A	
Varennes	Brubille, Eugène, Maire de Fontenilles, Louis	A A	Passal, Raymond	A	
Verlhac-Pesquié	Calbot, Pierre Vaisse, Paul	A A	Miquel, Antoine	A	
Arrondissement de Moissac			Moissac		Nominations faites et suppléants attitrés protection révisee par arrêté du Conseil de préfeture le 9 juillet 1897
Canton de Moissac	Bergougnan, Antoine	A	Bonnefous, Antoine	A	
	Masset, Félix, adjt	A	Gasc, Vital	A	
	Belachouse, Jean	A			
	Baylet, Philippe	A			
	Blaret, Pierre	A			
	Malecage, Jean	A			
	Caporras, Jules, adjt	A			
	Monties, Louis	A			
	Borde, Henri	A			
	Soulardie, Auguste	A	Grangier, Jean	A	
	Negré, Pierre	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Lizac	Valquieres ^{maire} Eugène	A	Olivier Jean	A	
	Lavergne Arnaud	A			
Malaunce	Pouzières gabriel	A	Langlede Jean	A	
	Celsis Bernard	A			
Montesquieu	Carles Sylvaine	A	Balat Joseph	A	
	Delbouys Rémy	A			
St Paul d'Espis	Laporte Jean, maire	A	Lacoste J. ⁿ Antoine	A	
	Pouzières antoine	A			
Vincent Espinasse	Coutauts ^{1^e} M ^{me} , maire	A	Gary antoine	A	
Canton de Ausillon	Balmalpinus adjt	A	Richard Henri	A	
	Rivals, Pierre, ^{1^e} M ^{me}	A			
Gonzac	Tormant Jean	A	Carrandie Aimée	A	
	Faget audeée	A			
Guines	Dupuy, Pierre, maire	A	Palazot Jean	A	
	Martin, Ferdinand, adjt	A			
Merles	Savilledeau Guillaume, maire	A	Boué Jacques	A	
Le Pin	de Monbrison Georges	A	Varraud Jean	A	
St Cirice	Salles Alfred, maire	A	Monestes gabriel	A	
St Loup	Rigail Guillaume	A	Canouet antoine	A	
	Bangas Gervais	A			
St Michel	Gaubain, antoine, maire	A	Canouet François	A	
	Bordes Pierre	A			
Vistels	Yon, Louis, maire	A	Bayonne Lucien	A	
Canton de Bourg de Vistel	Alphiech Jean, maire	A	Latafie, Bourard	A	
	Veronnieff ^{adjt}	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Brassac	Noubel, Henri	A	Corriide, Guillaume	A	
	Berrade, Joseph	A			
Tourouse	Surand, fils, maire	A	Laval, Louis, adjoint	A	
Miramont	Bruyères, Albert	A	Laval, Louis	A	
	Laval, Marc	A			
Montagudet	Dalquié, ^{judicier} maire	A	Combalbert, ^{baug} adjoint	A	
V ^e t Nazaire	Fournié, Pierre	A	Bonnal, Antoine	A	
	Pichard, baug	A			
Couffailles	Rouge-brave, Pierre	A	Tzoulet, Stanislas	A	
	Lacombe, J ^r , Bapt ^e	A			
Canton de Lauzerte	Decaunes, J ^r , Bapt ^e	A	Hugon, Clément	A	
	Gibert, Eustache	A			
	Bluzel, ^{fr} Antoine	A			
Belvèze	Mirc, Antoine, maire	A	Préfeture, Barth ^e	A	
	Fournié, Pierre adjoint	A			
Boulac	Belacroux, François	A	Montagnac, Alain	A	
Lages-Montcaud	Sarraque, Auguste	A	Aurimond, Victor	A	
	Lombadazou, Pierre	A			
	Macoris, J ^r , Escayrac	A			
Surfort	Lombadazou, baug	A	Panisset, Jean	A	
	Superion, Alphonse	A			
Monbarla	Bruguières, Camille	A	Lafon, Alithe	A	
	Mouragues, Auguste	A	Roux, J ^r , Bapt ^e	A	
	Chanoine, Pierre adjoint	A			
V ^e t Juliette	Albignac, Barth ^e	A	Brugueau, Pierre adjoint	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sauveterre	Coulon, Louis, maire	A	Maurel, Jean	A	
	Chanut, Thomas	A			
Eréjouls	Delpont Louis	A	Amadieu, Jean	A	
Canton de Montaigu	Bru, abbé ^{1^e adjt}	A	Gecaines, Pierre	A	
	Brechan, Eugène ^{2^e adjt}	A	Robert J-Baptiste	A	
	Lazassus, Félix	A			
	Calassou, Raymond	A			
	Pailhas, Victor	A			
	Belmas, abbé	A			
Lacour	Combelle Henri	A	Reynal, Anatole	A	
	Bernard				
	Selpeyrou, Frédéric	A			
Roquecor	Gabut J. de launay	A	Roquesort Jean	A	
	Lebucquet J. M. Victor	A			
Saint-Amans	Tastanoy, Jean	A	Fayssac, François	A	
Saint-Péauzel	Fabre H ^e Lyc ^e , adjoint	A	Pamondon, Joseph	A	
Valeilles	Vescals Jacques, maire	A	Garrigou, Pierre	A	
	Pattier ^{1^e adjoint}	A			
Canton de Valence	Brubert, Etienne	A	Rande, Dominique	A	
	Castex, Antoine	A	Marty, Jean	A	
	Griege, Auguste	A			
	Guerrot, Anthony	A			
	Campredon, Albert	A			
	Laporte, Auguste	A			
Castelnaurat	Bayroumat, Elié ^{maire}	A	Sacroix Adrien	A	
	Marty, Gabriel	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Esplas	de U' Esplas, alys	A	Padoune, Laurent	A	
Gasques	Fauqué, antoine	A	Lassagne, maine	A	
Golfech	Cancel, Eustache	A	Bourbe Jean, adjoint	A	
	Mourycat, Emanuelle	A			
Goudouville	Ducorn Jean	A	Latisse, René	A	
{ Lamagistère	de Lorroche, Léopold	A	Gibert, Albert	A	
	Higuer, François	A			
	Fittes, ancêtre	A			
Monjoi	de Coste, arthur, maine	A	Raffy, Mathieu	A	
	Crabières, Joseph	A			
Perville	Huguet, Jean, maine	X	Gumoulin, François	A	
Commercie	Plantade, Eustache	X	Merles, Gabriel	A	
St Clair	Flourous, Jean adjoint	X	Bezombes, Guillaume	A	
arrondissement de Castelsarrasin					
Canton de Castelsarrasin	Brue, Pierre adj.	A	Ailhaud, Raymond	A	
	Brun, Louis	A	Fourcade, Bernard	A	
	Carlou, Blaise	X			
	Gimat, armand maine	A			
	Macabian, Jean	A			
	Sollerolle, Jean	A			
	Poujol, Pierre	A			
	Verdier, Jean	A			
	Verdier, Jeanne	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Albezuelle Lagarde	Belluc Pierre	A	Caminade Jean	A	
	Gazon Jean	A			
Marry l'Islemaide	Mieulet, autunne	A	Chauteron, madame	A	
	Caisseran Louis adjoint	A			
Labastide du Jeuppé	Meiramont Pierre maine	A	Gerbaud alphonse	A	
	Arrazat J'adjoint	A			
Les - Barthes	Lacosteagne, autunne	A	Loubières Jean	A	
Meauzac	Presteg, Louis, maine	A	Proyé Etienne	A	
	Daubat, quill adjoint	A			
Verriouest, Meusquel autunne		A	Maugnaud Jean	A	
	, Gimat, Théophile	A	Gissot Louis	A	
	, Verres, francois	A			
	, Régis, Félix	A			
	, Mallen, Henri	A			
	, Bégué, francois	A			
	, Poucolle, Raymond	A			
	, Garrié, basal	A			
	, Fontanier Louis	A			
autruve	Chastel Victor, Marie maine	A	Meriamon Nathalie adjoint	A	
Melbize	Busquet, Philippe	A	Michel Nadège	A	
Grimont	Guy, 1 ^{er} Marie, maine	A	Meaumes, Victor	A	
Escarpeaux	Festiviac, Sophie	A	Costagneau Stéphane	A	
	Ginestet Léonie	A			
Esparsac	Canteloup, auguste	A	Belmont Daniel	A	
	Perilhac, Pierre	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sauveterre	Beaubestre Jean	A	Vaissières Théophile	A	
	Lacourtié, René	X			
Gariép	Amalbert, André aff.	A	Sourelhac, Antoine	A	
Giniat	Cortanac, Charles	A	Bernouch, Emmanuel	A	
Glostres	Payraud, Léon, maire	A	Laupiac, Charles	A	
Goas	Fauqué, Pierre	A	Oule, Antoine	A	
Landorre-Camoul	Paisctard, Gabriel	A	Barich, Antoine	A	
Hervazet	Laupiac, Antoine maire	A	Méguin, Jean	A	
	Nadal, Emmanuel aff.	A			
Le Corse	Carrière, Jacques enq., maire	A	Locoste, Hippolyte	A	
Mariquac	Cissine, Auguste	A	Socetatz, François	A	
Maubec	Ferradou, Benoît	A	Laconte, Jean	A	
Verignac	Gubernat, Antoine maire	A	Julian, François	A	
	Miramont, Hippolyte	A			
Noguiron	Soubies, Henri	A	Miquel, Antoine	A	
Canton de Guisolles	Marcellac, René maire	A	Massot, François	A	
	Massot, Jean	A			
	Moine, Louis	A			
Restens	Rabelle, J ^e maire	A	Espérou, Grégoire	A	
	Keyre, René, aff.	A			
Gamblas	Clément, Guillaume	A	Maly, Germain	A	
	Vendejoues, Pierre	A			
Canals	Canastier, Michel	A	Gabet, Jean	A	
	Briou, Antoine	A	Gabet, Jean	A	
Dieupentale	Murat, Edouard	X			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Fabas	Pouget, Jacques	A	Clamens, Antoine	A	
Lalastre et Cunne	Auzou, Jeanne Guerre	A	Fayet, Louis Anne	A	
	de Marigny, Jean	A			
Monbagnac	Bertrand, Achille Louis	A	Coutié, Louis adjoint	A	
Nohic	Burroques, Louis Hippolyte	A	Matal, Justin	A	
	Esquier, Henri adjt	A			
Orgueil	J. Hubier, Etienne	A	Grouzet, Jean	A	
	Albouy, Jean	A			
Consignac	Gillard, Joseph, Jean	A	Vale, Pierre	A	
	Pagette, Raymond	A			
Lavit	Ratadan, Gustave	A	Guillard, Adrien	A	
	Mourgeat, Louis	A			
	Cournie, Etienne	A			
Asques	Berriot, Jeanne	A	Prudhomme, Jean	A	
Malignac	Auregout, Guill. Louis	A	Dupuy, Simon	A	
Barbagues	* V. Ecupery, Henri	A	Martin, Pierre	A	
Castéra-Boujet	Lestiau, Hippolyte, Louis	A	Bayrou, Hippolyte	A	
Gramont	Brémouillères, Jean, Louis	A	Debarri, Jean	A	
Sachapelle	Braxat, Vincent, Louis	A	Verbasse, Georges	A	
Spauscherville	Gaudelot, François, Louis	A	Régis, Stanislas	A	
	Duferic, Jacques	A			
Marsac	Marens, Jean	A	Turbez, Jean	A	
Moissac	Prunastre, Jean	A	Poujeau, Jean	A	
Montgaillard	Courteige, Mathieu, Louis	A	Lauprêtre, Louis	A	
Poujols	Gadeot, Martin	A	Lauprêtre, Louis adjoint	A	

Opérations électorales auquel le
Général, le Général, Louis
a été proclamé délégué à la place
du Général (au 9 juillet 1893)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bugailard	Partanac Raymond	A	Proussel, auguste	A	
St Jean du Boizel	Raffy, tutor, Marie	A	Proussel, Jean Baptiste adjoint	A	
Canton de Montech	Cachau Ludovic	A	Dauge, Raymond	A	
	Veignouret, monsieur	A	Rey, Jean	A	
	Charles, Philippe	A			
	Lejean, Philippe	A			
	Deffraux, Francois	A			
	Paberie, Pierre	A			
Pressols	Soussirac, Daniel	A	Ginestet, Jean	A	
	Chaubart, Jeanne	A			
Escaletens	Domingon, Pierre	A	Agnes, Jeanne	A	
	Lourdet, Pierre	A			
Finhan	Beissié-Solier, Pierre Marie	A	Venier, Pierre fils	A	
	Marre, Pierre	A			
Lacourt-St Léon	de Scorbiac Bruno	A	Garrigues, Guillaume	A	
	Lourdis de Tocot, Paul	A			
Lavilledieu	Tondalma, Jeanne, adj	A	Lafreniere, Philippe	A	
	Caminade, Philippe	A			
Montbartier	Terrie, Pierre, Marie	A	Jambart, Pierre	A	
	Laborderie, René	A			
Mousselon	Maleige, Auguste	A	Bessières, Guillermo	A	
	Petenes, Jean	A			
St Coriquier	Bachalo, Jean	A	Delcastel, Auguste	A	
	Vertrant, Louis	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Vt Nicolas	Leaffre Louis Cantegrel Jean Imbert Pierre Vila Guillaume Nougaroie Laurent Vila Joseph	A A A A A A	Duchayne Louis Caprony Pierre	A A	
Angerville	Fontanier Pierre	A	Gayraud J. Paul	A	
Castelferrus	Casteret Pierre Caubère Jean	A A	Dupuy Pierre adjoint	A	
Castelnayran	Roches Armand Rouzié Pierre	A A	Gulac Grégoire	A	
Gramont	Peulle Roger Maynard J. Pierre	A A	Souzon Pierre	A	
Gordes-Jolosunes	Descazeaux Barthélémy Beaudoumet Jean adjoint	A A	Cherm Jean	A	
Loutres	Valesles Robert Maire	A	Lamargue Louis adjoint	A	
Pajolles	Lapeyre François	A	Minimont Jean	A	
Argentvielle	Moncouet André Mérie Jean, fils	A A	Rouzié Pierre adjoint	A	
Genzac	Catalan, ancien	A	Dufour Louis	A	
Laburgade	Capella Raymond	A	Discazeau Bernard	A	
Lafitte	Mariolle, ancien maire	A	Laporte François	A	
Montaïn	Hestaque Raymond	A	Lamis, François	A	
Vt Aignan	Fumort Auguste, ancien maire	A	Marjouant René adjoint	A	
Vt Arroumes	Capmartin, ancien maire	A	Noailles Pierre, ancien maire	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Verdun	Bluzet Jean, maire Raspit Léonard Pescay J. B. Boué Hippolyte de Martin Charles	A A A A A	Bradelles Firmin ^{2^e adjoint} Majorel Paul Lafitte Louis	A	
Aucamville	Sufoue Hippolyte Combeyant Jules	A A	Fourès Louis	A	
Vaucluse	Delport Vaucluse	A	Cayrou Blaise	A	
Mouillac	Gavensac Jean Primoillères, ancien	A A	Ferré Pierre	A	
Bourret	Sauric Jean, maire Popis, Pierre adjoint	A A	Salat, François	A	
Comberouger	Courreau Jean, maire	A	Savaille Babette	A	
Le Mas Grenier	Chabat Joseph Majorel Louis	A A	Barthe Antoine	A	
Stardos	Granié, ancien Anglade Louis	A A	Soulie Jean	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Montauban, le 2 octobre 1897.



L. Piget,
F. Jaurand

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Pièce dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
1	Aché, amé	Conseiller Narrodesteau		
2	Alibert, Simon	Délégué à Sejac	Gacaze, Jean Pierre	
3	Allès, Leopold	Délégué de St Antonin	Niquié Jean Donnecourt Emile	
4	Albouy, Jean	Délégué d'Orgueil	Crouzet Jean	
5	Albuques, Paul main	Délégué de St Juliette	Brugaud J ^r Pierre adjt	
6	Amal, Paul adjoint	Délégué de Garié	Tourelhan, Jean	
7	Andrieu, Hippolyte	Délégué à Guylagard	Rossignol Jean	
8	Anglade	Conseiller Narrodesteau	"	
9	Anglade, Paul	Délégué de St Gaudos	Soulie Jean	
10	Arnaud, guillaume	Délégué de Montferrier	Clauzel adjoint	
11	Arrazat, Jean adjt	Délégué de Labastide de Cughe	Gerbaud alexandre	
12	Artous, Jean Pierre	Délégué de St Brojet	Issaly Louis	
13	Attie	Conseiller Narrodesteau	"	
14	Audouy, Louis	Délégué de Bessle	Pantelme Jean	
15	Auregeat, guillaume	Délégué de Bajingan	Dupuy, Vincent	
16	Avrientis Joseph	Délégué de Lafrancaise	Betaille, Jean Labatut, Pierre	
17	Ausset, Emile	Délégué de Molières	Monet Jean Pierre	
18	Avy, Maurice	Délégué de Labastide d'Uzore	Fayet, Pierre	
19	Auzeric, Jacques	Délégué de Montonville	Regis, Stanislas	
20	Bach, casimir, adjoint	Délégué de Castelnau	Possignol Hippolyte	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué en supplément de la commune de.....	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits sur l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
21	Bachoda, Jean	Délégué à St Corquier	Delcasse, Prosper	
22	Babye, Augusta	Délégué à Montbazon	Pessières, Guillaume Louis	
23	Balm, alpinien	Délégué à Auvillar	Richard, Henri	
24	Banaire, Jean adjt	Délégué à l'Haute de Cos	Gabisol Vinson	
25	Barens Jean	Délégué à Marsac	Furbeyre Jean	
26	Baron Jean	Conseiller Général	"	
27	Barthe	Conseiller d'arrond.	"	
28	Barthe, élément	Délégué à Montferrat	Dannis, Emile	
29	Maunastie Jean, laubet	Délégué à Maumusson	Roujean, Jean	
30	Baylet, Philippe	Délégué à Moissac	Monfous austini Girard Vital	
31	Mayrounat, Elié	Délégué à Castelnaurat	Lacroix Adrienne	
32	Beaubeste, Jean	Délégué à Faudras	Vaissières Frédéric	
33	Beaudonet, Jean adjt	Délégué à Cordes	Lebrun Jean	
34	Beaufjard, Eugène, main	Délégué à Jeutines	Maly Vital	
35	Bédénat Jean	Délégué à Montfort	Pessières, Guillaume Louis	
36	Bédonch	Conseiller d'arrond.	"	
37	Bégué, François	Délégué à Beaumont	Maunaud, Jean Gislot, Louis	
38	Belluc, Bernard	Délégué Valbelleuil Lagarde	Caminade, Jean	
39	Belmont Hippolyte	Délégué à Palville	Chabot du Poer	
40	Bendeges, Pierre	Délégué à Lautrec	Maly, Fernand	
41	Bergougnan austini	Délégué à Goussac	Monfous austini Girard, Vital	
42	Bergougnou c. adjoint	Délégué à Lavalette	Franciel Augustin	
43	Bertrand Achille, main	Délégué à Mirebeau	Ponticé, Pierre, adjoint	
44	Bertrand, Emile	Délégué à St Corquier	Delcasse, Prosper	
45	Bé, austini adjoint	Délégué à Lacapelle Marival	Tesquines Jean	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
46	Bessy de Boissy, Paul	Délégué de Vireille	Lantigne Jean	
47	Besside J. Durie	Délégué de Montreuil	Charles Ernest, adjoint	
48	Bessières	Coutelle Verrout	"	
49	Besson, adjoint	Délégué de Verfeil	Gomardieu, René	
50	Bila, William	Délégué de St Nicolas	Auchaigne Léon Capdony, Etienne	
51	Bila Joseph	Délégué de St Nicolas	Auchaigne Léon Capdony, Etienne	
52	Blanc, Henri	Délégué de Négrac	Ménercal, Victor Combrial, Jules	
53	Blaret Durre	Délégué de Coissac	Montefort, Antoine Gasc, Vital	
54	Blayssol, J. Louis	Délégué de Laguiole	Gailleret, J. Pierre	
55	Bonafous, Patrice	Délégué de Barret	Talgravat, Eli	
56	Bonmaïs	Coutelle Verrout	"	
57	Bonmays, Jean	Délégué de Montpeyroux	Garnier, Emile	
58	Bonnat Pierre	Délégué de Cabarthe	Pettitjeac, J. B. P. Marie	
59	Bordaries	Coutelle Jérôme	"	
60	Borde, Henri	Délégué de Moissac	Montefort, Antoine Gasc, Vital	
61	Bordes, Pierre	Délégué de St Michel	Canouet, François	
62	Boué Hippolyte	Délégué de Verdun	Pradelles, Jérôme J. adjt. Capdony, Paul. 1 ^{er} adjt.	
63	Bourès, Benjamin	Délégué de Blauturin	Duguc Jean	
64	Bourgoat, Louis	Coutelle Jérôme	Montefort, Emile	
65	Bourgeat, Emmanuel	Délégué de Jolzech	Marie, Jean, adjt.	
66	Bourgeat, Pierre	Délégué de Larit	Gaillard, Adrienne	
67	Bourrasmeau	Coutelle Verrout	"	
68	Bousquet, Antoine	Délégué de Bramont	Mayrand Jean Gibot Louis	
69	Bouzigrac	Coutelle Verrout	"	
70	Bouzigues	Coutelle Verrout	"	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
71	Moyer, Louis	Délégué Valbres	Lacan Jean	
72	Prassier, Antoine	Délégué de Pouclar	Lavigne, Jean	
73	Provost, Vincent	Délégué de Chaspelle	Fabatte, Marcellin, adjt	
74	Préchan, Eugène (adjt)	Délégué de Tautigny	Gecaudes Henri	
75	Proutte, Jeanne	Délégué de Montrond	Robert, Jean Baptiste	
76	Proutte-Maury, Jean	Délégué à Baggalard et al.	Gabiscol Clémens	
77	Prouttes, Louis	Délégué de Lautourie	Henri, Antoine	
78	Bru, abbé (adjt)	Délégué à Tautigny	Viguerie Jean	
79	Prie, Pierre, père	Délégué de Castelnau	Gonnefort, Emile	
80	Prugnieres, Camille	Délégué de Montbaro	Gecaudes Henri	
81	Prun, Louis	Délégué de Castelnau	Robert, Jean Baptiste	
82	Breyer, Albert	Délégué de Guianon	Nillas Raymond	
83	Busquet, Philippe	Délégué de Bellize	Douste, Bernard	
84	Cabrit, alexandre	Délégué de Parrot	Lafay, Louis	
85	Cabrit J. J. alexandre	D. de Roquetaur	Falgayrat, Elie	
86	Cachau, Ludovic	Délégué de Montech	Roquesort, Jean	
87	Cadot, Martin	Délégué de Sougas	Gaudé Raymond	
88	Calas, J. Marie	Délégué de Corbarieu	Rey, Jean	
89	Callassou, Raymond	Délégué de Montaigu	Pujol, Albert	
90	Calvet, Jean	Délégué de Vincent L.	Maiguel, Martial	
91	Cambe, Hippolyte	Conseiller Général	Falgarat, Elie	
92	Cambon, Ludovic	Délégué de Pouclar	Roquesort, Jean	
93	Caminade, Philippe	Délégué de Parville	Laflorentie, Joseph	
94	Comptet, Albert	Délégué de Valence	Rante Dominique	
95	Cancel, Jean Marie	Délégué de Golfech	Marty, Jean	
			Marie Jean adjoint	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appellés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
96	Candelon Frédéric	Délégué à Maisonneuve	Régis, Stanislas	
97	Canihac André	Délégué à Cabastide de Bouisse	Édouard, Jean Baptiste	
98	Cantauzel Louis (off)	Délégué à Espinas	Gominade, Antoine	
99	Cantegrel Jean	Délégué à St Nicolas	Duchayne, Louis	
100	Canteloup Auguste	Délégué à Esparsac	Captordy, Etienne	
101	Capela Raymond	Délégué à Labruguière	Belmont, Paul	
102	Caperan Charles	Délégué à Montauban	Fisbeaux, Bernard	
103	Capgras Jules (off)	Délégué à Moissac	Estève, Emmanuel	
			Lahitte, Jean Urbain	
			Malfre, Fernand	
104	Capitrac Achille	Délégué à St Antonin	Gommets, Antoine	
			Gasc, Vital	
105	Capitrac Eugène (Maire)	Délégué à Bagnols-sur-Cèze	Gignac, Jean	
			Gommefort, Guillaume	
106	Capimartin (membre) Mairie	Délégué à St Privat-de-Vals	Hestang, Jean Pierre	
107	Capmat	Conseiller Général	Jaïelles, Pierre ancien Maire	
108	Carbonel	Conseiller Général	"	
109	Carles, Sylvain	Délégué à Montesquieu	Balat, Joseph	
110	Carlou Blaise	Délégué à Cahors	Albas, Raymond	
111	Cartaillé Jean	Délégué à Nîmes	Dousse, Bernard	
112	Carrière, Jacques Eugène	Délégué à Le Cap d'Agde	Ménescal, Victor	
			Combrail, Jules	
			Pacoste, Jean Pierre	
113	Carrié Pascal	Délégué à Beaumont	Maynard, Jean	
			Gislot, Louis	
114	Castagnet, Jean	Délégué à St Georges de Mont	Grayssac, François	
115	Castérais, Céne	Délégué à Argelès	Guilhem, Jean	
116	Castesc Antoine	Délégué à Sabres	Randé, Dominique	
			Marty, Jean	
117	Castesc Pierre	Délégué à Casteljau	Sipuy, Pierre adjoint	
118	Catalan, Antoine	Délégué à Jersac	Tufour, Gabriel	
119	Caraille Jean	Délégué à Cugues	Carrière, Jean et Julian	
120	Cazassus Félix	Délégué à Montaigu	Decourses, Pierre	
			Robert, Jean Baptiste	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
121	Gazalens, Jean	Délégué de Biqueos	Tourva François	
122	Celsis, Bernard	Délégué de Salante	Lanflaud, Jean	
123	Chabrié, adrien	Délégué	.	
124	Chansuny, Pierre afft	Délégué de l'Orneau de Bellogat	Roux, J ⁿ Baptiste	
125	Chanut, Thomas	Délégué de Sauretore	Maurel Jean	
126	Charles Joseph	Délégué de Montpeyrat	Barnis, Emile	
127	Charles, Philippe	Délégué de Montech	Gauge Raymond	
128	Charrié, Louis	Délégué de Strojet	Rey, Jean	
129	Chassat, Louis	Délégué de Sainteim	Stéphalys, Louis	
130	Chastel, Félix ^{mairie}	Délégué Vauterive	Viguerie Jean	
131	Chaubart, Francois	Délégué de Bussols	Domestort Emile	
132	Clamens, Guillaume	Délégué de Campsal	Miramont, Mathieu afft	
133	Cluzel, J ⁿ Antoine	Délégué de Pauparte	Hugon Clément	
134	Cluzet, Pierre ^{mairie}	Délégué de Verdun	Pradelles, Fémin, Edouard	
135	Combadaou, Pierre	Délégué de Cals-Montenau	Majorol, Paul ^{afft}	
136	Combadaou, Paul	Délégué de Tuerfort	Verimon, Félix ^{mairie}	
137	Combebiac, Steeve ^{Jⁿ Antoine} ^{mairie}	Délégué de Villeneuve	Achard, J ⁿ Steeve	
138	Combelles, Renard Henri	Délégué de Lourc ^{à M.}	Reynal, Anatole	
139	Comby, Antoine (afft)	Délégué d'Aucanville	Fauré, Paul	
140	Coste (de) Arthur, Mairie	Délégué de Montfroi	Raffet, Mathieu	
141	Conopourceux, Antoine ^{Mairie}	Délégué de Peyries	Bourgade J ⁿ Bapt	
142	Coulary, Vital	Délégué de St Vincent Lapeyre	Gary, Antoine	
143	Coulonjou, Marcellin	Délégué de Montauban	Esteve Emmanuel	
144	Coulom, J ⁿ Antoine	Délégué de St Kauphang	Safitte Jean Urbain	
145	Coulom, Pierre, mairie	Délégué de Villefranche	Malfre Bernadot	
			Deleros Jean	
			Cojocneur, Pierre	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
146	Coulon, Louis, maire	Délégué à Vauvertene	Mauriel, Jean	
147	Courcier Jean (maire)	Délégué à Bambrouquer	Gavasse Basile	
148	Courdy, Pierre	Délégué à Escatalens	Agenès, J ⁿ Pierre	
149	Courvèges (de) Joseph	Délégué à Montaillou	Chambert Louis	
150	Courteiges Mathieu (maire)	Délégué à Montgaillard	Lauziac, Pierre adjt	
151	Courtet François	Délégué de St Cirq	Galan Jean	
152	Courtous	Conseiller Général	"	
153	Courtous de Noë, Frank	Délégué à Lacaune et huissier	Garrigues, Guillaume	
154	Crabières J ^e anne Etienne	Délégué à Montfay	Gaffy, Mathieu	
155	Crubilhe Eugène (maire)	Délégué à Varennes	Saral Raymond	
156	Eruzy (de) Gaston	Conseiller Général	"	
157	Eruzy (de) Hervie	Délégué d'Autry	Chatin, Jean	
158	Dagrand, Pol.	Conseiller d'Avignon	"	
159	Dalgue Ferdinand (maire)	Délégué à Montagnac	Lombalbert, Paul, adjt.	
160	Dangas, Gervais	Délégué de St Loup	Garnouet, Antoine	
161	Daubas, Guillaume adjt	Délégué de Meauzac	Boyer Steiner	
162	Daubize Sambat, Louis	Délégué à Castelfranc	Dupuy, Pierre, adjt.	
163	Davensac, Jean	Délégué de Bouillou	Fénié, Bertrand	
164	David, Jean	Délégué de St Vincent de L.	Marie, Jean	
165	Decaunes, J ⁿ . Bap ^t	Délégué à Lanzerte	Hugon, Clément	
166	Deffraux François	Délégué à Montech	Dauge Raymond	
167	Defian, Jean (maire)	Délégué de Mouillac	Rey, Jean	
168	Defian, Philippe	Délégué à Montech	Faillaud, J ⁿ Pierre	
169	Defian, Servières, Pierre	Délégué de Faylles	Dauge Raymond	
170	Delaclouse, Jean	Délégué de Moissac	Rey, Jean	
			Caraille Jean dit Julian	
			Olié, Jean	
			Bonnaud, Antonin	
			Gasc, Vital	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
171	Delbouys, Remy	Délégué de Montesquieu	Balat, Joseph	
172	Delbreil, Henri	Cousinier Guérival	"	
173	Delbreil Jean	Délégué de Montauban	Estève, Emmanuel Castille, Jean, Urbain Malzie Bernaud	
174	Delbuquet J ^e Bapt ^t Victor	Délégué de Roquecor	Roquefort, Jean	
175	Delmas, abdon	Délégué de Montaigne	Decaunes, Pierre Robert, Jean Baptiste	
176	Delmas J ^e Pierre Augustin	Délégué de Puylaroque	Lestang, Jean Pierre	
177	Delpech Jean (maire)	Délégué de Muret Tissé	Latapie, Étienne	
178	Delpech, Marcel	Délégué de Mirabel	Pesplats, Pierre, adj ^t	
179	Delpeyrou	Cousinier Varrout ^t	"	
180	Delpeyrou, Fr ^r ariste	Délégué de Lacaune à m.	Reynal, Anatole	
181	Delpront, Dominique	Délégué de Maupas	Rayon, Blaize	
182	Delpon François (maire)	Délégué de St Georges	Plancheau, Bapt ^t	
183	Delport, Louis	Délégué de Prejols	Amarieu, Jean	
184	Delrieu, Emile	Délégué de Vestiges	Maistrières Jean	
185	Delrieu, Paul	Délégué de Varenne	Pecoux, Paul	
186	Deltron Faustin	Délégué de St Cirq	Galan Jean	
187	Demeaux	Cousinier Varrout ^t	"	
188	Desbaut, auguste	Délégué de Saint Antonin	Viguer, Jean Dommefort, Emile	
189	Descajal, Jacques, maire	Délégué de Valières	Garrigou, Etienne	
190	Descazeaux, gerard	Cousinier Général	"	
191	Descazeaux, Barthélémy	Délégué de Cordes	Sperry, Jean	
192	Destarac, cyprien	Délégué d'Escagnac	Passagnac, Etienne	
193	Dezes	Cousinier Varrout ^t	"	
194	Domingon, Pierre	Délégué d'Escatalens	Agenès, J ^e Pierre	
195	Douillet Victor	Délégué de Gimel	Tidal, J ^e , Pierre	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
196	Dubernard, Antoine (maire)	Délégué de Vergnac	Jullian, François	
197	Dubreuil, Léon	Délégué de Varen	Ricous, Paul	
198	Ducos, Jean	Délégué de Joudourville	Catusse Bernard	
199	Ducros, antony	Délégué de Valence	Rancé, Dominique marty, Jean	
200	Dufau	Conseiller d'arrondissement	"	
201	Duffau, Hippolyte (maire)	Délégué d'Aucanville	Fauvel, Paul	
202	Duhard	Conseiller d'arrondissement	"	
203	Dumont, augustin, maire	Délégué de Saignan	Marjouant, René, adjt	
204	Dupeiron, cestin	Délégué de Turfort	Panissières, Jean	
205	Duprey	Conseiller d'arrondissement	"	
206	Dupuy, Pierre (maire)	Délégué de Lunes	Palazot, Jean	
207	Durand, Félix, maire	Délégué de Fauvoux	Laval, René adjt	
208	Dussausse, Jean	Délégué de Monclar	Parigine, Jean	
209	Escayrac (d')	Délégué de Capo-Mondragon	Aurimont, Hélène (maire)	
210	Esquie, Louis (adjt)	Délégué de Nohic	Batut Justine	
211	Fabre	Conseiller d'arrondissement	"	
212	Fabre St-Lys, adjoint	Délégué de St-Beauzile	Ramondou, Joseph	
213	Faget, amédée	Délégué de Ponzac	Garranidié amélie	
214	Fagotte, Raymond	Délégué de Bouziguan	Vales, Pierre	
215	Falquieres, Eugène (maire)	Délégué de Lopac	Olivier Jean	
216	Fauvel, antoine	Délégué de Gasques	Passagère, maire	
217	Fauques (de la) abel	Délégué d'Albias	Lacan, Jean	
218	Ferré, antoine	Délégué de Lagrasse (maire)	Betelle, Jean Salatut, Pierre	
219	Ferradou, René	Délégué de Maubec	Exconde, Jean	
220	Ferricé, Masile	Délégué de Cugues	Gasaille, Jean et julien olié, Jean	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
221	Fieus Jean Pierre	Délégué de Cugues	Cavaillé Jean dit Julien olie, Jean	
222	Fittes amédée	Délégué de Lamagistère	Gibert Albert	
223	Fleurans, Pierre adjt	Délégué de St Clair	Bezombes, Guillaume	
224	Foissac Maurice	Conseiller Général	"	
225	Fontanier adrien, maire	Délégué d'Angerville	Gayraud, Jean cadet	
226	Fontanier Louis	Délégué de Beaumont	Maynard, Jean Gisot, Louis	
227	Fontenille, le Gaul	Délégué de Varennes	Latal, Raymond	
228	Fort, Basile, maire	Délégué de Lavaur	Franciel, Augustin	
229	Fourcade	Conseiller Général	"	
230	Fournier, Pierre adjt	Délégué de Belvige	Fribalme, Mathieu	
231	François, Jean	Délégué de Lafraisse	Pétrieille, Jean Labatut, Pierre	
232	Fraunier, Pierre	Délégué de St Lépierre	Bernal, Antoine	
233	Frayssinet, Joseph (maire)	Délégué de Loze	Telpach adjoint	
234	Galand, Leopold	Délégué de Septfonds	Vaissières, Jean	
235	Gary, autun, maire	Délégué de Vaissac	Nauges, Jean	
236	Gary, autun (adjoint)	Délégué de Vaissac	Nauges, Jean	
237	Garie, Jean	Délégué de St Pierre de Juhmont	Rouillet Jean	
238	Grubain, autun (maire)	Délégué de St Michel	Canouet, François	
239	Gauthé, Pierre	Délégué de Goas	Oule, automne	
240	Gayraud	Conseiller d'arrondt	"	
241	Gayraud, Lucien, maire	Délégué de Gloton	Laupiac, Charles	
242	Gazon, Jean	Délégué Valbelle-Lagarde	Gaminade, Jean	
243	Gibert, Leopold	Délégué de Lapeyrière	Hugon, Clément	
244	Gillard, Leopold, maire	Délégué de Compignac	Vales, Pierre	
245	Gimat, armand, maire	Délégué de Castelnau	Ailhaud, Raymond Dousset, Bernard	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
246	Gimat, Philophile	Délégué à Beaumont	Maynaud Jean Gisot Louis	
247	Ginestet, Fémin	Délégué à Escaguey	Cassagnes, Etienne	
248	Gondalma, Bertrand	Délégué à L'Isle-d'Abeau	Safforentz Joseph	
249	Goulliastre, Sainte-Marie	Délégué à Lamothe-Capdeville	Vézignes Jean	
250	Granié, Jean, Marie	Délégué à St-Hippolyte	Souliez Jean	
251	Gréze, Auguste	Délégué à Valence	Rante, Dominique Marty, Jean	
252	Guy, Jean Marie (main)	Délégué à Curnonx	Meaumes, Victor	
253	Guiral, ouïet	Délégué à Caussade	Sarrey, Jean Delpech, Paul	
254	Hébrard	Conseiller Général		
255	Hébray (f) Joseph	Délégué à Mas-Grenier	Barthe, Antoine	
256	Hulier (f) Etienne	Délégué à Orgueil	Grouzet, Jean	
257	Ibos, Pierre	Délégué à Montauban	Esteve, Emmanuel Safitte, Jean Urbain Malfré, Bernard	
258	Ichet, François	Délégué à Molières	Bornet, Jean Baptiste	
259	Imbert, Pierre	Délégué à St-Nicolas	Lucharyne, Louis Capdonay, Thérèse	
260	Jonquieres, Germaine	Délégué à Paussac	Sarrey, Jean Delpech, Paul	
261	Jordanet, Adrienne	Délégué à Mirabel	Desplats, Anne adjoint	
262	Jouve, Jean	Délégué à Gaillac	Sarrey, Jean Delpech, Paul	
263	Labelle, Jean	Délégué à Pessens	Esperouse, Gérard	
264	Laborderie, Louis	Délégué à Montbartier	Gambart, Pierre	
265	Laborie, Pierre	Délégué à Montech	Dauge, Raymond Rey, Jean	
266	Labruyère, Antoine	Délégué à Montauban	Esteve, Emmanuel Safitte, Jean Urbain Malfré, Bernard	
267	Lacassagne, Antonin	Délégué à Lesparre	Soubières, Jean	
268	Lacombe J ^e Baptiste	Délégué à Cussailles	Toulet, Stanislas	
269	Lacourt, Bernard	Délégué à Fauilletas	Frissières, Frédéric	
270	Lafitte, Paul	Délégué à Vertheuil	Pradelle, Fémin, 2 ^e adjt Majrol, Paul, 1 ^e adjt	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appellés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
271	Vagane Jean	Délégué de Montalzat	Capin Benjamin	
272	Lagarde	Conseiller Narroud et	"	
273	Lala	Conseiller général	"	
274	Lantou, François	Délégué de St Nauphary	Delcroz, Louis	
275	Lapeyre, François	Délégué de Tafolles	Beaumont, Jean	
276	Laplace, Antoine	Délégué de Montauban	Estève Emmanuel, Lafitte Jean Urbain Malfré Bernoud	
277	Laporte, Auguste	Délégué de Toulouse	Rande, Dominique Marty, Jean	
278	Laporte Jean, Maire	Délégué de St Paul d'Espeys	Locoste, Jean Antoine	
279	Larivière (a) Leo	Délégué de Lamagistère	Gibert, Albert	
280	Larroque, Auguste	Délégué de Caz-Montarnaud	Aurimont, Victor, Maire	
281	Larroque, Jean afft	Délégué de Lopauvise	Petaille, Jean Rabatut, Pierre	
282	Larroque, Jean	Délégué de Montauban	Estève Emmanuel, Lafitte Jean, Urbain Malfré Bernoud	
283	Lartigue (Jean, Maire,	Délégué de Lapenche	Veramond Jean Mathieu	
284	Lassalle	Conseiller Narroud	"	
285	Lasserre Maurice	Député	"	
286	Laval Marc	Délégué de Miramont	Laval Louis	
287	Lavdan, Gustave, Maire	Délégué à Larit	Gaillard Adrien	
288	Lavergnes, aman	Délégué à Lizac	Olivier Jean	
289	Lavilletieu, Guillme	Délégué de Gerbes	Poué Jacques	
290	Lemaistre	Conseiller Narroud	"	
291	Lespian Hippolyte	Délégué de Castéra-Bouzet	Payrou Joseph afft	
292	Peret	Conseiller général	"	
293	Pher, Georges	Délégué à Montauban	Estève Emmanuel, Lafitte Jean Urbain Malfré Bernoud	
294	Piauzu Pierre	Délégué à Caussade	Sarrazin Jean Delpech Paul	
295	Pinon, Antoine	Délégué de Caylus	Costaillé Jean dit Julian Alix, Jean	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
296	Lormant, Jean	Délégué à Goujac	Goumand, Aimé	
297	Loupixac J ^r Pierre	Délégué à St' Antonin	Pignie, Jean	
298	Lugan James	Délégué à Montaillou	Bonfond, Emile	
299	Macabian Jean	Délégué à Castelnau-d'Aude	Chambert, Louis	
300	Maffre, Renouard	Délégué à St' Nicolas	Ailhaud, Raymond	
301	Moistre, Jules	Délégué à Tarpil	Dousset, Bernard	
302	Majorel, Jules	Délégué à Mas-Grenier	Fuchayrac, Léon	
303	Malecage, Jean	Délégué à Moissac	Capitain, Etienne	
304	Mallen, Henri	Délégué à Beaumont	Gommade, Marcelin	
305	Malbroux, J ^r Pierre	Délégué à Vénégrols	Barthe, Antoine	
306	Marceillac, Renouard	Délégué à Grisolles	Moncefus, Antoine	
307	Mariqny (s) Jean	Délégué à Labastide-St'hé	Gasc, Vital	
308	Marre, Jean Jules	Délégué à Moutauban	Maynard, Jean	
309	Marre, Pierre	Délégué à Vielhan	Jissot, Louis	
310	Marnou, Antoine	Délégué à Lafitte	Sorres, François	
311	Martin, Ferdinand	Délégué à Tunes	Massot, François	
312	Marty, Alfred	Délégué à Moutauban	Payet, Pierre	
313	Marty, François, Maire	Délégué à Castanet	Estève, Emmanuel	
314	Marty, Gabriel	Délégué à Castelnau	Lafitte, Jean Urbain	
315	Marty, Léon	Délégué à Négrat	Malpe, Renouard	
316	Masset, Jérôme a ^t t	Délégué à Moissac	Palazot, Ferdinand	
317	Masset, J ^r Pierre	Délégué à Grisolles	Estève, Emmanuel	
318	Mauvoisin (s)	Coutelle, Fénel	Lafitte, Jean Urbain	
319	Maugnard, Jean	Délégué à Caumont	Moncefus, Antoine	
320	Mazuc, Marcelin	Délégué à Causse-de	Gasc, Vital	
				Massot, François
				Varney, Jean
				Gelbeck, Paul

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
321	Mercadier François maine	Délégué à Montastuc	Gericet Mariste adjt	
322	Méric Jules Jean	Délégué de Gargasillan	Rouzié Etienne adjoint	
323	Messegué Raymond	Délégué de Tautain	Lamet François	
324	Meuret	Conseiller Général	"	
325	Meulet Antoine	Délégué de Barry Thibaud	Chauderon, André	
326	Meulet, Pierre	Délégué de Montauban	Estève Emmanuel Lafitte Jean Urbain Malfré Bertrand	
327	Miramont, Hippolyte	Délégué de Vignac	Jullian François	
328	Miramont, Pierre maine	Délégué de Labastide de Boule	Gerbaud Alexandre	
329	Meric, Antoine (maine)	Délégué de Belvès	Prefabre Barthélémy	
330	Moine Louis	Délégué à Pissos	Massot François	
331	Molinier Pierre, maine	Délégué à Espiats	Caminade Antoine	
332	Monbazent, Hippolyte	Délégué à Ginals	Vital Jean Pierre	
333	Monbrison (de) Jacques	Conseiller Général	"	
334	Monbrison (de) Georges	Délégué à L'Isle	Carraud, Jean	
335	Moncouet, Omer	Délégué de Gargasillan	Rouzié Etienne adjt	
336	Monédieries	Conseiller d'arrondis.	"	
337	Monties Louis	Délégué de Moissac	Bonnefons, Antonin Gasc, Vital	
338	Mourques, Auguste, Mainz	Délégué à Montricoux de Bellagard	Roux Jean Baptiste	
339	Moussaron	Conseiller d'arrondis.	"	
340	Murat Sidore	Délégué à Tencoulate	Gabet Jean	
341	Nadal, Emmanuel	Délégué à Larrazet	Bequier, Jean	
342	Negré, Pierre	Délégué à Boulou	Granges, Jean	
343	Nonorques, Cathelin	Délégué de Contrieux	Charles, Ernest, adjoint	
344	Noubel, Henri	Délégué à Braxac	Carrière Guillaume	
345	Nougoiré de Laveaut	Délégué à Uzilas	Euchayne, Louis Capitard Etienne	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
346	Paxie, Bernard (avf)	Délégué de Villeneuve	Aché Jean Etienne	
347	Paxie, Jean (avf)	Délégué Lamotte-Capdeville	Sérignes Jean	
348	Pailles, Victor	Délégué de Montaigu	Recoures Pierre	
349	Prisseran, Louis (avf)	Délégué de Barry (Villemaury)	Robert, Jean, Bapt	Chauderon André
350	Palach, Prosper	Délégué de St' Antonin	Viguié Jean	Domfert Emile
351	Panassier Noël	Délégué de Canals	Jardot Jean	
352	Pécharman, Justin	Délégué de Puycornet	Bressanges, Jean avf	
353	Pécharman	Conseiller Marraud	"	
354	Penard, Antoine	Délégué de St' Antonin	Viguié Jean	
355	Pendaries, Antoine	Délégué de Villefranche	Domfert Emile	Eugoreux, Pierre
356	Pescay, Jean Bapt	Délégué de Verdun	Pradelles Firmin S'avf	Majorel Paul 1 ^{er} avf
357	Peujade Ulysse	Délégué de Caylus	Cavaillé Jean dit Julien	Olié Jean
358	Pignères, Louis Marie	Délégué de Vias	Bastide Marcellin	
359	Plantade, Ernest	Délégué de Comminges	Merles Gabriel	
360	Pons	Conseiller Marraud	"	
361	Pouget, Jacques	Délégué de Toulouse	Clamens Antoine	
362	Poujade	Conseiller Marraud	"	
363	Popis, Louis (avf)	Délégué de Bourret	Salat François	
364	Portal, Arthur	Délégué de Laguiole	Gaillefer Félix	
365	Prase - Paris, André	Député	"	
366	Presses, Paul Marie	Délégué de Meauxac	Boye Etienne	
367	Prieur, Antoine	Délégué de Lapeyrouse	Jardot Jean	
368	Rist, Célestine	Délégué de Caylus	Cavaillé Jean dit Julien	Olié, Jean
369	Rabey, Aimé	Conseiller Guinal	"	
370	Raffy, Victor	Délégué de St' Jean de Bouzet	Broussel Jean	Quatlique, avf

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
371	Raspive Edmond	Délégué de Verdun	Gradelles Firmin L'asst Chajorel Paul Joseph	
372	Rattier François adjoint	Délégué de Vabreilles	Garrigou Etienne	
373	Raujol Philippe	Délégué de Cugles	Cavaillé Jean dit Julie olé Jean	
374	Regis Félix	Délégué de Braumont	Maynard Jean Gissot Louis	
375	Rey-Duval	Délégué de Caussade	Variez Jean Delpech, Luc	
376	Rey-Fernand (maire)	Délégué de Cayrac	Portal Pierre	
377	Richard Paul	Délégué de St Nazaire	Bonnat Antoine	
378	Riois Guillaume	Délégué de St Loup	Cononet Antoine	
379	Rivals Pierre ouer	Délégué de Marcellan	Richard Henri	
380	Rivière	Conseiller général	"	
381	Rochet, armand	Délégué de Castelnau-près	Tulac Grégoire	
382	Rolland	Vouatier Constantine	"	
383	Rossignol, Alexis	Délégué de Cugles	Cavaillé Jean dit Julie olé Jean	
384	Roucole Raymond	Délégué de Braumont	Maynard Jean Gissot Louis	
385	Roudil, Joseph	Délégué de Puyconet	Pressanges Jean asst	
386	Rous, Germaine	Délégué de Vicqrols	Serres François	
387	Rouofé-Crab, Pierre	Délégué de Jouffailles	Toullet Stanislas	
388	Rousteau, Félicie	Délégué de Peyriès	Bourgade J-B Bapt	
389	Rouzié, Eustache	Délégué de Castelnau-près	Tulac Grégoire	
390	Rouzieres, Antoine	Délégué de St Sauveur	Lacoste Jean Antoine	
391	Rouzieres, Gabriel	Délégué de Valence	Langlade Jean	
392	Ruamps Henri	Délégué de St Hilaire de Bulmuz	Rouillet Jean	
393	Vahuc J-B Marie	Délégué de Labarthe	Restigues J-B Bapt Thouret	
394	Vainctavit Gabie	Délégué de Lamotte-Camont	Tauzich Antoine	
395	St Amans, Hubert	Délégué de Puylarozy	Lestang, J-Bierre	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
396	St Escupery (r) aloys	Délégué d'Espalais	Lavouge, Laurent	
397	St Escupery (r) (Henri)	Délégué de Martignac	Martin, Pierre	
398	St Genies, armand	Délégué de Genestières	Maly, Vital	
399	St Martin (r) Charles	Délégué de Vertum	Pradelles Simon ^{2^e adjt} Majorat, Paul ^{1^e adjt}	
400	St Romas, antoine	Délégué de Vazrac	Bastide, Marcellin	
401	Salors	Conseiller Général	"	
402	Salceses, Bertrand (maire)	Délégué de Coutures	Lamarque, François, adjt	
403	Salles, alfred	Délégué de St Cirice	Monestès Gabriel	
404	Savy, aine' Leopold	Délégué de Caussade	Savy, Jean	
405	Savignac, antoine (maire)	Délégué de Puylagarde	Delpech, J. Paul	
406	Scorbiac (r) Bruno	Délégué de Lacourt St Simon	Garnigues, Guillaume	
407	Seguila, Marthe (mme)	Délégué de Belmontet	Planès, adrien	
408	Seignouret, armand	Délégué de Montech	Daugé, Raymond	
409	Serilhac, Pierre	Délégué d'Esparsac	Rey, Jean	
410	Séronnie F ^r Bap, (adjt)	Délégué de Rougrevise	Catafie Edouard	
411	Serres, Jean	Délégué de Lapauvaise	Hétaille Jean	
412	Serres, F ^r Pierre (maire)	Délégué de Lapeyrouse	Sabatut, Pierre	
413	Serres, François	Délégué de Beaumont	Desquines Jean	
414	Severac (r)	Conseiller Général	Maynard Jean	
415	Vicard, alexandre (maire)	Délégué de Montalbat	Gaspin Benjamin	
416	Vicard, antoine	Délégué de Molières	Bonnet F ^r Baptiste	
417	Sivire	Conseiller d'arrondist	"	
418	Sivire Pierre	Délégué de Belmontet	Planès, adrien	
419	Solacroup, François	Délégué de Pouzac	Montagnac, Urbain	
420	Sollerolle, Jean	Délégué de Castelnau-en-	Ullas, Raymond	
			Dousset, Bernard	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
H21	Soubies, Henri	Délégué de Vigueron	Miquel, Antoine	
H22	Soulard, Auguste	Délégué de Boudou	Granges, Jean	
H23	Souleil Jules	Délégué de Montauban	Estève, Emmanuel Lafitte, Jean, Urbain Malzie, Fernand	
H24	Souloumiac, Jean	Délégué de Cayresch	Manchard, Joseph	
H25	Souppa Michel	Délégué de Caussade	Carruy, Jean Delpech, Paul	
H26	Sourice, Jean (maire)	Délégué de Pouyred	Salat, François	
H27	Soussirac, Daniel	Délégué de Pressols	Ginestet, Jean	
H28	Sabarly, Louis	Délégué de Septfonds	Haissières, Jean	
H29	Salabot, Pierre	Délégué de Vallauriscon	Miquel, Antoine	
H30	Cartanac, Raymond	Délégué de Bagganard et L.	Froussel, Auguste	
H31	Cartanac, Théodore	Délégué de Gimat	Purmouch, Emmanuel	
H32	Lauziac, Antoine, maire	Délégué de Lannuzet	Beigie, Jean	
H33	Leissié-Solier, Pierre	Délégué de Vimbo	Fenie, Pierre, fils,	
H34	Gervade Joseph	Briassac (Délégué de)	Garrido, Guillaume	
H35	Leuchères, Jean, maire	Délégué de Gazals	Touvet, Antoine (Rot 1972)	
H36	Leulle Roger	Délégué de Commeont	Goczonek, Pierre	
H37	Khau, Jean	Délégué de Négrépolis	Menescal Victor Combrial, Jules	
H38	Le Scou, Celestin	Délégué de Négrépolis	Menescal Victor Combrial, Jules	
H39	Chouron, Albert	Délégué de Négrépolis	Menescal Victor Combrial, Jules	
H40	Lissine, Augustin	Délégué de Marignac	Ladetage François	
H41	Tournié, Etienne	Délégué de Larit	Gaillard, Adrien	
H42	Gouzel Pierre	Délégué de Castelnau	Ollas, Raymond Dousset, Bernard	
H43	Frémouillères, Antoine	Délégué de Mouillac	Fénié, Bertrand	
H44	Frémouillères, Jean maire	Délégué de Gramont	Subarry, Jean	
H45	Gressens	Conseiller Narroud	"	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUES. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
446	Gribert, Etienne	Délégué de Valence	Rante, Dominique marly, Jean	
447	Gurnoques, Paul, Hippolyte	Délégué de Noé	Batut, Justine	
448	Kalata (de), Maire	Délégué de Pélissanne	Chabret de Rieu	
449	Kales, Julian	Délégué de Bruniquel	Linas, J ⁿ Bapt ^e	
450	Maysse, Paul	Délégué de Verhae-leson	Miquel, Antoine	
451	Verbier, Justine	Délégué de Caussade	Varney, Jean Delpech, Paul	
452	Verdier, Antoine	Délégué de Lagrasse	Peteille, Jean Cabatet, Pierre	
453	Verdier, Jean	Délégué de Castelnau-d'Aspet	Ailhaud, Raymond Dousse, Bernard	
454	Verdier, Jean Pierre	Délégué de Castelnau-d'Aspet	Ailhaud, Raymond Dousse, Bernard	
455	Verré, Paul, Maire	Délégué de Montbartier	Jambart, Pierre	
456	Veyre, Bernard	Délégué de Nestours	Esperou, Gérard	
457	Viatar, Jean	Délégué de Bruniquel	Linas, J ⁿ Baptiste	
458	Vintge, Cyprien	Délégué de Buquois et M.	Henri, Antoine	
459	Vigué, François	Délégué de Lavaqueresse	Gibert, Albert	
460	Vignes, Jean, Marie	Délégué de Sorèze	Emmoulin, François	
461	Villeneuve, Paul	Délégué de Narbonne	Picous, Paul	
462	Yori, Jean, Maire	Délégué de Sistols	Bayonne, Lucien	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Montauban , le 18 octobre 1897



A handwritten signature in ink, appearing to read "F. C. auus".

DÉPARTEMENT
de Tarn et Garonne

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

(3)
MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU 1^{er} BUREAU DE VOTE.

(N^os 1 à 154 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 18 octobre 1897 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour e scrutin.	
1	Alché aine Conseiller d'arrondissement		D.	D.	EYB	
2	Albert, Jean Délégué à la commune de l'école		D.	D.	BB	
3	Aliés Léopold Délégué à la commune de St Antonin		D.	D.	BB	
4	Albouy Jean Délégué à la commune de Orgueil		D.	D.	BB	
5	Albuques, Barthélemy Délégué à la commune de St Juliette		D.	D.	BB	
6	Ambal, Marthe, aff Délégué à la commune de Garcies		D.	D.	BB	
7	Andrieu Hippolyte Délégué à la commune de Peuglagarde		D.	D.	BB	
8	Anglade Conseiller d'arrondissement		D.	D.	EYB	
9	Anglade, Paul Délégué à la commune de St Sardos		D.	D.	BB	
10	Arrodes, Guillaume Délégué à la commune de Montferrier		D.	D.	BB	
11	Arrafat Jean (actuel) Délégué à la commune de Sabastide en Temple		D.	D.	BB	
12	Artous, Jean Pierre Délégué à la commune de St Projet		D.	D.	BB	

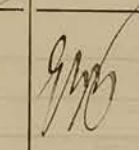
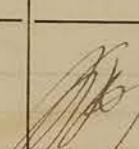
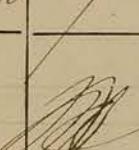
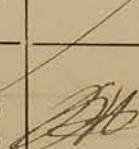
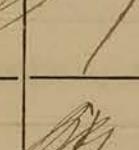
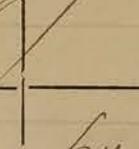
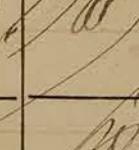
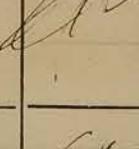
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Ottie Conseiller d'arrondissement		D.	D.		
14	Audouy Louis Délégué de la Commune de Broule		D.	D.		
15	Auriacat quillu Délégué de la Commune de Balignac		D.	D.		
16	Aurientis Joseph Délégué de la Commune de Lafrançaise		D.	D.		
17	Cusset Emile Délégué de la Commune de Molières		D.	D.		
18	Ary Maurice Délégué de la Commune de Labastide St Pierre		D.	D.		
19	Auzeric Jacques Délégué de la Commune de Mansouville		D.	D.		
20	Bachet Catinau adjoint Délégué de la Commune de Castanet		D.	D.		
21	Bachala Jean Délégué de la Commune de St Corquer		D.	D.		
22	Baleye Auguste Délégué de la Commune de Montbestrus		D.	D.		
23	Balm alpinien Délégué de la Commune de Vautillac		D.	D.		
24	Bavaire Jean adjoint délégué de l'Honor de los.		D.	D.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Barren, Jean Délégué de la Commune de Meyrueis		D	D.	<i>M</i>	
26	Baron, Jean Conseiller Général		D	D.	<i>M</i>	
27	Barthe Coutillier d'arrondissement		D	D.	<i>M</i>	
28	Barthe, Clément Délégué de la Commune de Montpezat		D.	D.	<i>M</i>	
29	Baunastre, Jean Loubet, Délégué de la Commune de Maumusson		D.	D.	<i>M</i>	
30	Baylet, Philippe Délégué de la Commune de Meoissac		D.	D.	<i>M</i>	
31	Bayroux, Elie Délégué de la Commune de Castelsagrat		D	D.	<i>M</i>	
32	Becabestre, Jean Délégué de la Commune de Faudouas		D	D.	<i>M</i>	
33	Berardomet, Jean adjoint Délégué de la Commune de Corrèze		D.	D.	<i>M</i>	
34	Beaufort, Eugène Maire, Délégué de la Commune de Genébrières		D.	D.	<i>M</i>	
35	Béderet, Jean Délégué de la Commune de Mossetbeton		F	D	<i>M</i>	
36	Bedouche Coutillier d'arrondissement		D.	D.	<i>M</i>	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Bégué François Délégué de la commune de Beaumont		D.	D.	✓	
38	Belluc Bernard Délégué de la commune de Albeuve - Pergonne		D.	D.	✓	
39	Belmont Hippolyte Délégué de la commune de Réalville		D.	D.	✓	
40	Berdeges Pierre Délégué de la commune de Lamptas		D.	D.	✓	
41	Bergougnan Antoine Délégué de la commune de Moissac		D.	D.	✓	
42	Bergougnou C. adjoint Délégué de la commune de Lavaurette		D.	D.	✓	
43	Bertrand Achille (main) Délégué de la commune de Montbégui		D.	D.	✓	
44	Bertrand Émile Délégué de la commune de M. Porquier		D.	D.	✓	
45	Bézoutain adjoint Délégué de la commune de Vacaïelle Lison		✓	D.	✓	
46	Besset de Gossy Paul Délégué de la commune de Brioule		D.	D.	✓	
47	Bessede Jean Bertrand Délégué de la commune de Montricoux		D.	D.	✓	
48	Bessières Conseiller d'arrondissement		✓	D.	✓	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Besson apôt. Délégué à la commune de Serfeil		F	D	/	
50	Bila Guillaume Délégué à la commune de St Nicolas		D.	D.	/	
51	Bila Joseph Délégué à la commune de St Nicolas		D.	D.	/	
52	Blanc Henri Délégué à la commune de Négréprelisse		F	D.	/	
53	Blaret Pierre Délégué de la commune de Moissac		D.	D.	/	
54	Blayssol Louis Délégué à la commune de Lèquespie		F	D	/	
55	Bonafous Constant Délégué à la commune de Parisot		D.	D.	/	
56	Bonnais Conseiller d'arrondissement		D.	D.	/	
57	Bonnays Jean Délégué à la commune de Montpeyroux		D.	D.	/	
58	Bonnet Gérard Délégué à la commune de Labastide		D.	D.	/	
59	Bordaries Conseiller général		D	D	/	
60	Borde Henri Délégué à la commune de Moissac		D.	D.	/	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Bondes, Pierre Délégué de la Commune de St Michel		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
62	Boué Hippolyte Délégué de la Commune de Verdun	Pratelles Firmin (2 ^e ass ^t)	D.	D.	<i>[Signature]</i>	Remplace Mr. Mme empêché pour cause de maladie
63	Bourès Benjamin Délégué de la Commune de St Antonin		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
64	Bourgeat Louis Conseiller Général		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
65	Bourguet Emmanuel Délégué de la Commune de Golfech		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
66	Bourgeat Pierre Délégué de la Commune de Larit		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
67	Bourthoumieu Conseiller d'arrondissement		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
68	Bousquet Antoine Délégué de la Commune de Beaumont		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
69	Bouzignac Conseiller d'arrondissement		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
70	Bouzigues Jules Conseiller d'arrondissement		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
71	Boyer Louis Délégué de la Commune d'Albiac		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
72	Brassier Antoine Délégué de la Commune de Mondar		D.	D.	<i>[Signature]</i>	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^{er} tour de scrutin.	au 3 ^{er} tour de scrutin.	
73	Bravat Vincent Délégué de la Commune de Sachapelle.		D	D.		
74	Brechan Eugène, l'ayt Délégué de la Commune de Montaigu		D.	D.		
75	Brousse Jean, maire Délégué de la Commune de l'Hôpital des Fossés		D.	D.		
76	Brousse Maury Jean Délégué de la Commune de Puygaillard à Monclar		D.	D.		
77	Brousses Paul Délégué de la Commune de St Antonin		F	D.		
78	Bru abbé Délégué de la Commune de Montaigu		D.	D.		
79	Bru Pierre père Délégué de la Commune de Castelsarrasin		D.	D.		
80	Bruquieres Camille Délégué de la Commune de Monbarla		D.	D.		
81	Bruun Louis Délégué de la Commune de Castelsarrasin		D.	D.		
82	Bruyères Albert Délégué de la Commune de Miramont		D	D.		
83	Bresquet Philippe Délégué de la Commune de Belbèze		D.	D.		
84	Cabrit Alexandre Délégué de la Commune de Parisot,	Falgaixat, Elie	F	D.		En remplacement de M. Cabrit empêché pour cause de maladie

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Gabril J. Alexandre Délégué de la Commune de Roquecor		D.	D.	P	
86	Gachau Ludovic Délégué de la Commune de Montech		D.	D.	Y	
87	Gadot Martin Délégué de la Commune de Poujols		D.	D.	P	
88	Galas J. Maire Délégué de la Commune de Corbarieu		T	D.	P	
89	Calassou Raymond Délégué de la Commune de Montaigu		D.	D.	P	
90	Calvet Jean Délégué de la Commune de St Vincent r. caussade		D.	D.	Y	
91	Gambon Hippolyte Conseiller Général		D.	V		
92	Gambon, Ludovic Délégué de la Commune de Monclar		D.	D.	Y	
93	Gaminade Philippe Délégué de la Commune de Lavilledieu		D.	D.	P	
94	Ganredon Albert Délégué de la Commune de Galence		D.	D.	P	
95	Gancet Pierre Délégué de la Commune de Golfech		D.	D.	P	
96	Gandol Francois Délégué de la Commune de Mansouville		D.	D.	P	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Ganihac amédée Délégué de la Commune de Labastide de Berme.		D.	D.	B	
98	Gantauzel Louis Délégué de la Commune de Espinades		D.	D.	B	
99	Ganteuil Jean Délégué de la Commune de St Nicolas		D.	D.	B	
100	Ganteloup auguste Délégué de la Commune de L'esparsac		D.	D.	B	
101	Garella Raymond Délégué de la Commune de Labourgade		D.	D.	B	
102	Gaperan Charles Délégué de la Commune de Montauban		D.	D.	B	
103	Gangras Julie aff Délégué de la Commune de Noissac		D.	D.	B	
104	Capin Achille Délégué de la Commune de St Antonin	Dormesfort Eustache 2 ^e supp	D.	D.	B	Remplacement du Capin délégué pour cause de maladie et M ^r Niquet 1 ^{er} suppléant empêché pour cause d'infirmities
105	Capin Eugène (maire) Délégué de la Commune de Faylarogue		D.	D.	B	
106	Carmartin Ernestine Maire Délégué de la Commune de St Arroumex		D.	D.	B	
107	Carmas Conseiller Général		D.	D.	B	
108	Carbonel Conseiller Général		D.	D.	B	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Carles, Sylvain Délégué de la commune de Montesquieu	:	D.	D.	✓	
110	Carlou, Blaise, Eugène Délégué de la commune de Castelsavassan	:	D.	D.	✓	
111	Cartaillé, Jean Délégué de la commune de Négracelisse	:	D.	D.	✓	
112	Carrère, Jacques Eugène Délégué de la commune de Se Lause	:	D.	D.	✓	
113	Carrère, Pascal Délégué de la commune de Beaumont	:	D.	D.	✓	
114	Gastangt, Jean Délégué de la commune de St Amans de Montaigu	:	D.	D.	✓	
115	Gastères, Louis Délégué de la commune d'Asques	:	D.	D.	✓	
116	Gastex, Antoine Délégué de la Commune de Galence	:	D.	D.	✓	
117	Gastex, Pierre Délégué de la commune de Castelferrus	:	D.	D.	✓	
118	Gatalan, Antoine Délégué de la commune de Gensac	:	D.	D.	✓	
119	Gavaillé, Jean Délégué de la commune de Laylus	:	D.	D.	✓	
120	Gazzasius, Félix Délégué de la Commune de Montaigu	:	D.	D.	✓	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Lazalens, Jean Délégué de la Commune de Piquecos		D.	D.	✓	
122	Lelsis, Bernard Délégué de la Commune de Malause		D.	D.	✓	
123	Chabrie, Adrien Député		D.	D.	✓	
124	Chanoury, Louis, adj. Délégué de la Commune de St Amans de Bellaguet		D.	D.	✓	
125	Chanut, Thomas Délégué de la Commune de Vauvertiere		D.	D.	✓	
126	Charles, Joseph Délégué de la Commune de Montpeyrat		D.	D.	✓	
127	Charles, Philippe Délégué de la Commune de Montech		D.	D.	✓	
128	Charrie, Louis Délégué de la Commune de St Projet		D.	D.	✓	
129	Chassat, Louis Délégué de la Commune de St Antonin		✓	D.	✓	
130	Chastel Fabre, Jean, Marie, Maire Délégué de la Commune Auterive		✓	D.	✓	
131	Chaubert François Délégué de la Commune de Bressols		D.	D.	✓	
132	Clamens, Guillaume Délégué de la Commune de Lamprosas		D.	D.	✓	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^e tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Cluzel Jean, ancien Délégué de la Commune de Lauzerte		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
134	Cluzet Jean (maire) Délégué de la Commune de Verdun		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
135	Lombadazou Honoré Délégué de la Commune de Lacaus-Montenauv		a voté à la 2 ^e section		D.	a voté à la 3 ^e section en 1 ^e tour
136	Lombadazou Paul Délégué de la Commune de Ourfort		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
137	Combefiac Etienne (maire) Délégué de la Commune de Villefranche		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
138	Combelle Renard (maire) Délégué de la Commune de Sacour de M.		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
139	Combey, ancien, adj. Délégué de la Commune d'Auxanville		F	D.	<i>[Signature]</i>	
140	Poste (de) Arthur (maire) Délégué de la Commune de Montgoi		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
141	Cougotreux, ancien (maire) Délégué de la Commune de Reynies		F	D.	<i>[Signature]</i>	
142	Coutatys Vital Délégué de la Commune de St Vincent-Lespinasse		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
143	Coulonjeau Marcellin Délégué de la Commune de Montauban		D.	D.	<i>[Signature]</i>	
144	Coulom Fr'antoin Délégué de la Commune de St Nauphary		D.	D.	<i>[Signature]</i>	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
145	Coulomme, Louis, Maire Délégué de la Commune de Villebrunnière		D.	D.	✓	
146	Coulon Louis, Maire Délégué de la Commune de Gauvretière		D.	D.	✓	
147	Courreau Jean, Maire Délégué de la Commune de Comberouger		D.	D.	✓	
148	Courdy, Pierre Délégué de la Commune de Escatalens		D.	D.	✓	
149	Courrèges (a) Joseph Délégué de la Commune de Monteils		D.	D.	✓	
150	Courrèges Mathieu, Maire Délégué de la Commune de Montgaillard		D.	D.	✓	
151	Courtes François Délégué de la Commune de St Cirq		D.	D.	✓	
152	Courtois Conseiller Général		D.	o vote 2 ^e section	✓	o vote à la 2 ^e section 3 ^e tour
153	Courtois de Vicose, Franck Délégué de la Commune de Jacourt St Cierre		✓	D.	✓	
154	Crabières Joseph, Curé, Curé, Délégué de la Commune de Montjoi		D.	D.	✓	

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 154 électeurs.

A Montauban , le 30 octobre 1897.

Le Préfet, PÉFET
Le Secrétaire général



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de
" " Cent Cinquante trois
" " Cent Cinquante trois
" " Cent Cinquante trois

émaragements pour le 1^{er} tour de scrutin.

le 2^e idem.

le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

A large, cursive signature in black ink.

Les Scrutateurs,

Two cursive signatures in black ink, one above the other.

• point low

"

Pulletas anillos de
la pieza

10

Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

Candidat Républicain Progressiste

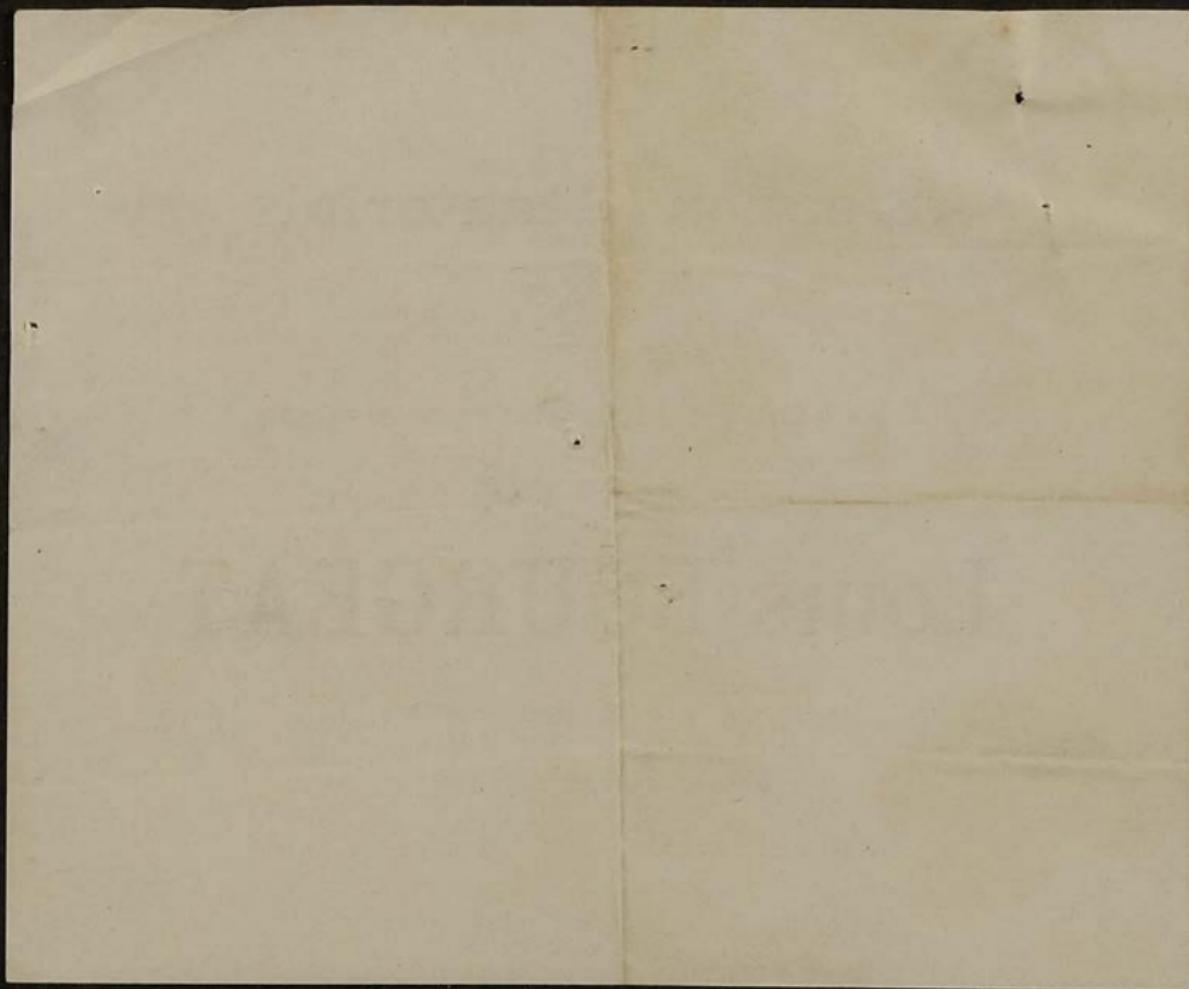
Louis BOURGEAT

Chevalier de la Légion d'Honneur

Maire de La Magistère

Conseiller général de Tarn-et-Garonne

61



Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

Candidat Républicain Progressiste

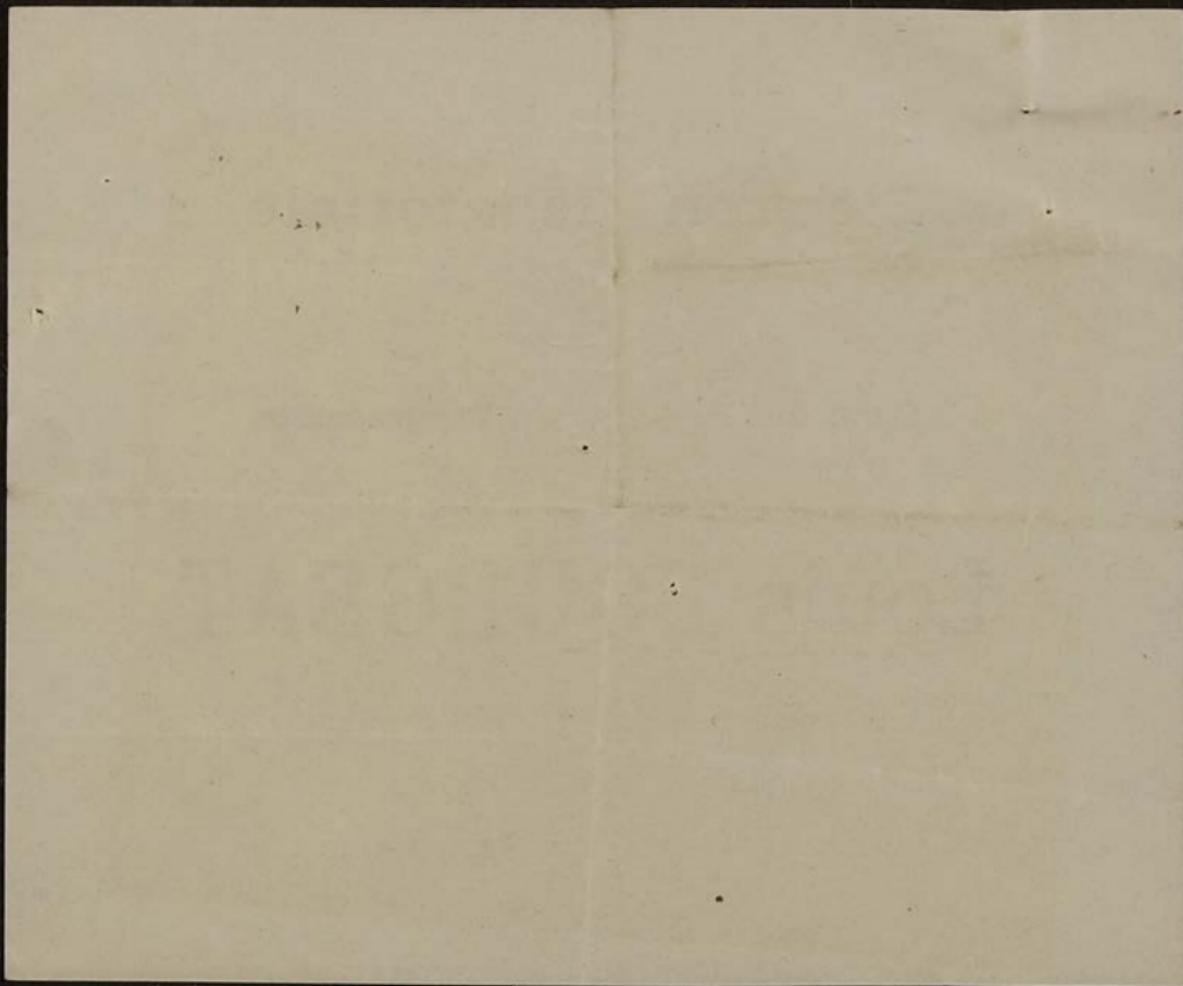
~~Louis BOURGEAT~~

Chevalier de la Légion d'Honneur

Maire de La Magistère

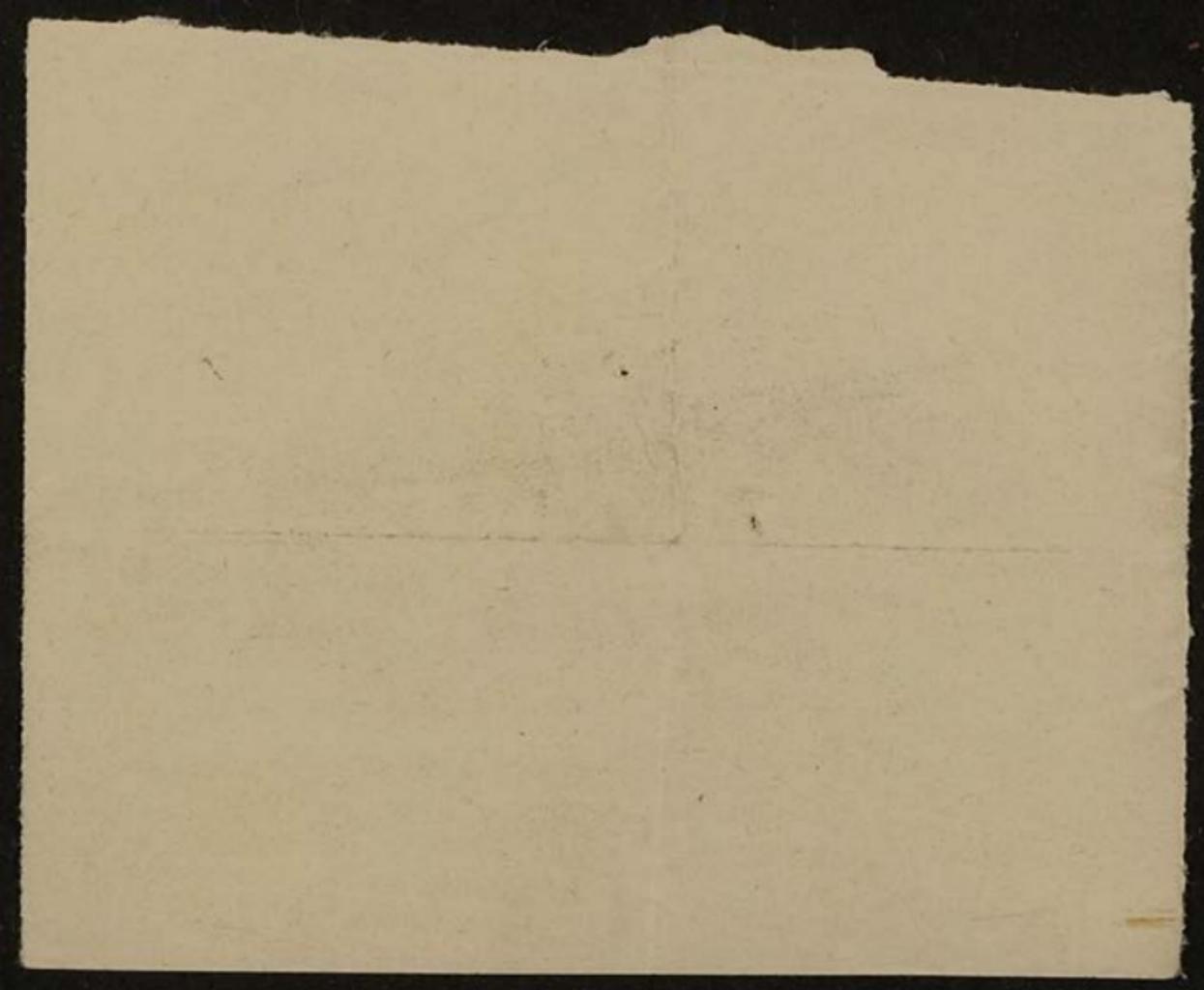
Conseiller général de Tarn-et-Garonne

61



July

11



Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

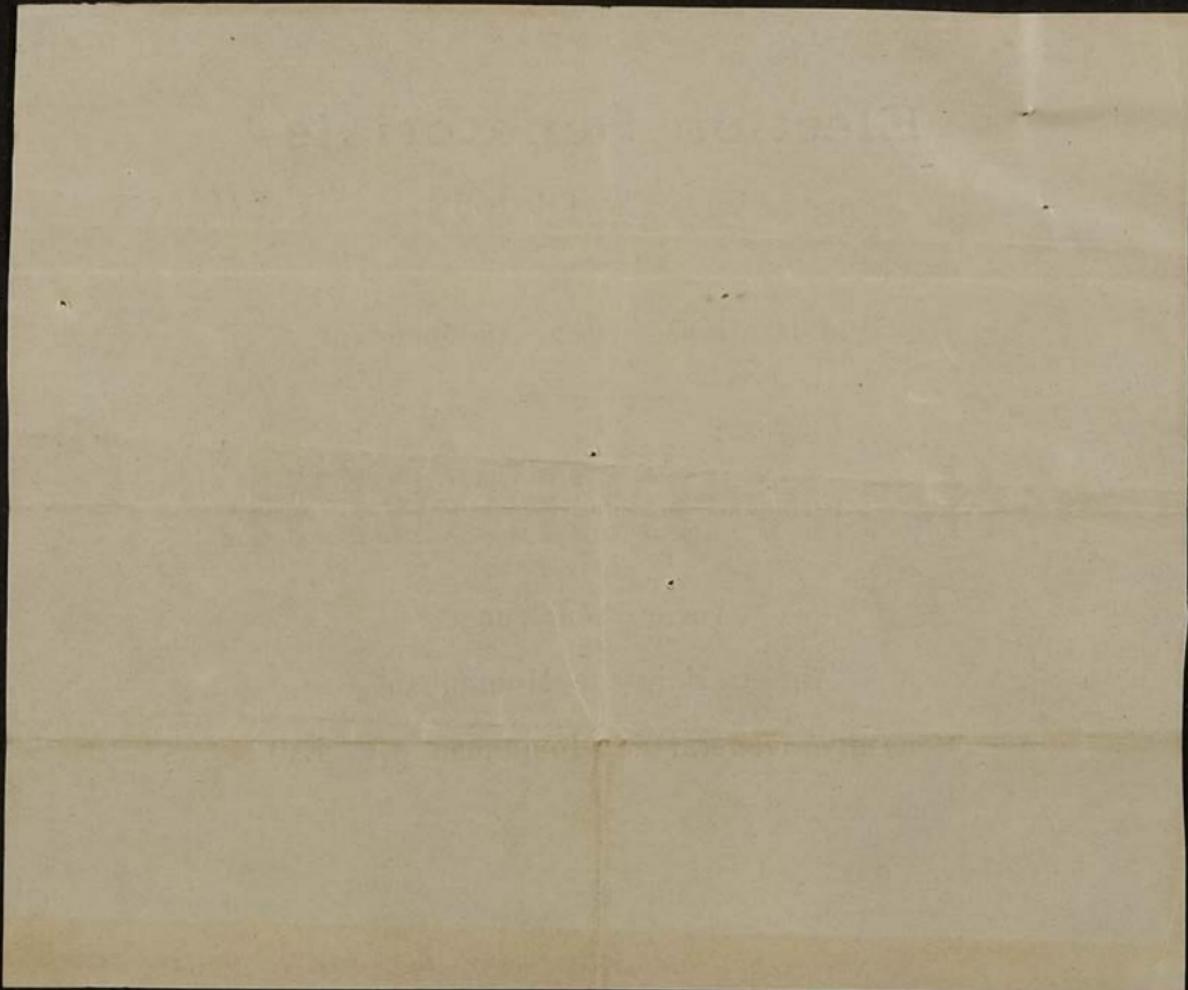
Candidat Conservateur Indépendant

Henri DELBREIL

Ancien Sénateur

Ancien Maire de Montauban

Conseiller Général de Montauban (C^{lou} Est)



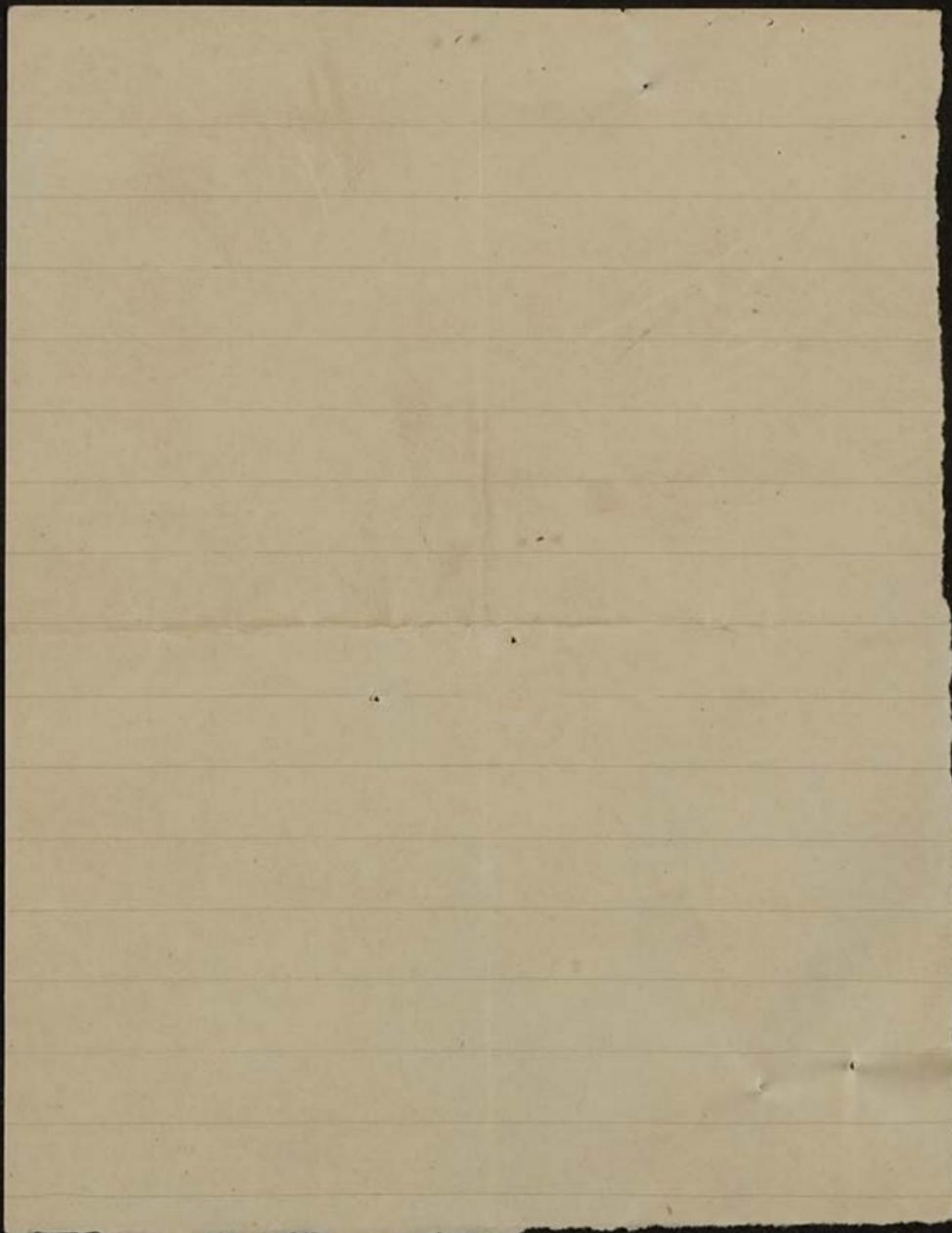
16

7224.25
16590.20
~~16012.80~~
~~400~~
1000.
3000

44227.45
2215.55

46443.00

62,086.32



Election Sénatoriale du 31 Octobre 1897.

A. CATUSSE

Acad
Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Contributions Indirectes
Candidat Républicain

TYP. GUILLAU

11

Gothiel — 116
Bossewick — ?
Sethel — 64
Con

GRAND CAFÉ MILLE-COLONNES

A MONTAUBAN

TENU PAR B. LABORDE

Maison fondée en 1753, la plus ancienne de la Région, entièrement restaurée à neuf, fréquentée par la meilleure société.

DEUX BILLARDS EXCELLENTS
TRÈS BIEN ENTRETIENUS

TOUTES LES CONSOMMATIONS SONT DES PREMIÈRES MARQUES

Spécialité de la **BIÈRE POUSSET**

la Reine des Bières Brunes de MUNICH

Monsieur LABORDE par un traité, est seul concessionnaire de c'est excellent Nectar
VENTE ABSOLUMENT EXCLUSIVE A MONTAUBAN

CAFÉ MILLE-COLONNES

Prière de ne pas confondre la BIÈRE POUSSET avec des produits similaires

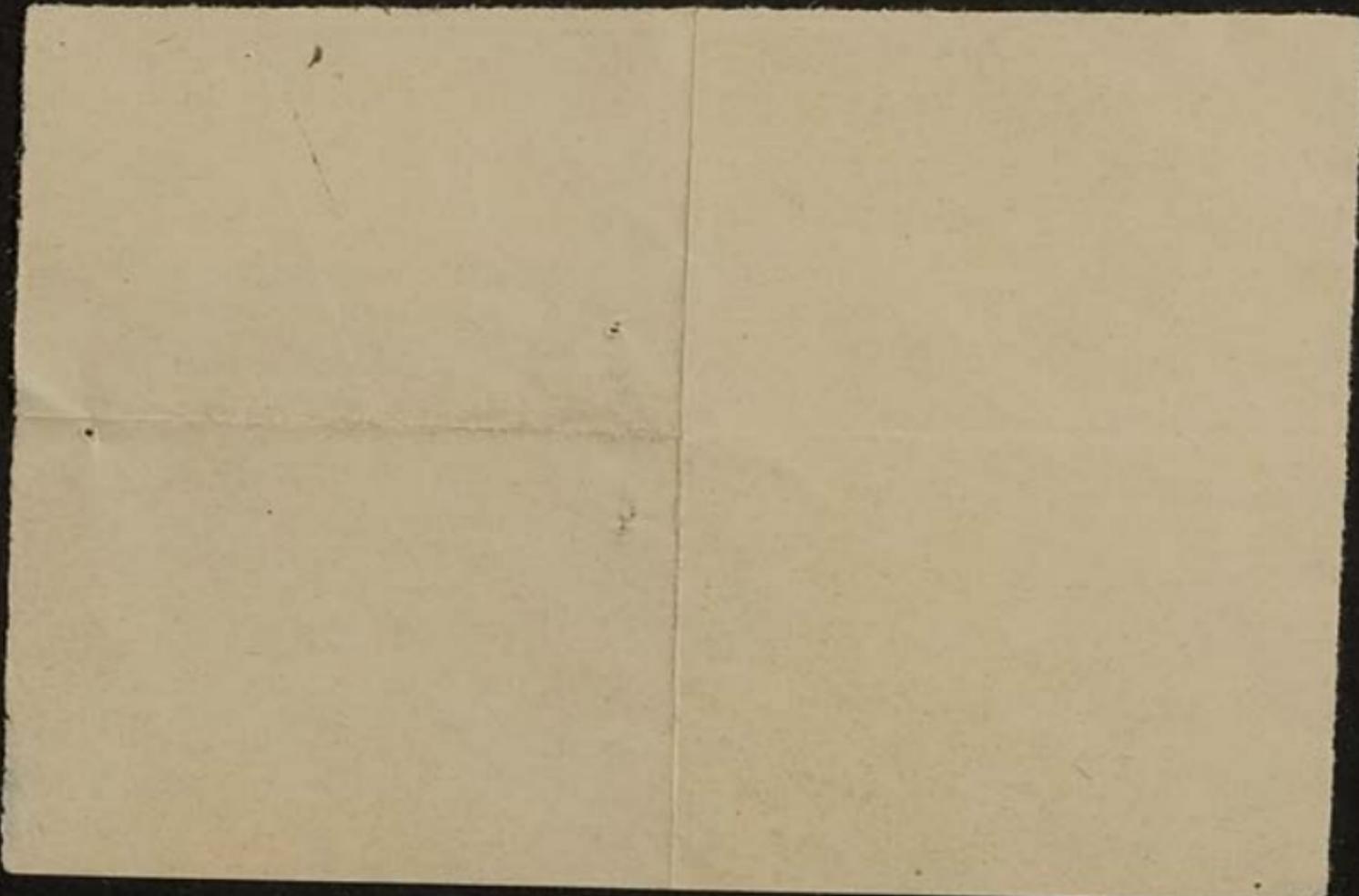
Le meilleur accueil sera fait à

Messieurs les Militaires.

Allez au **CAFÉ MILLE-COLONNES**, Messieurs et vous y prendrez des consommations de premier choix, à des prix très modérés.

18

Wm



Aug.

19

meilleur

Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

Candidat Républicain Progressiste

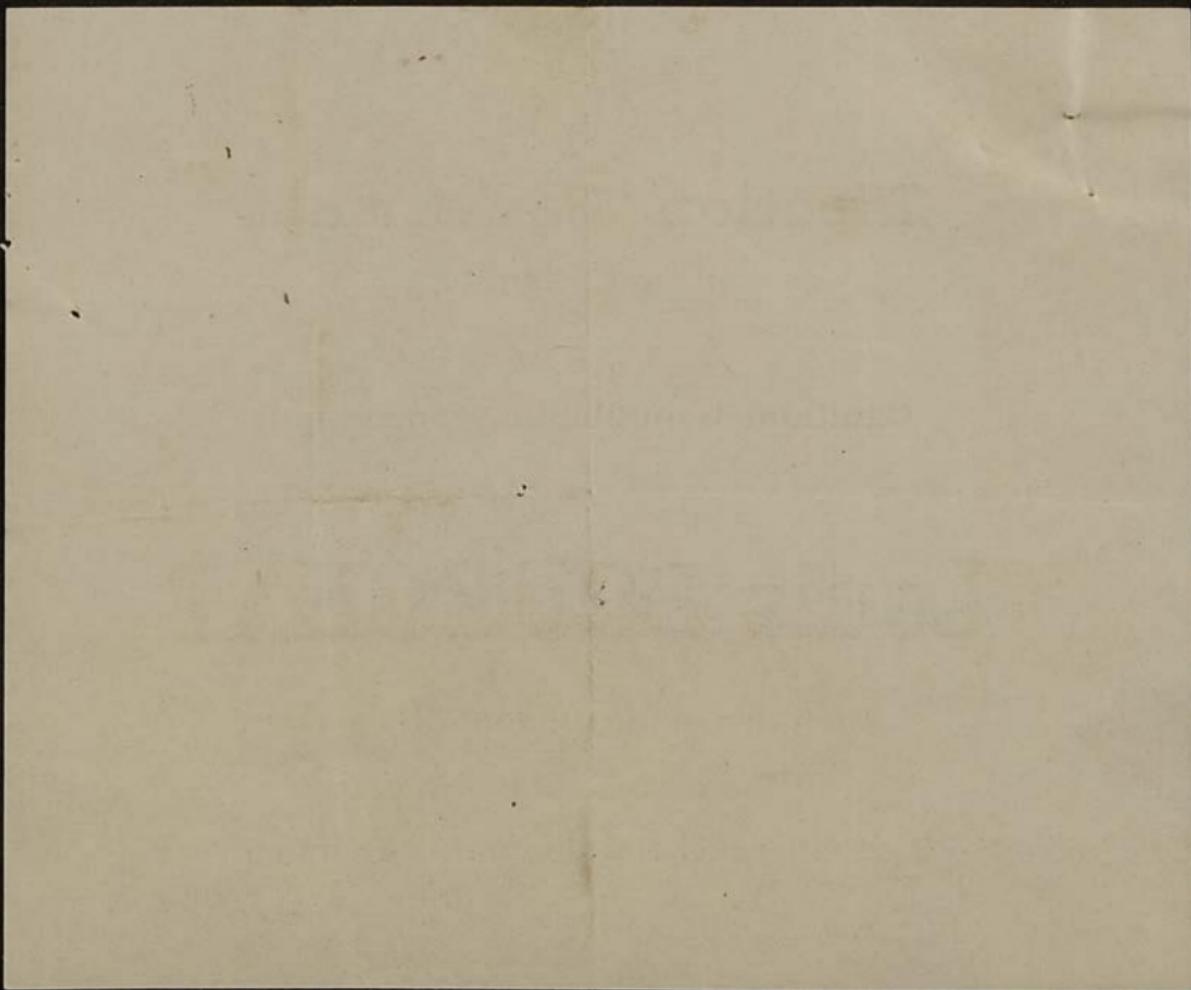
~~Louis BOURGEAT~~

Chevalier de la Légion d'Honneur

Maire de La Magistère

Conseiller général de Tarn-et-Garonne

de



Avril

Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

Candidat Républicain Progressiste

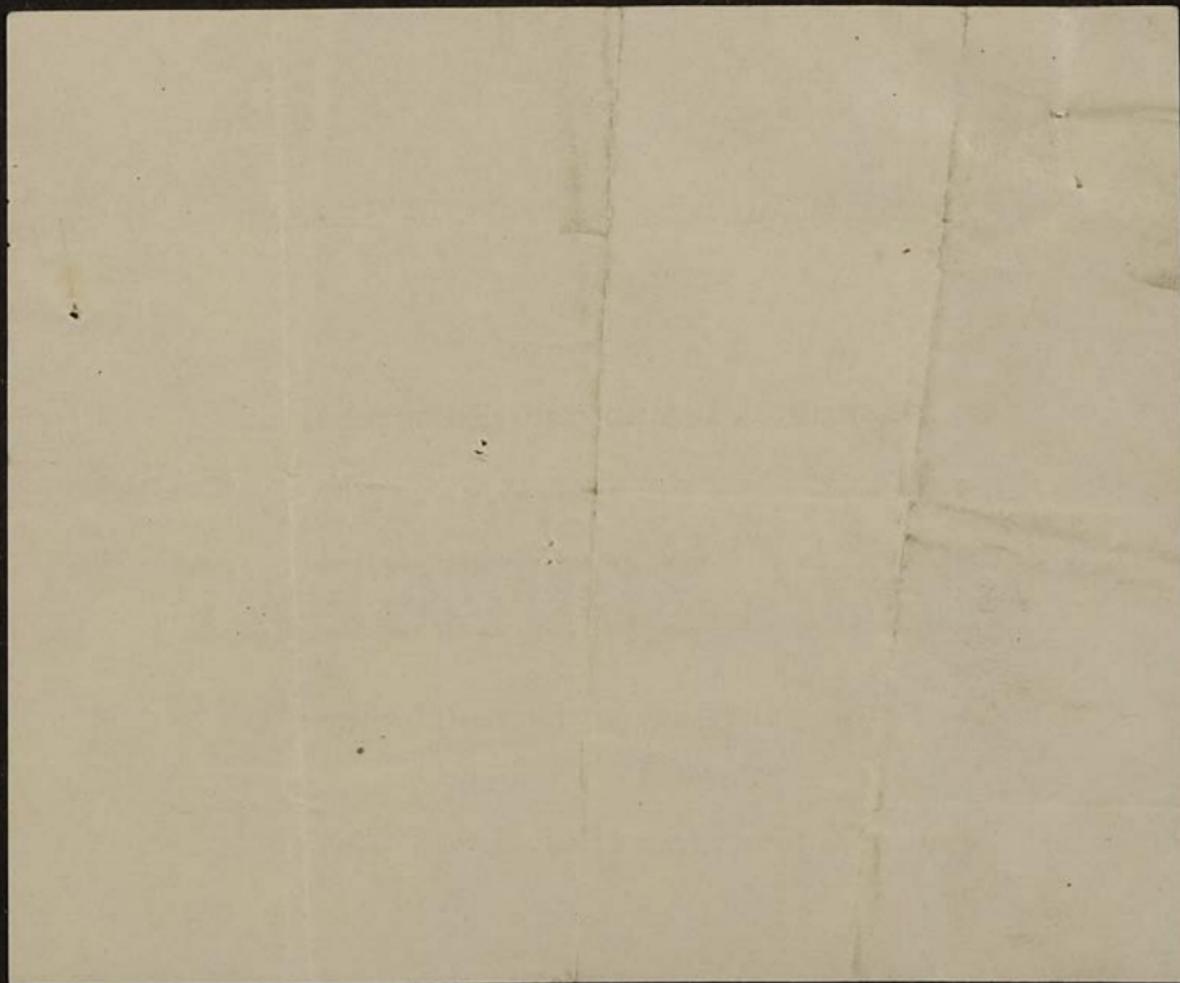
Louis BOURGEAT

Chevalier de la Légion d'Honneur

Maire de La Magistère

Conseiller général de Tarn-et-Garonne

16



Love-Lotus

Hullettia amnes
de la min section

7

Election Sénatoriale du 31 Octobre 1897.

~~ERNEST de MAUVOISIN~~

Conseiller Général

Candidat des Réformes Démocratiques

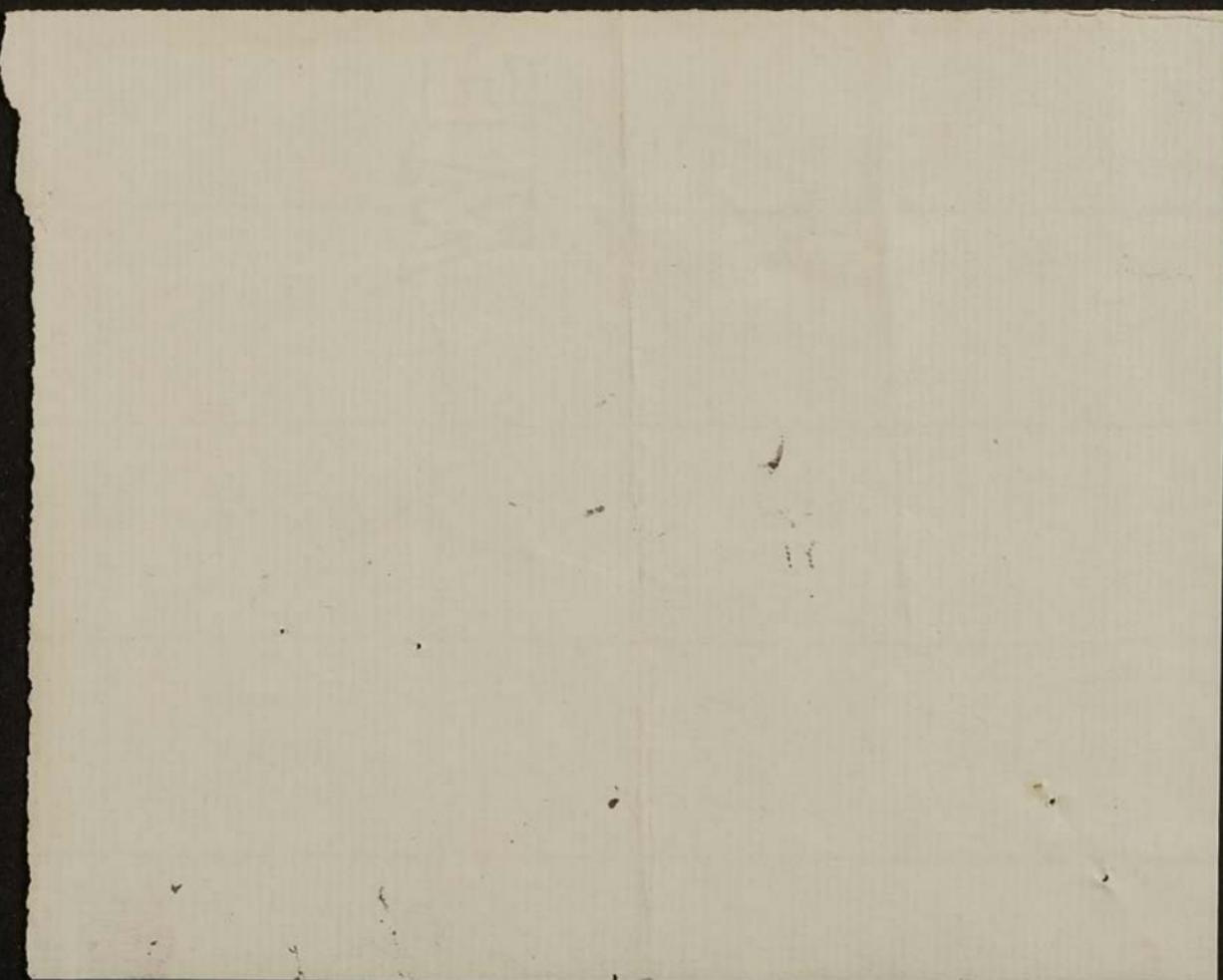
JMP. GET. L.

22

2 cent

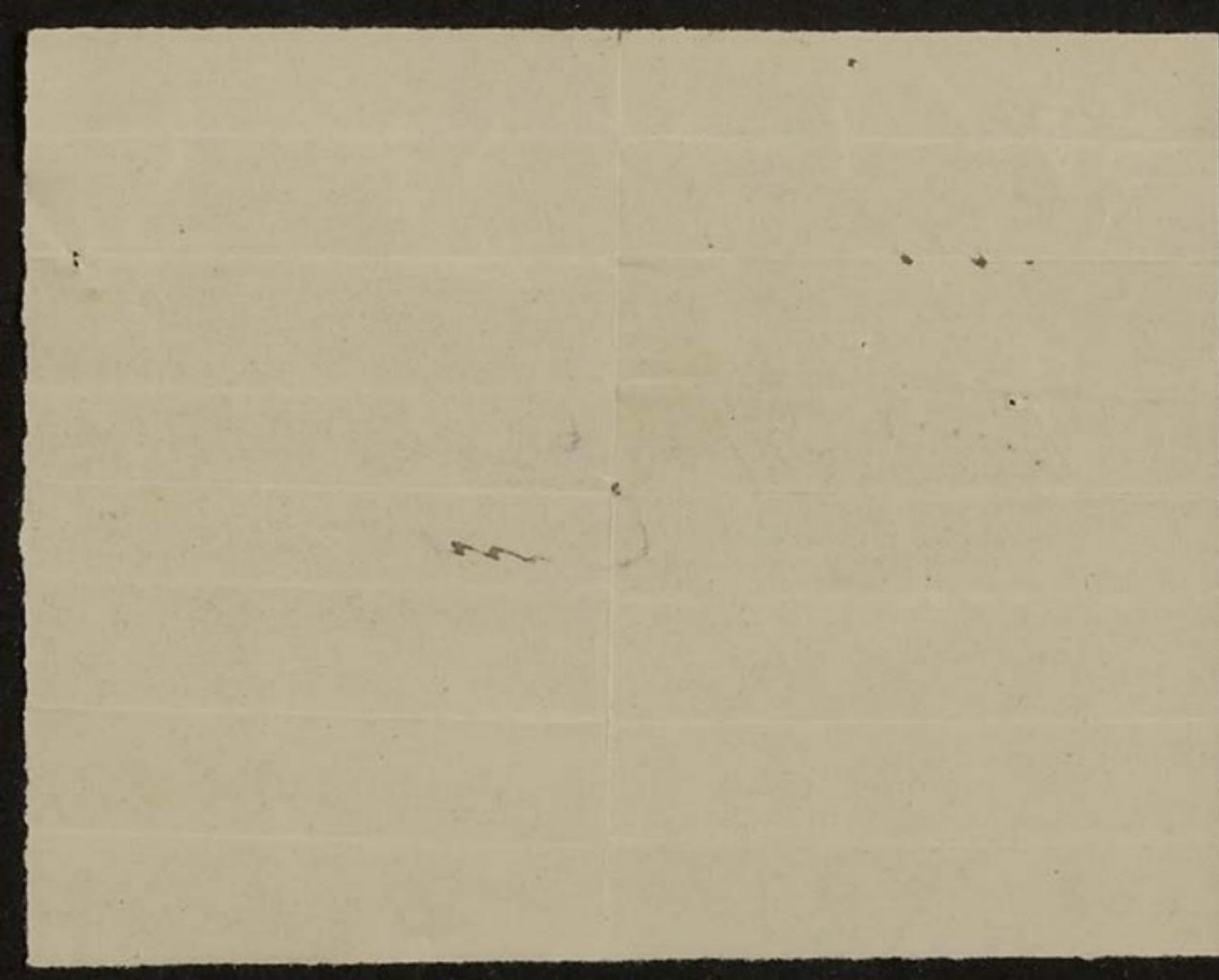
W³

thin air
dry



23

Surf
End - 2
Surf End 3
Surf End 1



24

L. C. M.

A. D. B.

J. W. M.

Chas. M.
J. W. M.

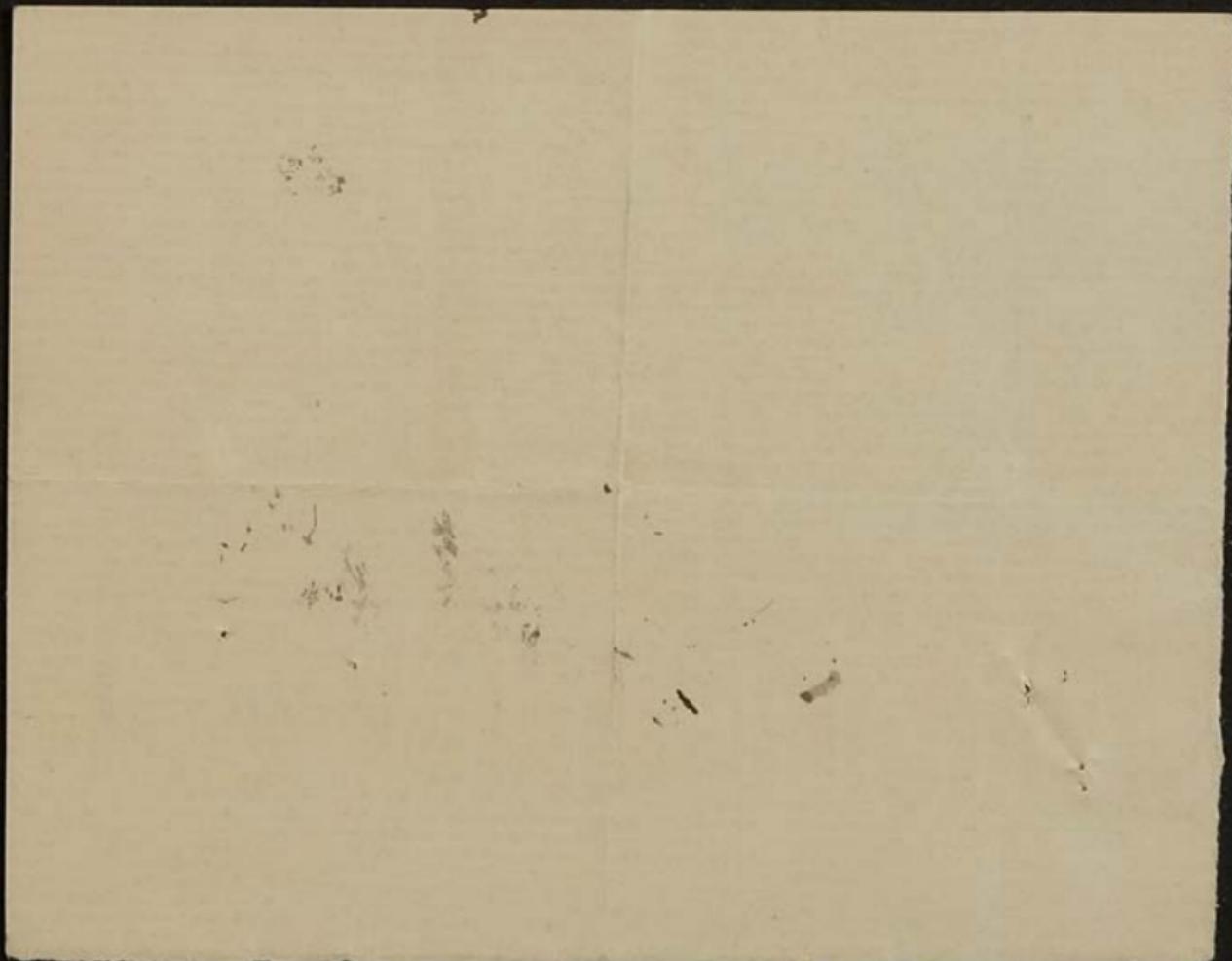
52

John H. C. H.
Lansing
2

1869

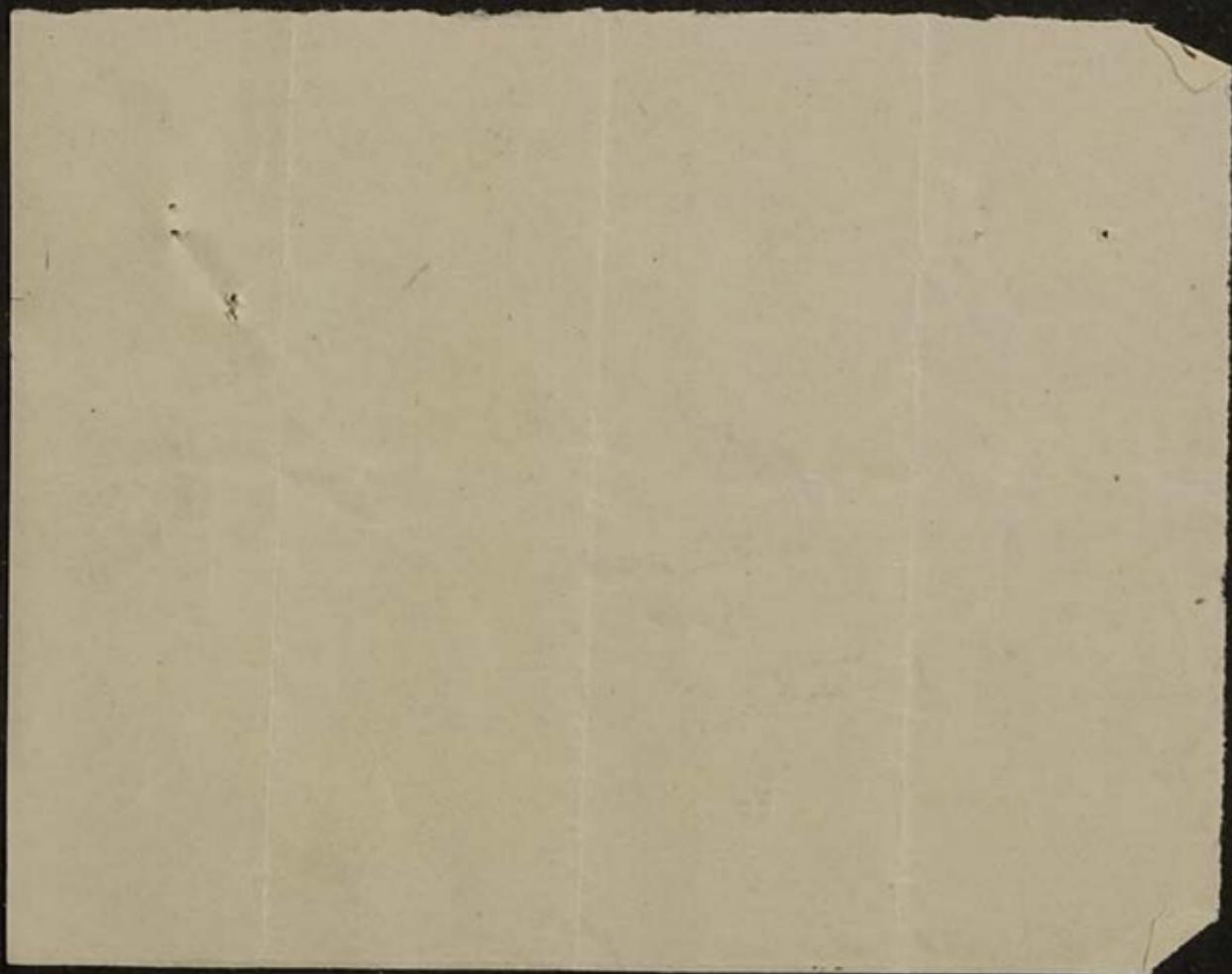
26

2 com
5 may
1888
John Morris
Tusq.



27

P.R. 2 cm
January 7
Washington
Fris.



38

2 cm

RSPB. with

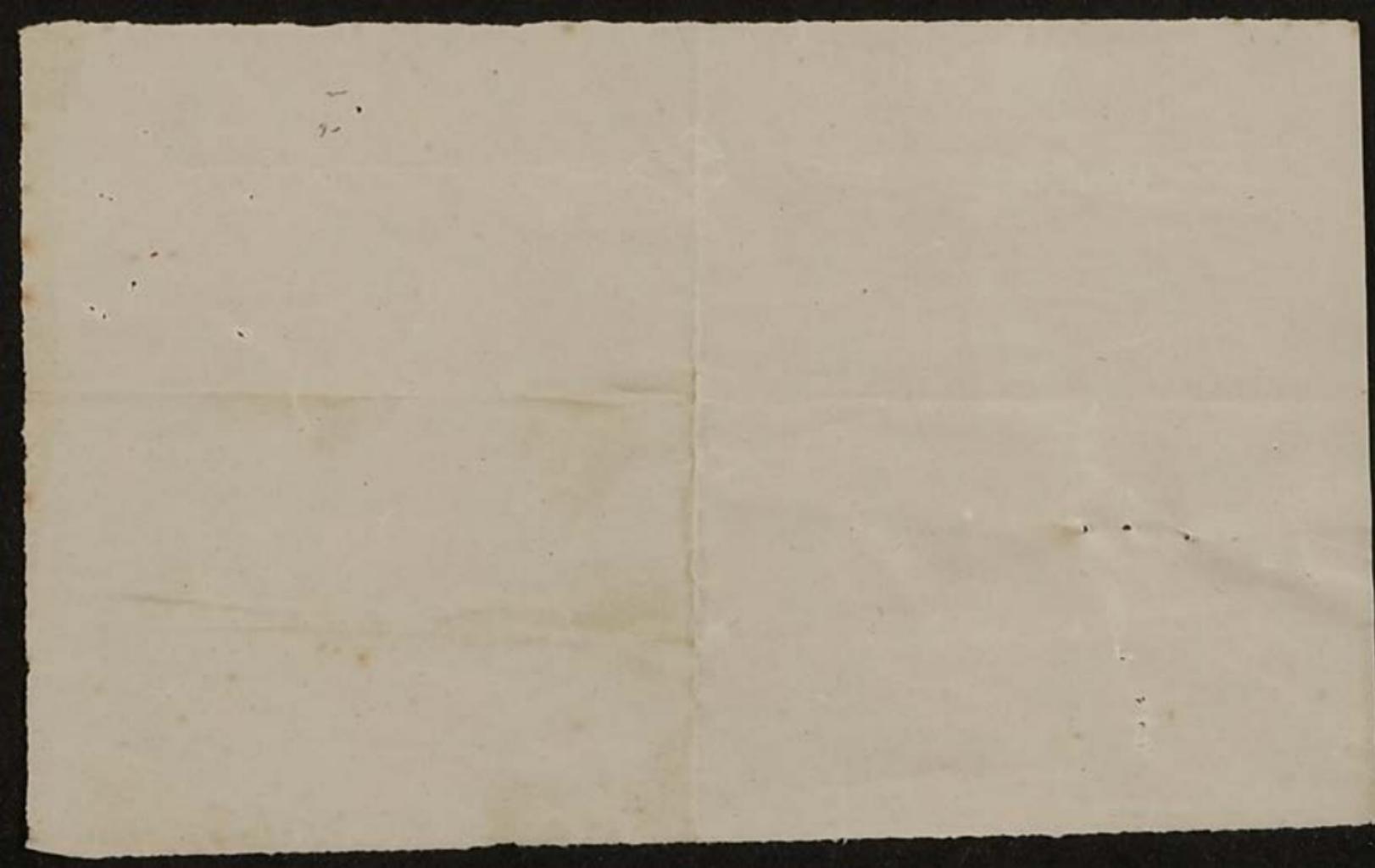
in one

say

Jew - Lou

Bulletin annexé
de la Jew - Lou

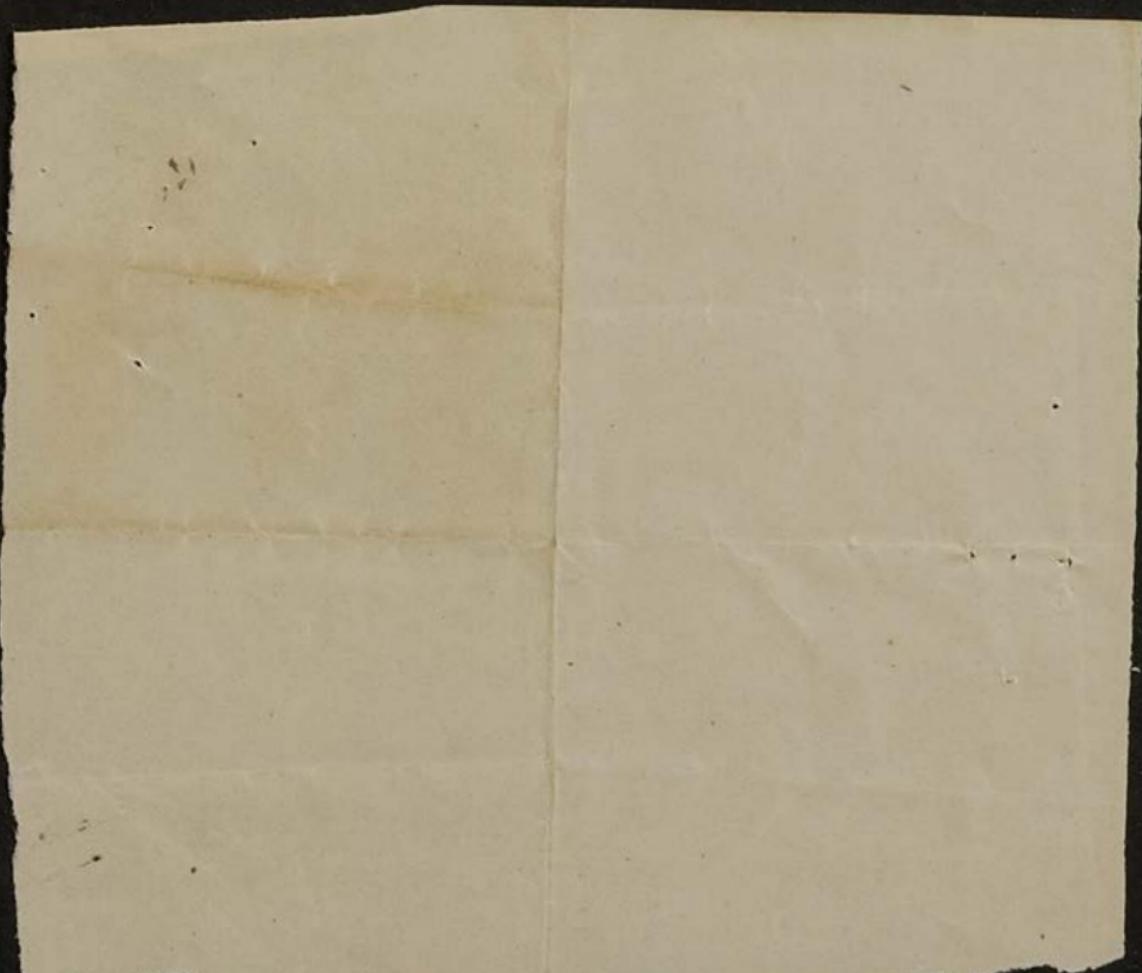
10



Amel

"

62



Ames

Oct 0

31

Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

Candidat Républicain Progressiste

Louis BOURGEAT

Chevalier de Légion d'Honneur

Maire de La Magistère

Conseiller général de Tarn-et-Garonne

Louis BOURGET

32

Election Sénatoriale du 31 Octobre 1897

Candidat Conservateur Indépendant

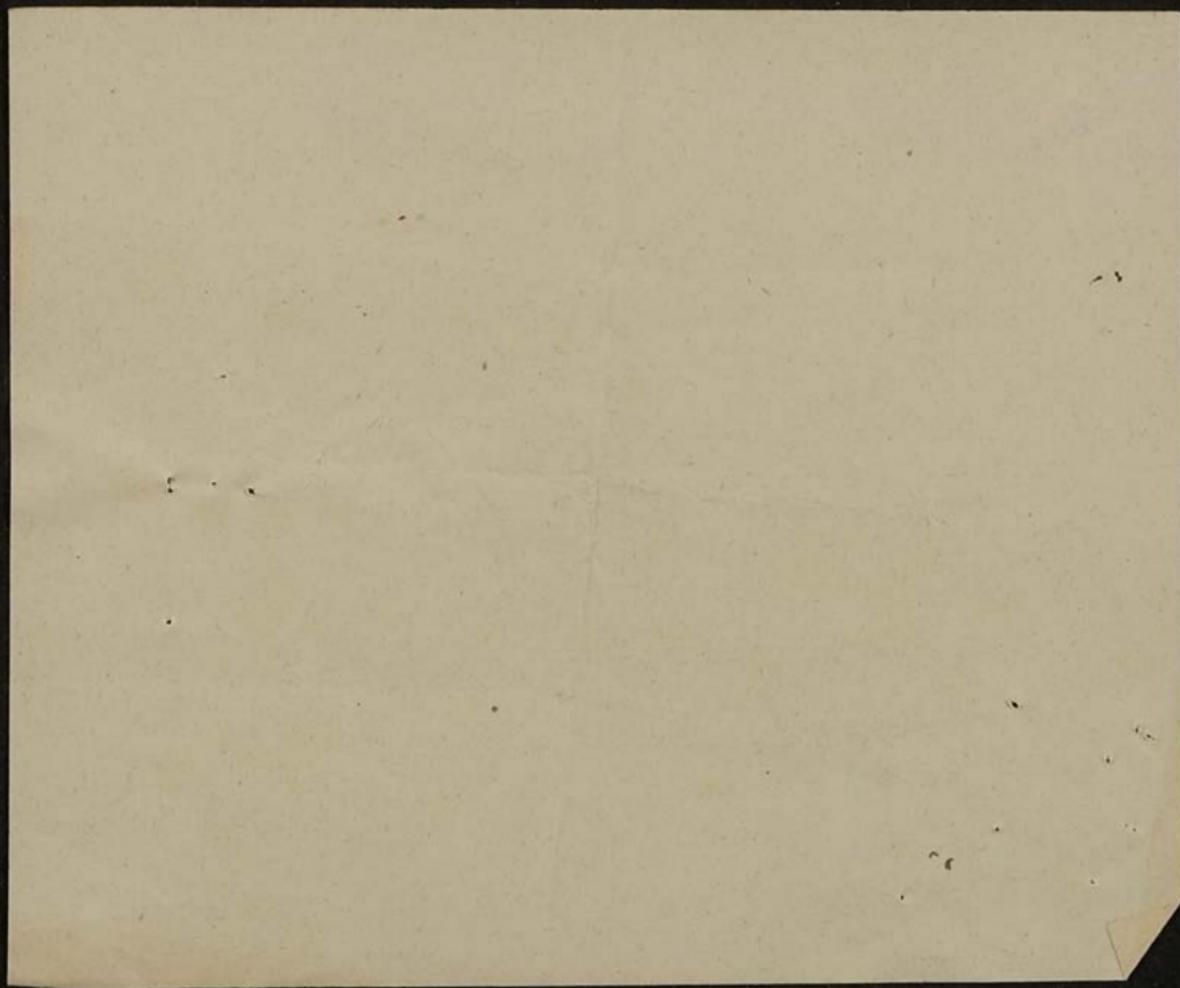
~~Henri DELBREUIL~~

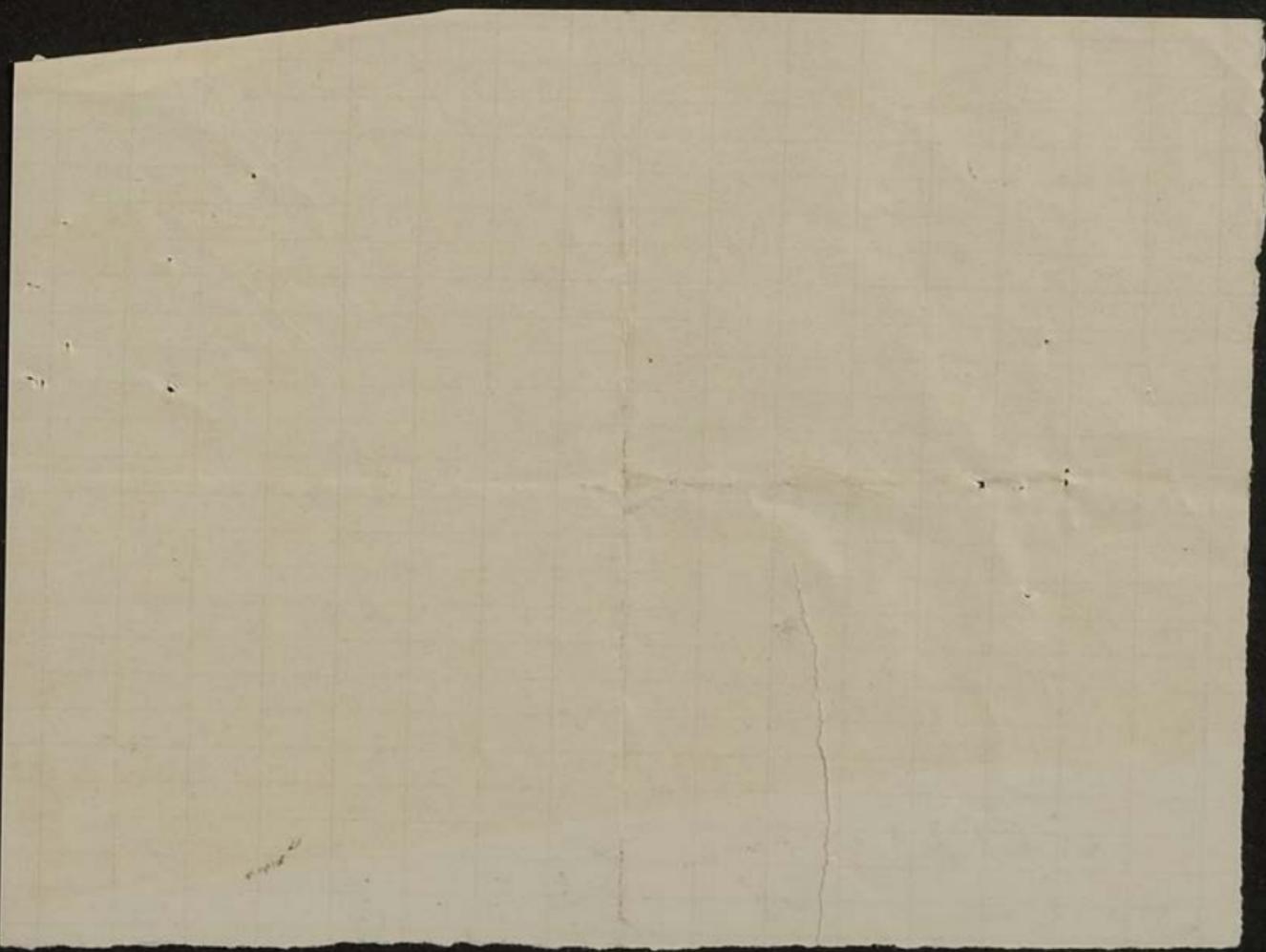
Ancien Sénateur

Ancien Maire de Montauban

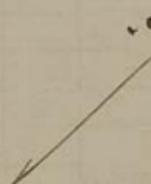
Conseiller général de Montauban (Canton Est)

Zin
Imp. Prunet Frères.





Arch



3/6

34

Election Sénatoriale du 31 octobre 1897.

Candidat Républicain.

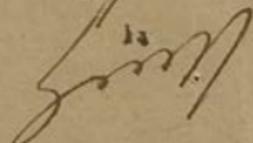
Jean IZOULET

Professeur au Collège de France

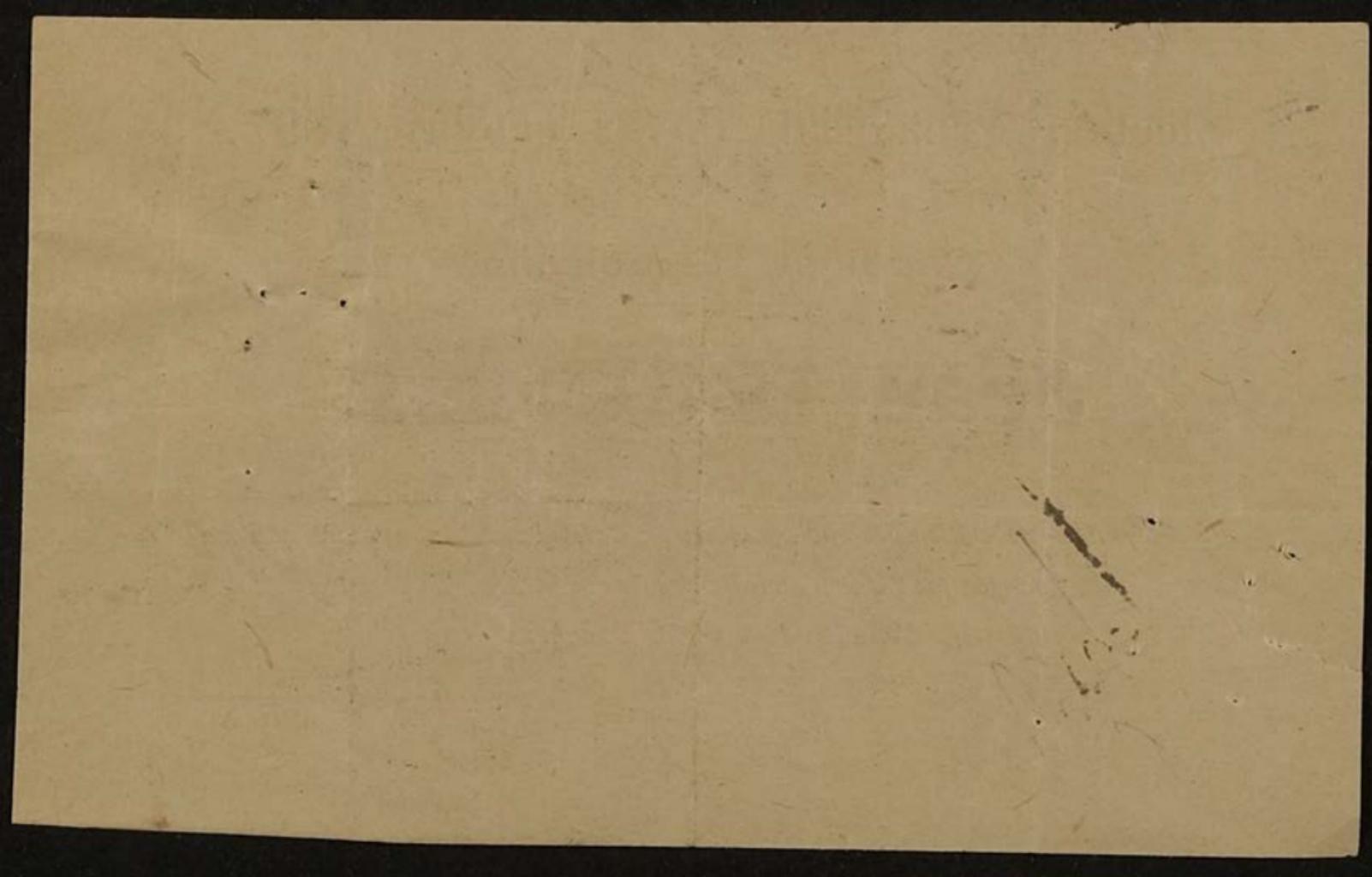
Président de l'Association des anciens élèves du Collège et du Lycée de Montauban

Vice-Président de l'Union amicale des Tarn-et-Garonnais de Paris

Chevalier de la Légion d'honneur



Typ. J. GUILLAU



~~15~~ A Bas Passerelle

Election Senatoriale

~~et l'assise.~~

DU 31 OCTOBRE 1897

Camille Delphine

Candidat Républicain Progressiste

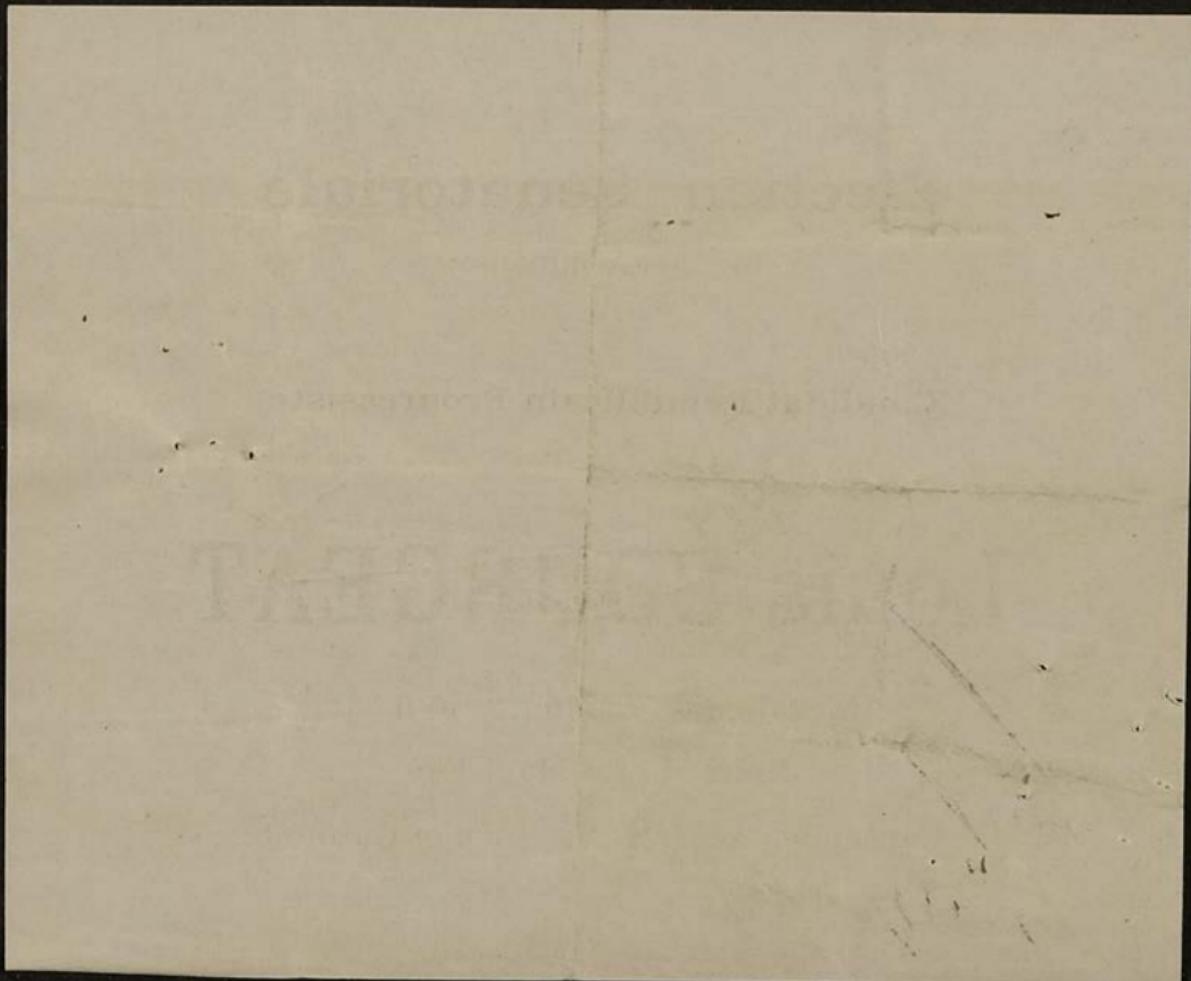
~~Louis BOURGEAT~~

~~chevalier de Légion d'Honneur~~

~~maire de La Magistère~~

~~Conseiller général de Tarn-et-Garonne~~

~~Vive la Sociale~~



36.

Election Sénatoriale

DU 31 OCTOBRE 1897

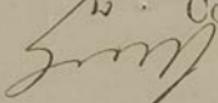
Candidat Républicain Progressiste

Louis BOURGEAT

Chevalier de Légion d'Honneur

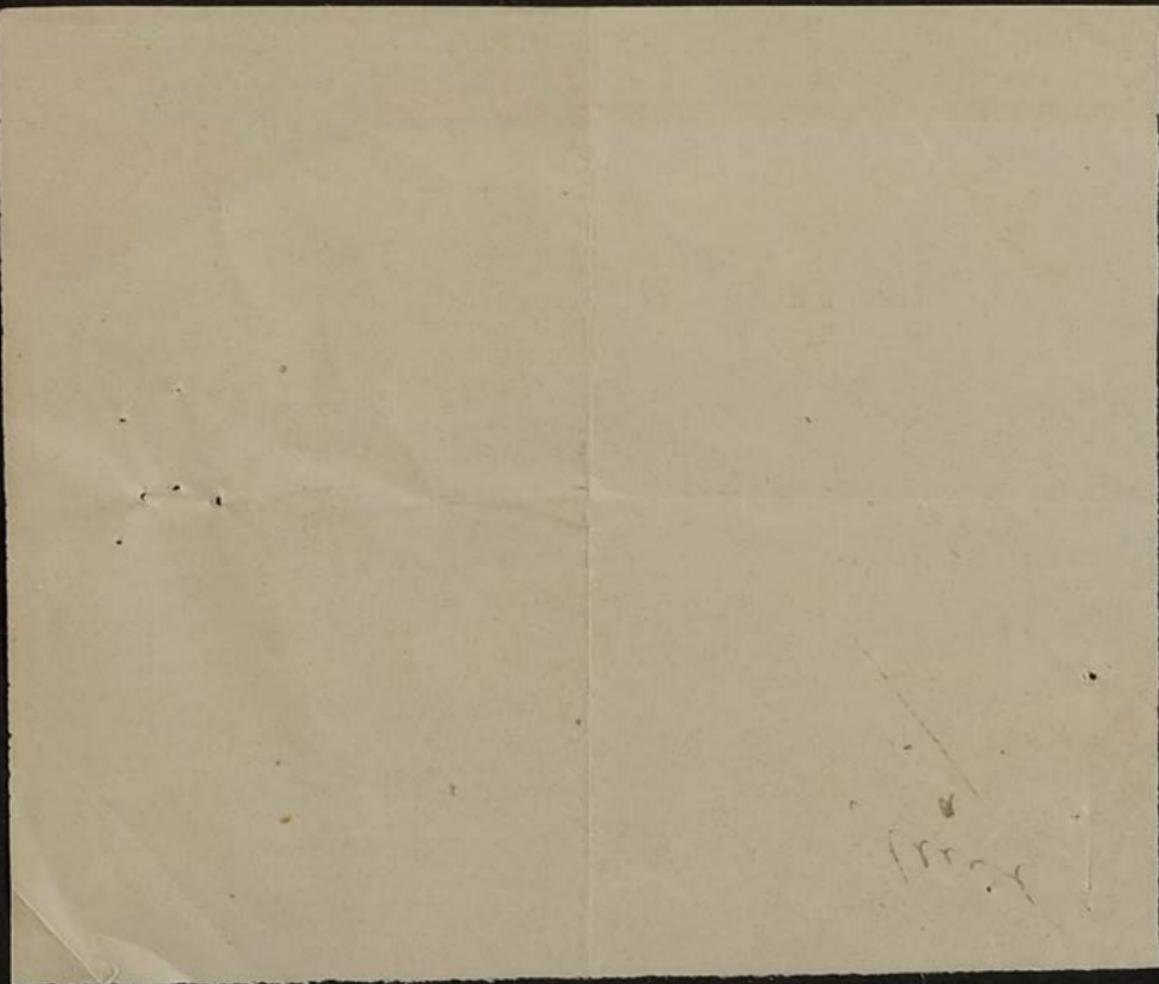
Maire de La Magistère

Conseiller général de Tarn-et-Garonne



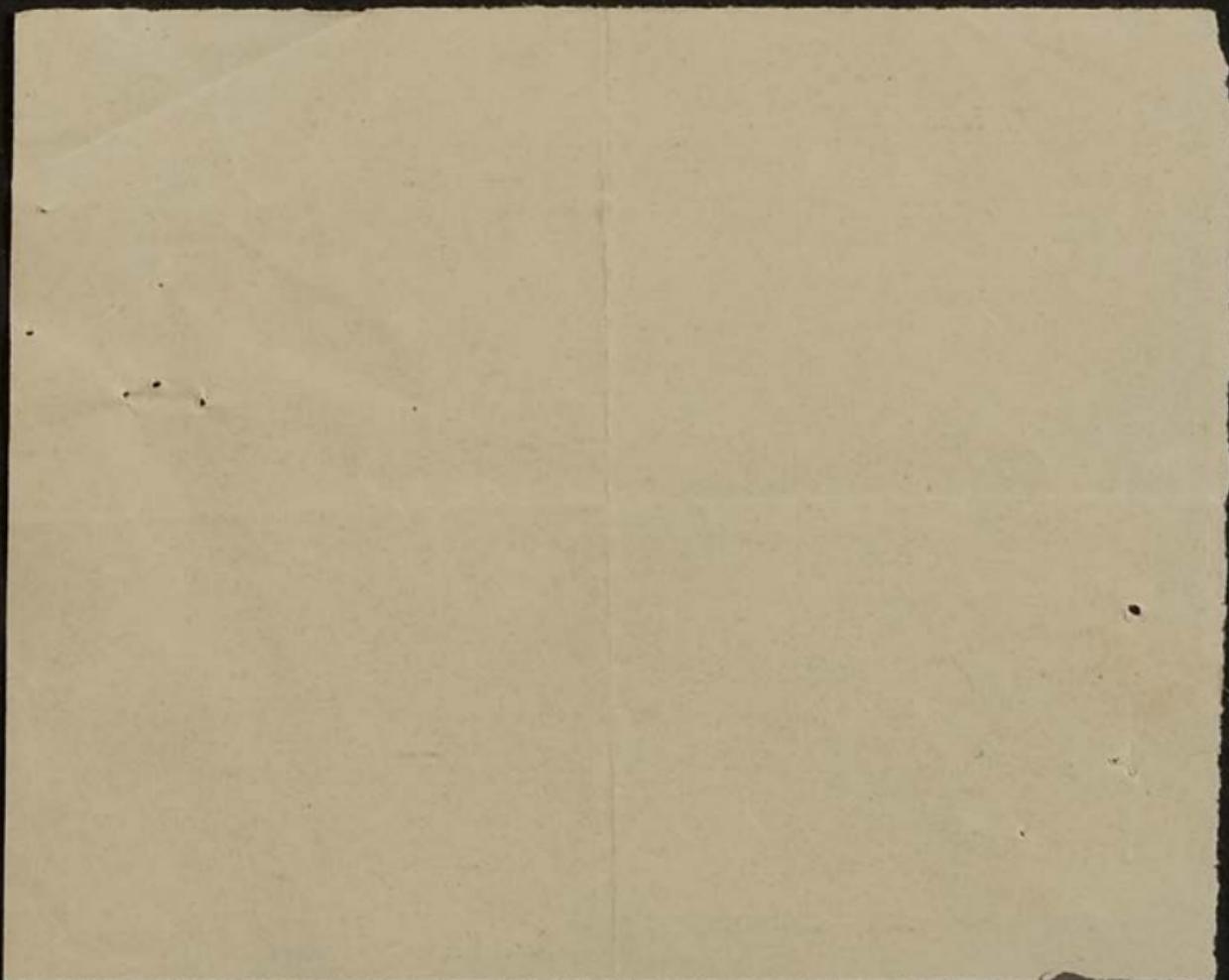
THE GREAT

WORLD



37

11/11/02



38

✓

DÉPARTEMENT
de Tarn-et-Garonne

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU ~~2^e~~ BUREAU DE VOTE.

(N°^s 155 à 308 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 18 octobre 1897 dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour e scrutin.	
155	Crubilhé Eugène, Maire, Délégué de la Commune des Varennes		PP	PP	PP	
156	Cruzy (de) Gaston Conseiller Général		PP	PP	P	
157	Cruzy (de) Henri, délégué de la Commune d'Aixy	Chatin, Jean	PP	PP	P	Déplacement de Cruzy empêché pour cause de maladie.
158	Dagnand, Tol Conseiller d'arrondissement		PP	PP	P	
159	Dalquié Ferdinand, maire délégué de la commune de Montaguet.		PP	PP	P	
160	Dangas, Gervais délégué de la Commune de St-Louys		PP	PP	P, M	
161	Daubas Guillaume adjt. délégué de la Commune de St-Marcac		PP	PP	PP	
162	Dambiez Dambat Louis délégué de la Commune de Castelferrut		PP	PP	P	
163	Davensac Jean délégué de la Commune de Bouillou		PP	PP	P	
164	David Jean, délégué de la Commune de St-Vincent-de-Caenage.		PP	PP	PP	
165	Decaunes Jean Baptiste délégué de la Commune de Lauterte		PP	PP	P	
166	Defraux François délégué de la Commune de Montech.		PP	PP	P	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{re} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
167.	Déjean Jean Marie délégué de la commune de Mouillac.		A	A	A	
168	Déjean Philippe délégué de la Commune de Montech		A	A	A	
169	Déjean Servières Pierre délégué de la Commune de Caylus.		A	A	A	
170	Delachroux Jean délégué de la Commune de Moissac		A	A	D	
171	Delbouys Remy délégué de la Commune de Montesquieu		A	A	C	
172	Delbreil Henri, Conseiller général		A	A	D	
173	Delbreil Jean, délégué de la Commune de Montauban		A	A	A	
174	Delbuguet Jean Baptiste Victor, délégué de la commune de Roquecor		A	A	P	
175	Delmas Abdou délégué de la Commune de Montaigu		A	A	A	
176	Delmas Jean Pierre Augustin, délégué de la Commune de Guylaroque		A	A	A	
177	Delpech Jean (maire) délégué de la Commune du Bourg de Visca		A	A	A	
178	Delpech Marcel délégué de la Commune de Mirabel.		A	A	P	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
179	Delpeyroux, Conseiller d'arrondissement		AP	AP	AP	
180	Delpeyroux J ^r Aristé délégué de la Commune de Sacour de M.		AP	AP	AP	
181	Delpont Dominique délégué de la Commune de Beaucouy.		AP	AP	P	
182	Delpont François Maire délégué de la Commune de 1 ^{er} Georges		AP	AP	AP	
183	Delpont Louis délégué de la Commune de Tréjouls		AP	AP	AP	
184	Delrieu Emile délégué de la Commune de Septfonds		AP	AP	P	
185	Delrieu Paul délégué de la Commune de Varen		AP	AP	AP	
186	Delorme Fanstine délégué de la Commune de 1 ^{er} Cirq.		AP	AP	P	
187	Demeaux Conseiller d'arrondissement		AP	AP	P	
188	Desbars Auguste délégué de la Commune de 1 ^{er} Antonin		AP	AP	AP	
189	Descazel Jacques Maire délégué de la Commune de Talleilles -		AP	AP	P	
190	Descazeaux Géraud, Conseiller Général		AP	AP	P	

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^{er} tour de scrutin.	au 3 ^{er} tour de scrutin.	
191	Descazeaux Barthélémy Délégué de la Commune de Cordes		APO	S. May	P	
192	Pestarac Cyprien Délégué de la Commune d'Escarœux.		APO	APO	APO	
193	Dézes Louis Conseiller d'arrondissement.		APO	APO	P	
194	Domingos Pierre Délégué de la Commune d'Escatalens.		APO	APO	P	
195	Donasset Victor Délégué de la Commune de Girals		APO	APO	APO	
196	Dubernard Antoine Maire délégué de la Commune de Sérignac		APO	APO	APO	
197	Dubruel Louis délégué de la Commune de Turen		APO	APO	S. May	
198	Ducom Jean délégué de la Commune de Goudouville		APO	APO	P	
199	Ducros Anthony délégué de la Commune de Talence.		APO	APO	B	
200	Dufauz, Conseiller d'arrondissement.		APO	APO	P	
201	Dufau Hippolyte Maire délégué de la Commune d'Eysanville		APO	APO	APO	
202	Duhard Conseiller d'arrondissement		APO	APO	P	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
203	Dumond, Augustin Armand Maire, délégué de la Commune de St Eignan		A	A	A	
204	Dupciron Charles délégué de la Commune de Marfort		A	A	A	
205	Dupuy, Conseiller d'arrondissement		A	A	A	
206	Dupuy Pierre, Maire délégué de la Commune de Pennes		A	A	A	
207	Durand Félix, Maire délégué de la Commune de Fauroux		A	A	A	
208	Dussoaux Jean, délégué de la Commune de Montclar.		A	A	A	
209	Escayrac (8) délégué de la commune de Cazès. Mondenard		A	A	J. May	
210	Esquié Henri, adjt délégué dans la Commune de Nohic		A	A	A	
211	Fabre, Conseiller d'arrondissement					
212	Fabre St Cyr, adjoint délégué de la Commune de St Bauzil		A	A	A	
213	Faget Amédée délégué de la Commune de Montzac.		A	A	A	
214	Fagette Raymond, délégué de la Commune de Pompignac.		A	A	A	

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
215	Falguieres Eugène Maire Délégué de la Commune de LIZAC.		PP	Suy	SC	
216.	Tauré Antoine délégué de la Commune de Gasques. -		PP	PP Suy		
217	Fargues (de la) Abel Délégué de la Commune de Albias. -		PP	PP P		
218	Fenié Antoine délégué de la Commune de Lafrançaise		PP	PP D		
219	Ferradou Benoît délégué de la Commune de Tauriac		PP	PP P		
220	Ferré Basile délégué de la Commune de Caylus. -		PP	J.uy	P	
221	Fieu Jean Pierre Délégué de la Commune de Caylus -		PP	PP	PP	
222	Fittes Amédée délégué de la Commune de Lamagistère.		PP	PP	P	
223	Flourens Pierre adjt délégué de la Commune de St. Clair		PP	PP P		
224	Foissac Maurice Conseiller Général		PP	PP	P	
225	Fontanié Adrien Maire délégué de la Commune d'Orgeville		PP	PP B		
226	Fontanié Louis délégué de la Commune de Beaumont		PP	PP	F	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
227	Fontenille (de) Paul délégué de la Commune de Varennes -		AP	AP	AP	
228	Fort Basile, Maire, délégué de la Commune de Lavourette		AP	AP	AP	
229	Fourcade, Conseiller Général		AP	AP	AP	
230	Fournié Pierre adj ^t délégué de la Commune de Belvèze -		AP	AP	AP	
231	Francieries Jean, délégué de la Commune de l'Afrançaise		AP	AP	P	
232	Fraunié Pierre, délégué de la Commune de St Nazaire -		AP	AP	P	
233	Fraysinet Joseph, Maire, délégué de la Commune de Lozé.		AP	AP	P	
234	Gatang Léopold délégué de la Commune de Ségofonds		AP	AP	P	
235	Gary Antoine, Maire délégué de la Commune de Vaissac		AP	AP	P	
236	Gary Antoine adj ^t délégué de la Commune de Vaissac		AP	AP	P	
237	Ganic Jean, délégué de la commune de St Etienne du Tulmont		AP	AP	AP	
238	Gauboin Antoine maire, délégué de la commune de St Michel		AP	AP	AP	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{re} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
239	Gauthé Pierre, délégué de la Commune de Goas		PP	PP	PP	
240	Gayraud Conseiller d'arrondissement		PP	PP	PP	
241	Gayraud Lucien Maire, délégué de la Commune de Glatens		PP	PP	PP	
242	Gazon Jean délégué de la Commune d'Albeuve Lagarde		PP	PP	PP	
243	Gibert Léopold délégué de la commune de Languedé		PP	PP	PP	
244	Gillard Léopold, maire délégué de la Commune de Compoignan		PP	PP	PP	
245	Gimat Armand, Maire délégué de la Commune de Castelcarrasin		PP	PP	PP	
246.	Gimat Philophile, délégué de la commune de Beaumont		PP	PP	PP	
247	Ginestet Firmin délégué de la Commune d'Escazeaux		PP	PP	PP	
248.	Gondalma Bertrand délégué de la Commune de Lavilledieu		PP	PP	PP	
249	Goulliassé Daëdis, Maire délégué de la Commune de Lamothe-Capdeville		PP	PP	PP	
250.	Granié Adon, Maire délégué de la Commune de St Sardos		PP	PP	PP	

NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
		au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
251 Grèze Auguste, délégué de la Commune de Valence		AP	AP	AP	
252 Guy Jean Marie, Maire délégué de la Commune de Cunot		AP	AP	AP	
253 Guiral André délégué de la Commune de Caussade		AP	AP	AP	
254 Hébrard. Conseiller Général		AP	AP	AP	
255 Hébray (s') Joseph délégué de la Commune de mas. Grenier		AP	AP	P	
256 Houlier (s') Etienne délégué de la Commune s' orgueil		AP	AP	P	
257 Ibos. Pierre, délégué de la Commune de Montauban		AP	AP	AP	
258 Ichet François, délégué de la Commune de Molières		AP	AP	AP	
259 Imbert Pierre, délégué de la Commune de St Nicolas		AP	AP	AP	
260 Jonquieres Germain délégué de la Commune de Caussade		AP	AP	P	
261 Jordaniat Adrien, délégué de la Commune de St Cirabel		AP	AP	P	
262 Jouve Jean, délégué de la Commune de Caussade		AP	AP	AP	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
263	Labelle Jean, délégué de la Commune de Bessens		AP	AP	AP	
264	Laborderie Léon, délégué de la commune de Montbartier		AP	AP	P	
265	Laborie Pierre, délégué de la Commune de Montech	Sauge Raymond	AP	AP	P	Dempierre délégué délégué
266	Labruyère Antoine délégué de la Commune de Moissac		AP	AP	P	
267	Lacassagne Antoine, délégué de la commune de Les Barthes		AP	AP	P	
268	Lacombe J ^r Baptiste délégué de la Commune de Lounhaïles		AP	AP	AP	
269	Lacourt Bernard, délégué de la Commune de Faudouas		AP	AP	P	
270	Lafitte Paul, délégué de la Commune de Verdun		AP	AP		Tuc
271	Lagare Jean, délégué de la Commune de Montalzat		AP	AP	P	
272	Lagarde Conseiller d'arrondissement		AP	AP	P	
273	Lala, Conseiller Général		AP	AP	P	
274	Landon François délégué de la Commune de St Nauphary		AP	P	P	

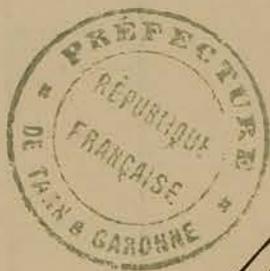
NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
275	Lapeyre Françoise déléguée de la commune de Fajolles		A	PP	P	
276	Laplace Antoine délégué de la Commune des Montauban		A	PP	A	
277	Laporte Auguste délégué de la Commune de Valence		PP	PP	P	
278.	Laporte Jean-Marie délégué de la commune du St Gaud d'Espis		PP	S.uy	P	
279	Larroche (Se) Leo délégué de la commune de Lamorgistère		PP	A	A	
280.	Larroque Auguste délégué de la commune de Cazès Monderarn		PP	PP	P	
281	Larroque J ⁿ adj ^t délégué de la Commune de Lafrancièze		PP	PP	P	
282	Larroque Jean, délégué de la Commune de Montauban		PP	PP	P	
283	Lartigue Jean-Marie délégué de la commune de Laperche		PP	PP	P	
284	Lassalle; Conseiller d'arrondissement		A	A	P	
285	Lasserre Maurice Réputé		PP	PP	P	
286	Laval Marc, délégué de la Commune de Miramont	Laval Louis	PP	PP	P	Délégué Laval Marc malade

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
287	Lavedan Gustave, maire délégué de la Commune de Léovis		A	A	S.uy	
288	Lavergne Armand délégué de la Commune de Lirzac		A	S.uy	O	
289	Lavilledieu Guillaume délégué de la Commune de Merles		A	A	P	
290	Le maître Conseiller d'arrondissement		A	A	P	
291	Lespiau Hippolyte délégué de la Commune de Castéra Bouzet		A	A	P	
292	Levet Conseiller Général		A	A	A	
293	Lher Georges délégué de la Commune de Montauban		A	A	S.uy	
294	Liauzu Pierre délégué de la Commune de Caussade		A	A	A	
295	Linon Antoine, délégué de la Commune de Caylus		A	A	A	
296	Lormant Jean, délégué de la Commune de Nonzac		A	A	P	
297	Loupiac ^{Fr} Gérard délégué de la Commune de St Hilaire		A	S.uy	A	
298	Lugau James délégué de la Commune de Monteils		A	S.uy	S.uy	

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
299	Macabian Jean délégué de la Commune de Castelnau-d'Arrat		A	P	P.Y	
300	Laaffre Edouard, délégué de la Commune du S ^e Nicolas		H	D	D	
301	Maistre (Jules) délégué de la Commune de Verfeil		H	P	H	
302	Majorel Jules délégué de la Commune de Las-Grenier		H	P	P	
303	Malecaze Jean délégué de la Commune de M ^e Coissac		H	P	P	
304	Malen Henri délégué de la Commune de Beaumont		H	P	H	
305	Marbons Jean Pierre délégué de la Commune de Fénayrols		H	H	P	
306	Marcellac Bernard délégué de la Commune de Grisolles		P	S	P	
307	Marigny (S ^e) Jean délégué de la Commune de Labastide-S ^e Pierre		H	H	P	
308	Marre Jean-Jules. délégué de la Commune de Montauban		H	P	P	

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 154 électeurs.

A Montauban , le 30 octobre 1897



Le Préfet, PRÉFET
Le Secrétaire général

[Handwritten signature over the stamp]

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent cinquante trois émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

Cent cinquante trois _____ le 2^e idem.

Cent cinquante trois _____ le 3^e idem.

Cent cinquante trois

Le Président du bureau de vote,

[Handwritten signature]

Les Scrutateurs,

S. Moncaut
J. L. Allieu

[Handwritten checkmark]

DÉPARTEMENT

d'Artois et Garonne

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU 3^e BUREAU DE VOTE.

(N^o 309 à 462 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 18 octobre 1897 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ELECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour e scrutin.	
309	Morre Pierre Délégué de la Commune de Finhan					
310	Marron Antonin Délégué de la commune de Lafitte					
311	Martin Ferdinand Délégué de la Commune de Dunes					
312	Marty Alfred Délégué de la Commune de Montauban					
313	Marty François Marie Délégué de la Commune de Castelnau	Rostignol Hippolyte				Le Rostignol remplace M. Marty empêché pour cause de maladie
314	Marty Gabriel Délégué de la Commune de Castelsagrat					
315	Marty Louis Délégué de la Commune de Neigepelette					
316	Masset Théodore, adjt. Délégué de la Commune de Moissac					
317	Massot Jeanne Déléguée de la Commune de Grisolles					
318	Maurisier (2) Conseiller Général					
319	Maynard Jean Délégué de la Commune de Laumont					
320	Mazuc Marcelin Délégué de la Commune de Gaussave					

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
321	Mercadier François, M. Délégué de la Commune de Montauban					
322	Méric Jules Jean Délégué de la Commune de Garganvillaré					
323	Messegué Raymond Délégué de la Commune de Montaïn					
324	Meveret Conseiller Général					
325	Mieulet Antoine Délégué de la Commune de Barry d'Islemaide					
326	Mieulet Pierre Délégué de la Commune de Montauban					
327	Miramont Hippolyte Délégué de la Commune de Vérignac					
328	Miramont Pierre Marie Délégué de la Commune de Labastide du Fumel					
329	Mirc Antoine (Main) Délégué de la Commune de Belvèze					
330	Moine Louis Délégué de la Commune de Grisollet					
331	Molinie Pierre Marie Délégué de la Commune d'Espinass					
332	Monbazens Hippolyte Délégué de la Commune de Ginals					

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
333	Monbrison (n ^e) Jacques couteller Général					
334	Monbrison (de) Georges Délégué de la Comm ^e de Le Pin		✓	✓	✓	
335	Moncouet Omer Délégué de la Commune de Garganvillar		✓	✓	✓	
336	Monétieries conseiller d'arrondissement			✓	✓	Dupuy P.L.
337	Monties Louis Délégué de la Commune de Méissac			✓	✓	Dupuy
338	Mourques Auguste, Maire Délégué de la Commune de St Amans de Bellalat	Roux Jean Baptiste	✓	✓	✓	Dupuy remplace J. Roux empêché pour cause de maladie
339	Moussaron conseiller d'arrondissement			✓	✓	
340	Murat Etienne Délégué de la Comm ^e de Dieupentale			✓	✓	Dupuy
341	Nadal Emmanuel Délégué de la Comm ^e de Larrazel			✓	✓	Dupuy
342	Nègre Pierre Délégué de la Commune de Boudou			✓	✓	
343	Nonorgues Mathieu Délégué de la Comm ^e de Montricoux		✓	✓	✓	F. Z.
344	Noubel Henri Délégué de la Comm ^e de Brassac			✓	✓	Dupuy

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{re} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
345	Nougairet Laurent Délégué de la Commune de St-Nicolas					
346	Padil Bernard (aff.) Délégué de la Commune de Villemaide					
347	Padil Jean (aff.) Délégué de la Commune de Lamotte-Capdecville					
348	Paillass Victor Délégué de la Commune de Montaigu					
349	Paisseran Louis (aff.) Délégué de la Commune de Barry et Islemaide					
350	Palach Prosper Délégué de la Commune de St-Antoine					
351	Panassier Noël Délégué de la Commune de Canals					
352	Pécharman Justine Déléguée de la Commune de Puycornet					
353	Pécharman Conseiller d'arrondissement					
354	Pénard, Antonin Délégué de la Commune de St-Antoine					
355	Pendaries Antonin Délégué de la Commune de Villebrumier					
356	Pescay Jean, Bapt. Délégué de la Commune de Ferrières					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
357	Poujade, Ulysse Délégué de la Commune de Gaylus					A.L.
358	Pignères, Louis (maire) Délégué de la Commune de Vazerac					
359	Plantade, Ernest Délégué de la Commune de Pommerac					A.L.
360	Pons Conseiller d'arrondissement					
361	Souget, Jacques Délégué de la Commune de Fabas					
362	Poujade Conseiller d'arrondissement					
363	Popis, Félix (adjt) Délégué de la Commune de Bourret					
364	Portal, Arthur Délégué de la Commune de Laguépie					
365	Prax-Paris, Adrien Député					
366	Pressac, Paul (maire) Délégué de la Commune de Meauxac					A.L.
367	Prieur, Antoine Délégué de la Commune de Dieupentale					A.L.
368	Pris, Célestin Délégué de la Commune de Gaylus					A.L.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
369	Raby, Edmin Conseiller Général					
370	Raffy, Victor Délégué de la com. ^e de St Jean du Foujet					
371	Raspide, Edmond Délégué de la com. ^e de Verdun					
372	Rattier, François (actif) Délégué de la com. ^e de Valeilles					
373	Raujol, Philippe Délégué de la com. ^e de Caylus					
374	Rejis, Félix Délégué de la com. ^e de Beaumont					
375	Rey-Divier Délégué de la Com. ^e de Caussade					
376	Rey, Fernand (maire) Délégué de la com. ^e de Cayroue					
377	Richard, Paul Délégué de la com. ^e de St Nazaire					
378	Rigail, Guillaume Délégué de la com. ^e de St Loup					
379	Rivals, Louis André Délégué de la com. ^e de Avilleux					
380	Rivière Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^{er} tour de scrutin.	au 3 ^{er} tour de scrutin.	
381	Rochet, arnaud Délégué de la Commune de Castelnayran					Dupuy
382	Rolland Vétuquier, conseiller Guinal,					Dupuy P.L.
383	Rossignol, alexis Délégué de la Commune de Coylus					Dupuy
384	Roucole, Raymond Délégué de la Commune de Beaumont		118			Dupuy A.L.
385	Roudil, Joseph Délégué de la Commune de Puycornet					Dupuy
386	Rous, Germaine Délégué de la Commune de Vénégrols					Dupuy
387	Rougé-Brave, Pierre Délégué de la Commune de Pouffailles					Dupuy
388	Rousseau, Frédéric Délégué de la Commune de Reynies					A.L.
389	Rouzié, Paul Délégué de la Commune de Castelnayran					Dupuy
390	Rouzieres, Antoine Délégué de la Commune de St Paul d'Espis					Dupuy
391	Rouzieres, Gabriel Délégué de la Commune de Mélaneste					A.L.
392	Ruamps, Pierre Délégué de la Commune de St Etienne de Fulmont					Dupuy

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
393	Duhue, Jean Bapt. Délégué de la Commune de Sabarthé		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
394	Vincentarit, Gabriel Délégué de la Commune de Lamothe Cunon		[Signature]	[Signature]	[Signature]	
395	St amans, Ephieu Délégué de la Commune de Puydarroque		[Signature]	[Signature]	[Signature]	A.L.
396	St Escurupy (de) Aloys Délégué de la Commune de Estoulois		[Signature]	[Signature]	[Signature]	
397	St Escurupy (de) Henri Délégué de la Commune de Baroques		[Signature]	[Signature]	[Signature]	
398	St Genies armand Délégué de la Commune de Genobrières		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
399	St Martin (de) Charles Délégué de la Commune de Verdun		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
400	St Romas, Antoine Délégué de la Commune de Vazerac		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
401	Valers Conseiller Général		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
402	Valles, Bertrand Délégué de la Commune de Couturet.		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue
403	Valles, Alfred Délégué de la Commune de St Cirice		[Signature]	[Signature]	[Signature]	
404	Varif, aine Leopold Délégué de la Commune de Caussade		[Signature]	[Signature]	[Signature]	Duhue

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
405	Davignac ^{Antoine} Délégué de la Com ^e de Suylagarde					
406	Scorbiac (de) Bruno Délégué de la Com ^e de Lacourt St Pierre					
407	Véguielet Mathurin Délégué de la Com ^e de Belmontet					
408	Veignouret Arnaud Délégué de la Com ^e de Monteche					
409	Sérilliac Pierre Délégué de la Com ^e de Esparsac					
410	Séronnie Frapteast Délégué de la Com ^e de Pouys de Vista					
411	Verret Jean Délégué de la Com ^e de Lafrançais					
412	Verret, Fr ^m Henri ^(maire) Délégué de la Com ^e de La capelle Liron					
413	Verret, François Délégué de la Com ^e de Meaumont					
414	Verreux (de) Considier Guillaume					
415	Vicard, Alexandre ^(maire) Délégué de la Com ^e de Montalzat					
416	Vicard, Antoine Délégué de la Com ^e de Molières					

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
417	Vicre Coutillier d'Arrouat		✓	✓	✓	
418	Vicre Délégué à l'arrondissement de Belmontet		✓	✓	✓	
419	Volacroux, François Délégué de la Comté de Pouloc		✓	✓	✓	
420	Vollerelle, Jean Délégué de la Comté de Castelnau-d'Asse		✓	✓	✓	
421	Soubies, Pierre Délégué de la Comté de Vigueron		✓	✓	✓	
422	Vaudadis, Auguste Délégué de la Comté de Boudou		✓	✓	✓	
423	Vouleil, Jules Délégué de la Comté de Montauban		✓	✓	✓	
424	Vouloumiac, Jean Délégué de la Comté de Cazriech		✓	✓	✓	
425	Vouppix, Michel Délégué de la Comté de Caussade		✓	✓	✓	
426	Vourie, Jeanne Déléguée de la Comté de Bourret		✓	✓	✓	
427	Voussirac, Daniel Délégué de la Comté de Bressols		✓	✓	✓	
428	Cabardy, Louis Délégué de la Comté de Septfonds		✓	✓	✓	

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
429	Exalbot, Pierre Délégué de la Commune de Verlhac - Escou					
430	Cartanac Raymond Délégué de la Commune de Puygaillard de V.					
431	Cartanac, Théodore Délégué de la Commune de Gimat					
432	Coupiac, Antoine Marie Délégué de la Commune de Larrazet					
433	Cessié - Solier, Pierre Délégué de la Commune de Finhan		18			
434	Cerrade Joseph Délégué à la Commune de Prassac					
435	Culières, Fernand Louis Marie Délégué de la Commune de Cazals					
436	Cuelle Roger Délégué de la Commune de Caumont					
437	Chau Jean Délégué de Neigrepelisse		18			
438	Chauve Célestine Délégué de la Commune de Neigrepelisse		18			
439	Chourion Albert Délégué de la Commune de Neigrepelisse					
440	Cissiné Auguste Délégué de la Commune de Marignac					

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
441	Gournié Pierre Délégué de la Com. ^e Paris					
442	Couzel Pierre Délégué de la Com. ^e Castelsarrasin					
443	Tremoillères Antoine Délégué de la Com. ^e Bouillac					
444	Tremoillères Jean Délégué de la Com. ^e Gramont					
445	Gressent Conseiller d'arrondissement					
446	Girubert Pierre Délégué de la Com. ^e Valence					
447	Curroques Paul Hipp. Délégué de la Com. ^e Nohic					
448	Malava (de) Louis Délégué de la Com. ^e Réalville					
449	Vales Fabien Délégué de la Com. ^e Bruniquel					
450	Vaysse Paul Délégué de la Com. ^e Verlhac-Fescou					
451	Verbier Justin Délégué de la Com. ^e Caussade					
452	Verrier Antoine Délégué de la Com. ^e Lafrançaise					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
H53	Vertier Jean Délégué de la Comm ^e de Castelvarrasin					Duper
H54	Vertier Jean Pierre Délégué de la Comm ^e de Castelvarrasin					
H55	Verrié Pierre Marie Délégué de la Comm ^e de Montbartier		14			Duper
H56	Kepre Bernard Délégué de la Comm ^e de Bessens		14			Duper Duper
H57	Vialar Jean Délégué de la Comm ^e de Bruniquel		18			Duper A. L.
H58	Viatge Cyprien Délégué de la Comm ^e de Puylaillard en M.					Duper
H59	Viguel François Délégué de la Comm ^e de Lamagistère					Duper
H60	Vignes Jean Marie Délégué de la Comm ^e de Perville					Duper
H61	Villeneuve Jules Délégué de la Comm ^e de Varen		14			A. L.
H62	Yon Léon Marie Délégué de la Comm ^e de Viscols					Duper

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 154 électeurs.

A Montauban , le 30 octobre 1897.



POUR LE PRÉFET

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent Cinquante quatre émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
Cent Cinquante quatre électeurs - - - - - 184 - - - - - le 2^e idem.
- - - - - 182 - - - - - le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

John Dwyer
R. Dwyer M. Bartley

C.32-8

1897.

Collection Senatoriale

Barn et Charonne

(6)

1^{ère} Section

1^{er} tour de Scrutin .

~~~~~

13242048010 13242048010 13242048010 13242048010 13242048010  
13242048010 13242048010 13242048010 13242048010 13242048010  
13242048010 13242048010 13242048010 13242048010 13242048010  
13242048010 13242048010 13242048010 13242048010 13242048010

# Départ<sup>e</sup> de Gironde

# Election Senatoriale

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

Arrêté par les Scrutateurs soussignés

Montauban, le

189

2<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> tour de scrutin

1 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621  
1 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621  
1 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621  
1 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621 01087024621

# De l'Amour de Barn et Garomie

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

# Election Senatoriale

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le

189

3<sup>e</sup> Section

1<sup>er</sup> tour de Scrutin?

# Oépart de Barn et Garome

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

# Election Sénatoriale

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le 31 October 1897.

(A)

1<sup>re</sup> Section  
2<sup>e</sup> Cour de Scrutin

# Mémoires de l'abbé de L'Isle de Beaufort

# Election Senatoriale

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le 31 juillet 1891 1891

9

2<sup>e</sup> élection  
2<sup>e</sup> tour — de scrutin

# Départ<sup>e</sup> de Tarn et Garonne

# Election Senatoriale

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le 31 octobre 1897.

*3<sup>e</sup> Section*

---

*2<sup>e</sup> tour de Scrutin*

---

# Département de Gironde

# *Election Sénatoriale*

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

**Arrêté par les Scrutateurs soussigné**

Montauban, le

18

(B)

1<sup>er</sup> Section)

3<sup>e</sup> Tour de Scrutin)

# Oeillard<sup>r</sup> de Tarn et Garonne

# Élection Sénatoriale

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

**Arrêté par les Scrutateurs soussignés**

Montauban,

Montauban, le 31. 3. 1897.

2<sup>e</sup> Section

3<sup>e</sup> Tour de Scrutin

# Départ<sup>e</sup> de Gironde et Garonne

# Élection Senatoriale

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le 81 *Jan* 1897.

3<sup>e</sup> Section

3<sup>e</sup> Tour de Scrutin

# Départ<sup>e</sup> de Gau<sup>n</sup> et Garonne

# *Élection Senatoriale*

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT N°

Arrêté par les Scrutateurs soussignés.

Montauban, le

189